

903

III

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME CADRE N° 1

PROMOTION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

DOCUMENTS DE COMPOSANTES

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

AOÛT 1992

SOMMAIRE

COMPOSANTE I. APPUI AUX BANQUES DE DONNEES

A.	Cadre général de référence	1
1.	Objectifs du programme cadre	1
2.	Résultats attendus	1
3.	Les composantes	2
B.	Problème envisagé	5
1.	Situation présente	5
2.	Bénéficiaires cibles	7
C.	Éléments de la composante	9
1.	Objectifs, résultats, activités	9
2.	Situation à la fin de la composante	13
D.	Apports	15
1.	Apports du gouvernement	15
2.	Apports du PNUD	16
E.	Mécanismes d'évaluation	19

COMPOSANTE II. DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF A LA BASE

A.	Cadre général de référence	20
1.	Objectifs du programme cadre	20
2.	Résultats du programme cadre	20
3.	Les composantes	21
4.	Stratégie globale de la composante	22
B.	Problèmes envisagés et éléments de la composante	23
	Sous-composante I: Appuis aux collectivités de base	24
	Volet I: Appui institutionnel aux collectivités de base	24
I.1	Situation présente	24
I.2	Bénéficiaires cibles	25
I.3	Stratégie spécifique	25
I.4	Objectifs, résultats, activités	27
	Volet II: Education pour l'autodéveloppement	29
II.1	Situation présente	29
II.2	Bénéficiaires cibles	29
II.3	Stratégie spécifique	30
II.4	Objectifs, résultats, activités	31

Volet III: Autopromotion économique des populations et financements des initiatives locales	35
III.1 Situation présente	35
III.2 Bénéficiaires cibles	36
III.3 Stratégie spécifique	36
III.4 Objectifs, résultats, activités	38
Sous-composante II: Santé et population	43
IV.1 Situation présente	43
IV.2 Bénéficiaires cibles	47
IV.3 Stratégie spécifique	48
IV.4 Objectifs, résultats, activités	49
Sous-composante III: Habitat et infrastructures communautaires	57
V.1 Situation présente	57
V.2 Bénéficiaires cibles	58
V.3 Stratégie spécifique	59
V.4 Objectifs, résultats, activités	61
Sous-composante IV: Eau	65
VI.1 Situation présente	65
VI.2 Bénéficiaires cibles	66
VI.3 Stratégie spécifique	67
VI.4 Objectifs, résultats, activités	69
C. Situation à la fin de la composante	75
D. Apports	77
1. Apports du gouvernement	77
1.1 Sous-composante I	77
1.2 Sous-composante II	77
1.3 Sous-composante III	78
1.4 Sous-composante IV	79
2. Apports du PNUD	80
2.1 Sous-composante I	80
2.2 Sous-composante II	85
2.3 Sous-composante III	87
2.4 Sous-composante IV	89
E. Mécanismes d'évaluation	92

COMPOSANTE III. DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS FEMININS

A. Cadre général de référence	94
1. Objectifs du programme cadre	94
2. Résultats attendus	95
3. Les composantes	95
B. Problèmes envisagés	99
1. Situation présente	99
2. Bénéficiaires cibles	104

C.	Eléments de la composante	105
1.	Objectifs, résultats, activités	105
1.1	Sous-composante I	105
1.2	Sous-composante II	112
2.	Situation à la fin de la composante	115
D.	Apports	117
1.	Apports du gouvernement	117
1.1	Sous-composante I	117
1.2	Sous-composante II	117
2.	Apports du PNUD	119
2.1	Sous-composante I	119
2.2	Sous-composante II	122
E.	Mécanismes d'évaluation	124

DESCRIPTIF DE COMPOSANTE

COMPOSANTE I

APPUI AUX BANQUES DE DONNEES

A. CADRE GENERAL DE REFERENCE.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME CADRE.

Les principaux objectifs visés par l' exécution du programme sont les suivants :

1. L' amélioration des systèmes de production d' informations à caractères social et humain au niveau national.
2. L' amélioration des systèmes de planification et de gestion des données aux niveaux régionaux.
3. La meilleure information des populations concernées, les rendant plus aptes à participer efficacement aux actions de développement.

L' exécution du programme vise aussi les objectifs suivants :

1. Le renforcement des collectivités de base (Communautés rurales, communes et quartiers urbains), dans leurs capacités de planification, d' impulsion et de pilotage des initiatives de développement dans leur ressort d' intervention.
2. Le renforcement des organisations de base de tous types, dans leurs capacités à préparer, organiser, lancer et gérer des activités de développement économique et social efficaces, viables et auto-entretenues.
3. Le développement des activités économiques des groupements féminins et l' amélioration des revenus monétaires de leurs membres.
4. La meilleure responsabilisation des groupements féminins dans les actions auto-entretenues en matière de santé et de bien-être familial, et leur meilleure implication dans les décisions et actions regardant le développement des communautés où ces groupements s' insèrent.

2. RESULTATS ATTENDUS.

Les principaux résultats suivants sont attendus durant l' exécution du programme :

1. La mise en oeuvre d' une méthodologie assurant la meilleure prise en compte des indicateurs sociaux et humains dans les situations et plans établis au niveau national.
2. La mise en oeuvre d' instruments d' analyses et de suivi intéressant les groupes vulnérables et les effets sociaux et humains des P.A.S.

3. Le renforcement des différents services techniques concernés en matière de collecte, de traitement, de gestion et de diffusion des données aux niveaux national et régional.
4. Le renforcement des banques de données locales et la réalisation d'une information élargie des populations.

L'exécution du programme entraînera également les résultats suivants :

1. Le renforcement des institutions d'encadrement rapproché des populations et communautés rurales et urbaines
2. L'auto-preise en charge de leur développement par les groupes sociaux organisés dans le cadre de leurs communautés de base.
3. La promotion des groupements féminins en véritables petites entreprises viables et auto-gérées.
4. La mise en place d'une capacité locale de financement à partir des groupements féminins.

3. LES COMPOSANTES.

Le cinquième programme du pays du P.N.U.D. a prévu un appui à " la constitution de banques de données pour la prise en compte des effets sociaux de la réforme et de la promotion du développement humain dans la décision de politique économique ". Ceci implique la mise en place d'un système d'information sur les données sociales et humaines par :

1. L'introduction de données à caractère social dans le système de statistiques et de comptabilité nationale.
2. L'appui au Comité de suivi des programmes de l'ajustement structurel (P.A.S.) pour le traitement des données à caractère social.

D'autre part, l'orientation prise visant à promouvoir un développement participatif s'appuyant sur les efforts de décentralisation et de régionalisation en cours, rend également nécessaires :

1. La constitution de banques régionales de données, renforçant l'appréhension des données à caractère social répondant aux critères de développement humain.
2. L'organisation d'un double flux d'informations pertinentes, allant vers la base, et remontant de celle-ci vers les niveaux supérieurs.

Ce dernier aspect accroît considérablement le champ d'intervention reconnu normalement à des banques de données. Dans

la conduite d' un processus de concertation à la base, la circulation de l' information constitue bien, avant même celle de l' argent, le flux le plus important. Ceci touche l' ensemble des procédures depuis la collecte, le traitement, le stockage et l' utilisation de l' information.

Tous dispositifs relatifs à la gestion de l' information doivent être directement connectés aux activités de concertation et de planification locale, en alimentant les analyses et diagnostics, en orientant les décisions d' actions, et en permettant leur suivi-évaluation. Les informations s' intègrent ainsi à tous les stades du processus de développement local.

Ainsi conçues, les banques de données doivent être considérées comme de véritables outils de développement pour les échelons locaux et régionaux, en aidant à la définition et à la formulation de plans régionaux et locaux de développement. La diffusion d' informations assurée par ces banques, représentera un élément crucial pour le bon fonctionnement des composantes II et III du programme en assurant un développement participatif à la base de meilleure qualité.

L' information issue des travaux de taritement pourra être spécialisée à partir des besoins spécifiques et différenciés des opérateurs de développement, des services techniques d' appui, des collectivités locales et des organisations de base concernés par les activités réalisées dans le cadre des composantes II et III du programme.

Il convient de noter également que l' information se trouve prise aussi en compte dans les autres domaines où se pose d' intervenir le P.N.U.D. :

1. Le renforcement des moyens d' acquisition de l' information et l' analyse, sur une base permanente, des informations sur les ressources naturelles (Pour la promotion du développement durable).
2. La constitution de banques de données administratives et l' accès à l' information en vue de la croissance de la productivité (Pour la promotion de l' emploi et le développement du secteur privé).
3. La disponibilité d' une banque de données qui permettra d' avoir à tout moment une vue d' ensemble de la situation de l' économie nationale (Pour le renforcement des capacités de planification et de gestion).

Sur la base de ces constats, il apparaît à l' évidence que l' exécution des différents programmes cadres doit s' appuyer sur des mécanismes parfaitement coordonnés, pour ce qui regarde la collecte et l' utilisation de l' information au niveau central. Les propositions déjà formulées à ce titre par les programmes cadres - Renforcement des capacités de planification et de

gestion de l' économie nationale - et - Développement du secteur privé et promotion de l' emploi -, nécessitent ainsi de se voir complétées par les présentes propositions intéressant la composante I du programme de Promotion du développement humain.

De plus, dans les programmes cadres intéressant la Promotion du développement humain, et la Promotion du développement durable, lesquels devront être rassemblés selon les recommandations adoptées par le Conseil d' Administration du P.N.U.D., on peut observer un autre point de superposition qui regarde la question de la gestion de l' information au niveau local.

Ceci s' explique par le fait qu' à ce niveau, l' information nécessaire est la même pour tous, quel que soit le domaine couvert, puisque par définition, l' approche participative de concertation et de planification est une approche globale. Par conséquent, il est indispensable que les dispositifs de collecte, de stockage et de gestion de l' information puissent être intégrés.

B. PROBLEME ENVISAGE.

1. SITUATION PRESENTE.

Le dernier rapport mondial sur le développement humain publié en 1991 par le P.N.U.D. a souligné la nécessité " d' une amélioration des statistiques sociales, demandant que leur soit consacrée au moins la même attention qu' aux statistiques économiques. faute d' une telle amélioration, la planification et la programmation du développement humain ne seront jamais aussi systématiques qu' elles le sont dans le domaine de la croissance économique, ce qui aura pour conséquence une perpétuation des difficultés qui se manifestent lorsque l' on tente d' intégrer véritablement les questions économiques et sociales dans la conception, le suivi et l' évaluation des efforts, des politiques et des programmes de développement " .

Cette préoccupation exprimée s' applique parfaitement au cas du Sénégal où l' on peut observer qu' on ne dispose d' aucune donnée sur 19 indicateurs sociaux parmi les 138 indicateurs semi-indépendants figurant au même rapport. L' appréhension d' indicateurs aussi importants que : la répartition des revenus, la couverture et la qualité du logement, le nombre de scientifiques et de techniciens, ainsi que des désagréments par milieu urbain/rural, ne se trouve ainsi pas réalisée.

Pour une part, cette situation est due à l' ancienneté de certaines données, relevées au cours d' enquêtes ponctuelles ou à l' occasion de recensements décennaux, et il s' avère difficile de prendre la mesure des changements intervenus entretemps. Par ailleurs, pour la plupart des indicateurs, on ne peut disposer que de données globalisées à l' échelle du pays.

Une information plus détaillée par indicateur, comme les variations de revenus entre les groupes de population, selon que l' on se situe en zone rurale ou en zone urbaine, ou encore dans des régions distinctes, ainsi que les données regardant la pauvreté, absolue ou relative, fait complètement défaut. Toutes ces informations doivent pourtant être considérées comme essentielles pour concevoir des politiques appropriées devant répondre à des situations reconnues.

Une meilleure appréciation des données sociales manquantes pour le Sénégal peut être faite en procédant à la comparaison des listes utilisées par le P.N.U.D. et la Banque Mondiale, par rapport à la liste présentée dans le " Tableau de bord annuel de la situation sociale au Sénégal " (Edition 1991 - en préparation - Projet SEN.87.010.).

On trouve clairement mentionnée l' indisponibilité de certaines informations démographiques dans la " Synthèse de la situation économique et sociale du Sénégal " publiée par le F.N.U.A.P. (1991 - Projet SEN.89.P01.).

La plus récente " Situation économique du Sénégal " date de 1988, et celle propre à la région de Saint-Louis du Sénégal, de 1985. Les " Statistiques et indicateurs des régions du

Sénégal " ont été publiés en 1984 - soit au temps où se préparait le 7 ième Plan. Tous les documents consultés présentent un nombre très limité d'indicateurs. Partout, sont peu présentes les informations quantitatives sur l'emploi, l'habitat, la distribution des revenus, la nutrition et les besoins essentiels.

L'organisation de la statistique nationale au Sénégal relève de la Direction de la Prévision et de la Statistique (D.P.S./M.E.F.P.) qui dispose d'un bureau central et d'un dispositif décentralisé s'appuyant sur 9 Bureaux Régionaux de Statistiques (B.R.S.).

En même temps, des cellules statistiques sont en place dans de nombreux autres Ministères (Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère du Développement rural et de l'hydraulique ...). La plupart de ces services disposent de moyens insuffisants, sont instables, et jouent très difficilement le rôle de centralisation de l'information propre à leur secteur.

Ils ont trop souvent des relations de travail très irrégulières avec la D.P.S. Les travaux statistiques pris en charge par ces différents Ministères ne sont pas soumis à un contrôle technique de la D.P.S. Il est ainsi fréquent, avec la prolifération de différents projets, de rencontrer des cadres intervenant dans différentes spécialités, qui utilisent des méthodes statistiques ne respectant pas tous les principes règlementaires.

Un certain nombre de services gouvernementaux - notamment la Direction de la Planification, et le Comité de Suivi des programmes et politiques économiques - utilisent périodiquement les données socio-économiques trouvées disponibles. Le P.N.U.D. et d'autres bailleurs de fonds, tels que la Banque Mondiale et l'U.N.I.C.E.F., s'intéressent également à leur analyse. Cependant, aucun modèle analytique n'est disponible, tandis que plusieurs modèles économiques sont trouvés opérationnels en même temps.

La mission dévolue à la D.P.S. consiste à collecter les données nécessaires à la définition de la politique économique et sociale du pays et à procéder à l'évaluation des résultats de cette politique.

Les données collectées, directement ou indirectement, peuvent soit être conservées en l'état, soit faire l'objet d'un traitement (Exploitation, établissement de statistiques, et, éventuellement, analyse). Dans tous les cas, les données rassemblées sont destinées à une diffusion élargie.

Cependant, on doit constater que l'on ne dispose que de données insuffisantes sur la situation et les changements

sociaux, à tous niveaux, alors que cette information s'avère indispensable pour les décideurs.

Le système statistique en place, non seulement ne couvre qu'un champ réduit, mais il souffre encore de quatre grandes insuffisances :

1. Les délais d'exploitation sont généralement trop longs et les résultats arrivent parfois trop tard pour la prise des décisions utiles.
2. Les données demeurent souvent à l'état brut, cet état n'autorisant pas les analyses approfondies susceptibles d'explicitier les facteurs et effets clés.
3. Les données qualitatives font plus particulièrement défaut, rendant plus difficile l'anticipation des évolutions probables et la prise en compte des effets socio-culturels.
4. L'information n'est pas suffisamment diffusée, ceci étant dû à la fois, aux défaillances relevées en matière d'organisation générale de la coordination, et à la nature même de l'information collectée qui ne peut être désagrégée pour répondre aux attentes spécifiques des différents utilisateurs.

2. BENEFICIAIRES-CIBLES.

Les bénéficiaires-cibles de la composante I sont les suivants :

1. Les principaux acteurs en matière de production des statistiques sociales : la D.P.S. et les B.R.S.
2. Les cadres de l'Etat responsables de la préparation et du suivi de la politique économique et sociale :

Au niveau central : M.E.F.P., Direction de la Planification, Comité de Suivi des Programmes et politiques Economiques, et les autres Ministères techniques concernés.

Au niveau décentralisé : les structures techniques correspondantes.
3. Les collectivités locales et organisations de base engagées dans des initiatives de développement, impliquant un travail de planification et le choix d'options pertinentes.
4. Les O.N.G. et projets appuyant ces initiatives de développement, dans le cadre d'une approche de participation responsable.

5. Les différents bailleurs de fonds, s' associant par tous concours utiles, à la réalisation de ces initiatives de développement.
6. Les chercheurs et enseignants intervenant dans le champ de couverture des statistiques sociales.

C. ELEMENTS DE LA COMPOSANTE.

1. OBJECTIFS, RESULTATS, ACTIVITES;

Objectif 1. : Améliorer les systèmes de production d'information à caractère social et humain au niveau national.

Résultat 1.1. : Macro-indicateurs sociaux et par milieux, tabulation des enquêtes nationales touchant les niveaux macro et micro et la matrice de comptabilité nationale (SAM, incluant TES 1990), établis par la D.P.S.

Activité 1.1.1. : Production des macro-indicateurs sociaux.

Inventaire des données disponibles, organisation d' une réflexion portant sur les besoins d' informations complémentaires utiles, et intégration de ces besoins dans les calculs et publications des macro-indicateurs sociaux.

Activité 1.1.2. : Définition d' un logiciel permettant de rassembler les données de base désagrégées.

Utilisation des macro-indicateurs pour la production des tabulations additionnelles des enquêtes pertinentes et du RPGH 1988. Vérification de la cohérence des données à saisir par le logiciel et mise à disposition de l' information sous la forme d' un fichier ASCII.

Activité 1.1.3. : Production de la première version de SAM-Sénégal.

Rassemblement des données disponibles au niveau du MEFP (Y compris celles du TES 1990) pour définir une désagrégation possible de la matrice de comptabilité. Organisation d' une réflexion portant sur la présentation du SAM avec tous les spécialistes concernés et adoption de sa version finale.

Activité 1.1.4. : Exploitation du SAM-Sénégal.

Inclusion du SAM-Sénégal dans les éditions futures de la situation économique du Sénégal.

Activité 1.1.5. : Formation en statistique des agents concernés de la D.P.S. et des différents Ministères techniques concernés.

Elaboration d' un programme de formation portant sur le nouveau logiciel spécialisé des statistiques, réalisation des sessions de formation de courte durée, et organisation du suivi et de l' évaluation périodique.

Résultat 1.2. : Capacité du C.S.P.E. en matière d' analyse intéressant les groupes vulnérables (Femmes, enfants), et les problèmes majeurs des P.A.S. aux niveaux humain et social, renforcée.

Activité 1.2.1. : Analyse de la D.S.A.

Etude de la littérature existante sur la dimension sociale des P.A.S., à travers l'examen des méthodes quantitatives d'analyse utilisées.

Activité 1.2.2. : Utilisation des banques de données et des logiciels pertinents de la D.P.S.

Acquisition des banques de données et des logiciels pertinents, et les rendre opérationnels en fonction des méthodes d'analyses propres au C.S.P.E.

Activité 1.2.3. : Mise à disposition élargie des résultats de l'analyse de la D.S.A.

Production d'un document présentant ces résultats détaillés destiné à faciliter le travail des décideurs et des chercheurs intéressés.

Activité 1.2.4. : Formation des cadres du C.S.P.E.

Elaboration d'un programme de formation portant sur le nouveau logiciel spécialisé permettant de mesurer les effets des P.A.S., réalisation des sessions de formation de courte durée et organisation su suivi et de l'évaluation périodique.

Résultat 1.3. : Modèle désagrégé socio-démo-économique permettant de suivre les impacts et effets des P.A.S., élaboré et mis en application au niveau du C.S.P.E.

Activité 1.3.1. : Détermination d'un modèle macro-économique standard.

Réalisation d'un inventaire des modèles macro-économiques utilisés au Sénégal, analyse de leurs différentes spécifications et adoption d'un standard de présentation, en s'inspirant du modèle IMPECC.

Activité 1.3.2. : Réalisation de tests d'acceptabilité du modèle standard.

Vérification de la validité du modèle aux niveaux national, et régional (Rural, urbain), et introduction des mesures de correction appropriées.

Activité 1.3.3. : Opérationnalisation du modèle standard.

Réalisation de simulations en fonction des options et variables de politique économique, analyse comparative des résultats. Production des rapports présentant ces résultats en vue d'éclairer les choix stratégiques des décideurs.

Objectif 2. : Améliorer les systèmes de planification et de gestion des données aux niveaux régionaux.

Résultat 2.1. : Fichiers de données régionales, élaborés sur la base du fichier ASCII, mis en place et opérationnels.

Activité 2.1.1. : Adaptation des macro-indicateurs régionaux.

Inventaire des données disponibles, identification des besoins en données utiles, introduction des ajustements nécessaires au niveau de l' exploitation des macro-indicateurs pour la tabulation des enquêtes régionales.

Activité 2.1.2. : Etablissement des tableaux de bord pertinents.

Proposition des séries régionales sur la base du tableau de bord annuel de la situation sociale au Sénégal, préparation et publication des tableaux de bord simplifiés correspondants.

Activité 2.1.3. : Mise en place des fichiers de données.

Utilisation des tableaux de bord pour la production des fichiers de données, préparation des fichiers en utilisant le logiciel spécialisé déjà mis en place par la D.P.S.

Activité 2.1.4. : Exploitation des fichiers de données.

Réalisation des comparaisons inter-régionales susceptibles de faire apparaître les disparités, mise en évidence des référentiels de données de base des régions et des indicateurs ayant valeur de moyenne.

Résultat 2.2. : Capacités des Bureaux régionaux de statistiques en matière de gestion et de communication des données, renforcées.

Activité 2.2.1. : Détermination de la configuration optimale.

Etude des possibilités et conditions de consultations et transferts horizontaux et verticaux des fichiers en temps réel, utilisation d' un logiciel de communication incluant des corrections d' erreurs et des niveaux de sécurité.

Activité 2.2.2. : Mise en place d' équipements de communication.

Acquisition et installation des " modulateurs/démodulateurs " (Modem), connexion aux équipements existants.

Activité 2.2.3. : Formation des cadres et agents des B.R.S.

Elaboration d' un programme de formation portant sur le logiciel de communication pour les chefs de bureau des B.R.S. ainsi que pour les chefs des services centraux de la D.P.S..

Organisation des sessions de formation de courte durée à leur intention.

Elaboration d' un programme de formation portant sur les logiciels spécialisés pour les agents des B.R.S. Organisation des sessions de formation de courte durée à leur intention.

Organisation des suivi et évaluation périodiques.

Résultat 2.3. : Performances des Bureaux régionaux de statistiques en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données, améliorées.

Activité 2.3.1. : Accroissement du volume des données disponibles.

Rassemblement, analyse et organisation des données essentielles disponibles au niveau régional : documents d' études, enquêtes, données relatives aux projets locaux exécutés (Objet, structure, financements, effets économiques et sociaux), ainsi que toutes autres sources de données socio-économiques provenant des départements et arrondissements.

Activité 2.3.2. Amélioration de la qualité des données traitées.

Définition des fiches standardisées par secteur permettant aux différents intervenants locaux, de collecter et de renseigner les données, présentation de ces fiches aux intervenants en vue de leur finalisation, introduction des correctifs favorisant leur meilleure compréhension, et diffusion de ces fiches.

Activité 2.3.3. : Organisation des bureaux de documentation régionaux.

Acquisition d' un matériel de reprographie, fabrication locale des bureaux et étagères de classement, constitution d' un répertoire des documents disponibles et classement de ceux-ci pour faciliter les consultations sur place.

Activité 2.3.4. : Publication d' un bulletin périodique de statistiques.

Définition de la forme et du contenu, rassemblement des données administratives, montage des données, édition du bulletin à fréquence régulière et diffusion élargie de celui-ci auprès de tous intéressés.

Objectif 3. : Assurer l' information des populations concernées les rendant plus aptes à participer efficacement aux actions de développement.

Résultat 3.1. : Des auxiliaires villageois interviennent en aidant à la meilleure information des populations.

Activité 3.1.1. : Mise en place des auxiliaires villageois.

Sensibilisation des responsables des organisations locales, présentation des fiches standardisées aidant à la collecte des données. Simplification des modalités d'utilisation de ces fiches, identification des responsables chargés de les utiliser et planification de leur travail.

Activité 3.1.2. : Mise en commun des données recueillies.

Relevé systématique des données pertinentes par les auxiliaires villageois et tenue des fiches standardisées, organisation de causeries-débats avec la population à l'occasion du passage des responsables de l'encadrement concernés. Des outils simples et adaptés sont introduits permettant de suivre l'évolution des indicateurs les plus utiles.

Résultat 3.2. : Banques de données locales renforcées.

Activité 3.2.1. : Mise en place des équipements de bureaux essentiels.

Réalisation d'un inventaire des besoins en équipements de bureaux au niveau des C.E.R.P. concernés, fabrication locale des bureaux et meubles de rangement, acquisition d'une machine à écrire pour la production des rapports périodiques.

Activité 3.2.2. : Exploitation locale des fiches standardisées.

Les fiches standardisées une fois remplies sont analysées et traitées, des informations qui y sont renseignées sont reportées dans des tableaux récapitulatifs relatifs aux différents secteurs d'intérêt, des situations périodiques reflétant l'évolution des principaux indices sont établies.

Résultat 3.3. : Information élargie des populations, réalisée.

Activité 3.3.1. : Utilisation des mass-média.

Définition des thèmes prioritaires, conception et préparation des contenus en relation avec les spécialistes de la communication, réservation d'un temps d'antenne pour la diffusion des programmes et réalisation des émissions dirigées vers la population en langues nationales.

2. SITUATION A LA FIN DE LA COMPOSANTE.

Les activités développées dans le cadre de la composante permettront d'obtenir les acquis suivants :

1. Disponibilité aux niveaux national, régional et local, des banques de données à caractère social et humain.

2. Maîtrise par les cadres et agents de la D.P.S., du C.S.P.E. et des B.R.S., des techniques de gestion de ces banques.
3. Meilleure utilisation de l'information sur le développement humain au Sénégal pour les choix optimaux et le suivi des politiques économiques tenant compte de la D.S.A.
4. Renforcement de la capacité des structures nationales et décentralisées productrices de statistiques sociales en matière de traitement et de diffusion des données.
5. Maîtrise, par les agents des C.E.R.P., des techniques de traitement et d'exploitation des données.
6. Maîtrise, par les auxiliaires villageois, des techniques de collecte des données et de leurs utilisation et suivi local.
7. Information élargie des populations concernées, réalisée.

1. APPORTS DU GOUVERNEMENT.

1.1. PERSONNEL.

Le responsable de la D.P.S. interviendra comme point focal pour les différentes actions à entreprendre prévues dans le cadre de l' exécution de la sous-composante. Il agira de concert avec le responsable du programme cadre, pour la prise de toutes décisions propres à la planification et à l' organisation des actions prévues.

Les responsables des B.R.S. interviendront de la même manière avec les responsables régionaux du programme, en l' absence de personnels affectés directement, dans le cadre du programme, à l' exécution de la composante, qui ne fera appel qu' à des consultants, internationaux et nationaux.

Ces responsables nationaux devront faire preuve de la disponibilité requise pour permettre l' exécution efficace de la composante.

1.2. LOCAUX.

Les locaux de la D.P.S., du C.S.P.E. et des B.R.S., devront pouvoir être utilisés, pour la durée de leurs interventions prévues, par les consultants intervenant sur l' exécution de la composante.

1.3. FONCTIONNEMENT.

Les services de base seront assurés par le M.E.F.P. pour permettre la réalisation du travail des différents consultants intervenant dans le cadre de la composante : Electricité, eau, téléphone, entretien.

2. APPORTS DU P.N.U.D.

2.1. CONSULTANTS INTERNATIONAUX.

3 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

	1993	1994
Comptabilité sociale	1	1
Organisation des B.R.S.	1	

2.2. SUPPORT ADMINISTRATIF.

Repris dans le cadre du support général au programme.

2.3. VOYAGES OFFICIELS.

Provisions pour supporter :

1. Frais de déplacements responsables et intervenants de la composante.
2. Indemnités de déplacement personnes-ressources utiles à l' exécution de la composante.

Responsables D.P.S.

Responsable C.S.P.E.

3. Indemnités forfaitaires allouées aux responsables des B.R.S.

9 B.R.S. sur 5 premiers mois.

2 B.R.S. sur reste durée exécution composante

2.4. CONSULTANTS NATIONAUX.

7,5 H/Mois de consultation, répartis comme suit :

	1993	1994	1995
Informatique	3	1	1
Spécialiste communication	0,5		
Economie développement	2		

2.6. FORMATION EN GROUPE.

Provisions autorisant la tenue de sessions de formation utiles aux publics reconnus comme cibles du programme. Les actions de formation envisagées sous la composante, intéresseront spécifiquement les auxiliaires villageois, intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre de banques de données locales.

Les provisions permettront :

1. La tenue de 2 sessions de formation (3 jours) par an.

2. L' appui à l' organisation de ses sessions, des agents techniques habilités des C.E.R.P.
3. Le renforcement de cet appui technique par le recours à des spécialistes de la formation.

2.7. FORMATION EN SERVICE.

Provisions constituées pour permettre :

1. Les formations périodiques intéressant les cadres et agents, de la D.P.S., du C.S.P.E. et des Ministères techniques concernés.
2. Les formations périodiques intéressant les responsables et agents des B.R.S.

2.8. EQUIPEMENT FONGIBLE.

Provisions permettant de supporter les dépenses suivantes :

1. Fournitures informatiques diverses.
2. Production des fichiers, documents de saisie, de traitement et d' exploitation des données.
3. Documents de formation, bulletins d' informations périodiques.
4. Fournitures diverses pour banques locales renforcées.
5. Constitution des documentations utiles au niveau des banques de données régionales.
6. Productions statistiques diverses au niveau régional.

2.9. EQUIPEMENT NON FONGIBLE.

Provisions permettant d' acquérir les matériels suivants :

1. 2 véhicules pour les B.R.S. des régions d' intervention du programme.
2. 12 modulateurs/démodulateurs pour les B.R.S. (9) et pour la D.P.S. (1), le M.F.E.F. (1) et le M.S.P.A.S. (1), avec onduleurs et sauvegardes.
3. 1 logiciel de communication PC Anywhere.
4. 9 duplicateurs.
5. Mobiliers et matériels pour le renforcement des banques de données au niveau des B.R.S.
6. Petits mobiliers et machines à écrire pour le renforcement des banques locales au niveau des C.E.R.P.

7. Petits matériels additionnels au niveau de la D.P.S. et du C.S.P.E.

2.10. AMENAGEMENT DES LOCAUX.

Provisions permettant les améliorations et aménagements utiles aux niveaux des 2 B.R.S. des régions d' intervention, et des banques locales de données.

2.11. OPERATION ET ENTRETIEN.

Provisions nécessaires pour l' utilisation, la maintenance et les réparations des différents équipements et matériels de la composante.

2.12. DIVERS.

Provisions permettant de supporter les frais généraux et divers engagés par l' exécution de la composante.

E. MECANISMES D' EVALUATION.

1. REUNIONS D' EVALUATION.

Les réunions d' évaluation suivantes sont prévues :

1. Une réunion trimestrielle interne à la composante, intéressant :

Le responsable du programme cadre
Le responsable de la D.P.S.
Les deux responsables des B.R.S.

2. Une réunion semestrielle interne intéressant la totalité du programme, devant rassembler :

Le responsable du programme cadre
Tous Experts thématiques et responsables du programme
Tous responsables de la contrepartie nationale

2. RAPPORTS D' AVANCEMENT ET D' EVALUATION.

Les rapports suivants devront être produits :

1. Des rapports d' évaluation trimestriels seront établis par :

Le responsable de la D.P.S.
Les responsables des deux B.R.S.

2. Des comptes-rendus des réunions trimestrielles internes tenues au niveau de la composante.

3. Des rapports semestriels d' activités seront établis pour assurer l' orientation des discussions dans le cadre des réunions globales du programme, par :

Le responsable de la D.P.S.
Les responsables des deux B.R.S.

DESCRIPTIF DE COMPOSANTE

COMPOSANTE II

DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF A LA BASE

A. CADRE GENERAL DE REFERENCE

1. Objectifs du programme cadre

Le développement humain se rapporte à l'élargissement de la gamme des possibilités offertes aux individus pour répondre à leur besoins fondamentaux et accéder à un plus grand bien-être social. Le programme cadre "Promotion du développement humain" vise donc à assurer le plein épanouissement des individus en leur permettant, à partir d'un appui apporté aux groupes qu'ils constituent, de participer activement au processus global de développement et d'amélioration de l'environnement social et écologique. Pour ce faire, le programme cadre se fixe les objectifs suivants :

- le renforcement des institutions d'encadrement rapproché des populations et des communautés rurales et urbaines: CERP, communes et, si nécessaire, des ONG et organisations de base sélectionnées en fonction de leur pertinence;
- l'autoprise en charge de leur développement par les groupes sociaux visés à partir de leur communauté de base: communautés rurales, villages, communes, quartiers et sous-quartiers urbains;
- la promotion des ressources humaines par l'alphabétisation fonctionnelle, l'information et la formation technique des groupes cibles;
- la création d'activités génératrices de revenus, le financement des initiatives locales et les mesures d'accompagnement nécessaires;
- la considération simultanée des divers éléments du cadre de vie par l'établissement de fonctions-passerelles entre les intervenants (éducation, santé, bien-être familial, habitats, etc.).

Le programme cadre vise aussi:

- l'appui renforcé aux segments particulièrement défavorisés et aux groupes vulnérables de la population: les femmes et les groupements de promotion féminine, les enfants et les jeunes;
- la prise en considération de la dimension sociale dans les instruments de mesure et d'incitation du développement à l'intérieur des banques de données.

2. Résultats du programme cadre

- les performances des systèmes décentralisés d'appui et de coordination sont améliorées et un appui rapproché fourni aux populations par les institutions renforcées;
- des programmes d'alphabétisation, de formation technique et des modules spécifiques sont dispensés aux groupes sélectionnés;
- des chantiers de travaux à haute intensité de main-d'oeuvre sont ouverts dans les régions de concentration et fournissent des emplois viables aux jeunes et aux autres;
- un programme de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, le sida et les MST fonctionne correctement dans les régions de Tambacounda et Diourbel;
- des initiatives locales et des projets à vocation économique sont financés par le programme cadre par l'intermédiaire d'un fond de crédit disponibilisé par le PNUD et d'autres bailleurs;

- un programme d'appui spécialement destiné aux groupements de promotion féminine est opérationnel dans les deux régions ciblées;
- des banques de données adéquates et fiables sont opérationnelles aux niveaux national, régional et local.

3. Les composantes

Le programme cadre "Promotion du développement humain" est conçu autour de trois axes stratégiques:

- l'appui à l'effort de décentralisation entrepris par l'Etat;
- l'optimisation des ressources humaines et de l'expertise locale dans l'optique de mieux gérer le processus de désengagement de l'Etat;
- la mobilisation de la société civile à la base et la mise en oeuvre d'une approche participative authentique.

Trois composantes sont identifiées, auxquelles se greffent différentes actions sectorielles. Elles tiennent compte de la nécessité de proposer des modalités d'action pérennes et reproductibles à la base, et de capitaliser les expériences acquises.

La composante I s'attache ainsi à la constitution de banques de données aux niveaux national, régional et local à caractère social répondant aux critères de développement humain et à l'appui aux comités de suivi des PAS pour leur traitement. Elle part du constat de l'absence de données de nature sociale dans le système de statistique et de comptabilité nationale qui constitue une limite pour le suivi des effets sociaux des PAS.

La composante III de ce programme cadre "Promotion socio-économique des groupements féminins" s'inscrit dans l'optique du développement participatif. Elle a la vocation d'améliorer les conditions de vie des femmes, entre autres axes, par la génération de revenus monétaires additionnels et, partant, de leurs familles.

Compte tenu du manque d'informations concernant les activités féminines et dans l'optique de capitaliser les fruits de l'expérience qui sera ainsi développée, il est prévu une série d'études de cas sur les activités sociales et économiques des groupements féminins, permettant ainsi de dégager des "modèles de développement" et des typologies d'intervention selon leur impact.

Ces études constitueront, ainsi que les rapports de suivi prévus, une base de données concernant les groupements féminins à insérer dans la banque de données sociales qui sera constituée dans le cadre de la composante I, et permettront de définir des systèmes de gestion appropriés et reproductibles. De plus, une banque de données sur les différentes interventions concernant les groupements féminins viendra compléter utilement ces informations.

Quant à la composante II, elle occupe une place fondamentale dans le présent programme cadre. Elle apparaît comme le lieu privilégié pour concrétiser l'approche participative - considérée comme la base d'un véritable développement humain - au profit de tous les segments constitutifs de la société globale. Elle recèle un caractère expérimental et novateur dans la mesure où elle se base sur des espaces de concertation locaux identifiés et reconnus dans les textes et dans les faits mais, jusqu'à présent, peu sollicités par les programmes de développement. Ces espaces de concertation décentralisés sont les communautés rurales et les quartiers pour le milieu urbain.

4. Stratégie globale de la composante II

Inscrite dans le cadre de l'objectif gouvernemental de "Promotion du développement participatif" et de la "Politique nationale de décentralisation", la composante II a pour objet d'apporter un "Appui aux collectivités de base pour la préparation et la mise en oeuvre de programmes locaux de développement humain", en tant que ce concept inclue tous les aspects sociaux, économiques et culturels pouvant concourir à une amélioration des conditions de vie des populations.

La stratégie globale de la composante consiste donc à mener une action conjuguée qui vise à agir de manière concomitante sur un ensemble de leviers considérés pertinents pour la promotion du développement humain et son corrolaire, la participation populaire.

Les populations étant considérées comme le point de départ, les acteurs et les bénéficiaires du programme cadre, la stratégie de la composante privilégie deux démarches essentielles: la définition des besoins et la mobilisation des moyens en fonction de leur orientation efficiente vers les communautés de base. Les différentes activités qui concourent à la réalisation des objectifs poursuivis s'articulent autour de deux axes majeurs, dont les résultats convergent vers la consolidation et l'essor des collectivités de base pour l'autodéveloppement des populations. Il s'agit:

d'une part, d'apporter un appui substantiel au développement participatif à la base incluant:

- le renforcement des capacités de négociation et d'action des "collectivités de base" - entendu comme l'ensemble des pouvoirs locaux et des organisations de bases susceptibles de promouvoir le développement participatif - en vue d'augmenter leur efficacité par rapport à la mission civique et à la vocation développementale dont elles sont investies;
- la promotion des ressources humaines par le moyen de la sensibilisation, de l'information, de la formation et de l'éducation à l'autodéveloppement destinées aux élus locaux (conseillers ruraux et municipaux), aux représentants de la société civile et aux citoyens de la République;
- l'autopromotion économique des populations et le financement des initiatives locales à travers les cadres d'organisation pertinents, plus particulièrement les collectivités locales institutionnellement renforcées, et les organisations de base à vocation économique: PME, GIE, ONG, associations villageoises, associations de quartier et de sous-quartier, etc.;

d'autre part, de poursuivre la promotion du développement humain en élargissant les possibilités d'accès au bien-être social par la mise en oeuvre simultanément avec les volets susmentionnés:

- d'une sous-composante relative à la santé et à la population incluant la sauvegarde de Santé maternelle infantile (SMI), la Planification familiale (PF), la lutte contre les Maladies sexuellement transmissibles (MST) et le Sida;
- d'une sous-composante qui concerne la promotion de l'habitat social et des infrastructures communautaires;
- d'une sous-composante intéressant l'accès et la gestion du capital eau, et la préservation et la maintenance des ouvrages.

Une approche thématique visant la promotion des segments les plus vulnérables de la population que sont les femmes, les enfants et les jeunes sera mise en oeuvre de manière horizontale dans l'ensemble des axes d'intervention.

Dans la sélection des partenaires, l'emphasis sera mise sur le caractère démocratique et national des institutions. Une préférence pour le secteur privé sera manifestée si les possibilités s'offrent au cours de la réalisation des activités de la composante.

En privilégiant une dynamique locale et réellement endogène, qu'aucun intervenant extérieur n'est capable de porter et de pérenniser, le PNUD aura participé à promouvoir des citoyens informés et des professionnels organisés pour défendre leurs intérêts.

B. PROBLEMES ENVISAGES ET ELEMENTS DE LA COMPOSANTE

SOUS-COMPOSANTE I
APPUI AUX COLLECTIVITES DE BASE

Volet I: Appui institutionnel aux collectivités de base

I.1 - Situation présente

Les communautés rurales et les communes sont les échelons les plus décentralisés de l'administration territoriale, mais elles s'inscrivent respectivement dans des problématiques différentes. Le caractère stratégique des communautés rurales permet une appréhension globale des problèmes et des besoins locaux et semble en faire un espace privilégié pour promouvoir un développement à la base cohérent et planifié par et pour les populations avec l'appui des CERP considérés comme une ingénierie à leur service.

Les communes offrent, quant à elles, une réalité différente. Dans les villes, les cadres de concertation privilégiés par les populations sont leurs lieux d'habitation. Or il apparaît que le découpage administratif des quartiers ne correspond pas à la réalité sociologique des villes, où des sous-quartiers sont définis par les populations, sur la base d'une communauté d'origine, d'activités, de situation et/ou d'autres caractéristiques. Ces cadres apparaissent comme des espaces où les populations pourraient se mobiliser et agir ensemble sur leurs problèmes communs qui sont les ferments réels des nouvelles solidarités citadines. Les quartiers et les sous-quartiers ne sont pas dotés de personnalité juridique, mais ils abritent de multiples associations de divers types qui, à l'instar des associations villageoises, des ententes d'arrondissement, des organisations professionnelles et des ONG locales, sont potentiellement propices à la participation populaire et bénéficient d'une reconnaissance certaine aux yeux des populations qui les portent et fondent leur légitimité.

Outre cet ancrage spatiale, il ressort aussi de l'analyse qu'en termes de supports potentiels le développement participatif est associé à deux dynamiques essentielles. Il s'agit, d'une part, des organisations de base, plus particulièrement celles qui revêtent un caractère professionnel et les associations de jeunes et de femmes et, d'autre part, les collectivités locales.

- La dynamique des organisations de base

Les organisations de base font preuve depuis plusieurs années d'un remarquable dynamisme, et ce mouvement se poursuit et s'amplifie, notamment avec les organisations paysannes.

La structuration en cours du milieu rural est à long terme le gage le plus solide d'un développement rural et d'un dialogue réellement constructif entre la population et les pouvoirs publics. Ce dont il est question au travers des organisations professionnelles c'est l'exercice d'un droit essentiel qui est le droit à un travail digne et rémunérateur, capable de procurer des conditions de vie satisfaisantes aux travailleurs et à leurs familles.

En zone urbaine, le mouvement est actuellement limité mais pourrait trouver un ancrage auprès des "ASC", des regroupements féminins et d'autres réseaux de solidarité, suivant des modalités à définir avec leurs représentants. Ces types d'association ne revêtent pas toujours un caractère économique explicite, mais des expériences éparses ont montré que cette dimension y est virtuellement présente. Une impulsion pourrait venir de la commune pour les réorienter et en faire des maillons du développement participatif.

Néanmoins, cette dynamique doit encore s'affirmer (ou émerger en zone urbaine) et être appuyée pour franchir de multiples obstacles au nombre desquels figurent le sous-emploi en zone rurale et le chômage en zone urbaine.

Une utilisation aussi intensive que possible de la main d'oeuvre, ressource locale de base, et la formation des producteurs sont essentielles au renforcement de la dynamique des organisations de base.

La dynamique des pouvoirs locaux

Les collectivités locales mises en place depuis plus de deux décennies n'ont pour l'instant joué qu'un rôle limité, mais la volonté affirmée de décentralisation, de démocratisation et de renforcement des pouvoirs devra en faire des partenaires incontournables du développement participatif à la base. Les conditions semblent réunies pour qu'une dynamique des pouvoirs locaux s'enclenche, faisant des communautés rurales et des communes des unités stratégiques du développement local. Encore convient-il d'approfondir le code des communautés rurales et des communes et de les appuyer dans leur volonté d'organisation et de promotion socio-économique.

L'émergence et l'affirmation d'une dynamique des pouvoirs locaux est une des conditions fondamentales d'un développement répondant aux besoins réels de la population et autorisant l'expression des droits des citoyens participant aux affaires publiques les concernant.

Ces deux dynamiques ont vocation de se compléter. Cela apparaît déjà par endroit où les mêmes leaders interviennent dans les deux dynamiques. Ces dynamiques naissantes doivent être fortement appuyées en particulier par le PNUD. Il y va du droit du citoyen et du droit au travail, deux conditions de base du développement humain.

Les collectivités de base ne sont pas à l'heure actuelle des acteurs systématiquement mis à contribution par les programmes de développement. Les collectivités locales, particulièrement les conseils ruraux, ne sont pas en mesure de jouer pleinement le rôle qui leur est assigné du fait notamment:

- de la faiblesse des moyens qui leur sont alloués;
- du déficit important en ressources matérielles et financières qui affecte lourdement leurs outils techniques que sont les CERP et les services d'appui aux municipalités; et
- du peu d'appui reçu de la part des bailleurs de fond d'une façon générale, en particulier les communautés rurales;

1.2 - Bénéficiaires cibles

Le développement participatif ne peut se concevoir qu'appuyé sur une population dotée d'un minimum d'organisation. Il s'articule à des unités géographiques locales au sein desquelles peut s'ordonner la participation populaire et se traduit généralement par l'existence d'organisations de base.

L'analyse de la situation a permis d'identifier les organisations de base et les unités géographiques les plus efficaces en termes de perspectives de développement ainsi que les dynamismes qui les accompagnent. Aussi, compte tenu de l'hétérogénéité des cibles visées par la composante et de la multiplicité des axes d'intervention, les bénéficiaires directs de la présente sous-composante seront sélectionnés au niveau des institutions plutôt qu'à celui des individus. Il s'agit: des groupements villageois réunis en entente, union, ou fédération; des associations professionnelles d'artisans, commerçants; des groupements économiques: femmes, jeunes, GIE de producteurs, coopératives, etc.; des associations au comité: ASC, comité de gestion d'équipement, comité de santé, association de ressortissants, de développement local, etc.

1.3 - Stratégie spécifique

Elle s'articule autour de 3 points:

- faire des organisations de base des répondants fonctionnels des unités territoriales (communauté rurale, commune) en matière de développement participatif à la base;

- élaborer des instruments de pilotage du développement participatif qui s'appuient sur un diagnostic de la situation et les perspectives;
- améliorer les performances des services d'appui décentralisés communauté rurale, CERP et administration communale.

Les mandats des services seront bien précisés, les solutions appropriables recherchées et des systèmes de référence mis à profit. En somme il s'agit de concevoir et de mettre en oeuvre un ensemble d'actions convergentes et complémentaires qui visent l'identification des acteurs et la redynamisation les opérateurs. Les domaines de compétences et de responsabilité doivent être clairement précisés tout en veillant à la meilleure coordination possible entre les différents services d'appui. Les ressources des services décentralisés seront formées à la démarche de la planification à la base et à l'approche participative. Elles recevront une formation renforcée sur la gestion des activités économiques de manière à pouvoir répondre au souci de pérennité des initiatives productives.

L'association des maires est un lieu privilégié d'échanges d'informations et d'expériences dont la capitalisation pourrait permettre aux communes de disposer d'un arsenal de situations et d'actions types adaptables d'un endroit à un autre. L'organisation récente des Présidents de conseils ruraux sera encouragée dans ce sens.

1.4 - Objectifs - Résultats - Activités

Objectif immédiat 1: Accroissement des performances des systèmes ruraux d'appui décentralisés et de coordination (communauté rurale, CERP, CLD élargie) et identification des organisations de base, des institutions d'appui et de financement, des comités territoriales de base, ainsi que des dynamiques qui les accompagnent.

Résultat 1.1: Les performances des systèmes d'appui décentralisés ruraux et de coordination sont accrues.

Activité 1.1.1: Précision des mandats des services d'appui

Il s'agit de la réactualisation des prérogatives, missions et rôles des communautés rurales, des CERP et des CLD élargis, chacun en ce qui le concerne.

Activité 1.1.2: Redynamisation des équipes des services d'appui

A ce niveau, les équipes devront être complétées dans le cadre de la pluridisciplinarité pour les CERP et les autres structures décentralisées et de la participation effective des conseillers ruraux.

Activité 1.1.3: Dotation en équipements des dix-neuf CERP ciblés

Pour rendre plus opérationnel sur le terrain les services d'appui au regard de l'importance de leurs mandats, les équipes des CERP recevront un équipement de base en moyens de travail et de déplacement.

Activité 1.1.4: Mise en place de systèmes de références régionales

La gestion et le stockage des informations connues ou captées lors des actions de réflexion conjointe avec les collectivités et leurs membres imposent la mise en place progressive d'un dispositif de capitalisation des informations¹.

Résultat 1.2: Les organisations de base et les institutions d'appui, d'études et de financement ainsi que les dynamiques qui les accompagnent sont identifiées.

Activité 1.2.1: Réactualisation des plans locaux de développement existants ou diagnostic socio-économique du milieu, et élaboration de proposition de perspective

Les plans locaux de développement doivent être réactualisés ou élaborés s'ils n'existent pas, mais surtout être rendus plus analytiques et évolutifs en tant que catalogue de propositions concrètes en perspective et outil d'orientation et de pilotage du développement participatif à la base.

Activité 1.2.2: Identification des solutions appropriables en s'appuyant sur les dynamiques existantes

Il s'agit d'identifier dans les PLD des propositions susceptibles de favoriser la complémentarité de la double dynamique des organisations de base et des collectivités locales.

¹ Ce système orienté vers l'action devra organiser l'information et son accès sur les situations types et les actions types rencontrées dans la région et servir de base documentaire et de normes de référence pour les actions pouvant être entreprises dans les conditions socio-économiques de la région. Il sera mis à jour périodiquement et, en tant qu'outil de travail des équipes locales et régionales, sera connecté à la banque de données régionale et aux autres dispositifs de suivi-évaluation. Une connexion interrégionale sera de plus prévue, de manière à permettre la consultation de ces bases de données et de références techno-économique sur les situations types et les actions types d'une région à l'autre. Une consultation est prévue pour le démarrage de ce dispositif, et un contrat sera passé avec un opérateur de recherche-développement pour sa première mise en place dans la région.

Objectif immédiat 2: Accroissement des performances des systèmes d'appui municipaux et de coordination (administration communale, conseils municipaux, comités de quartiers, CDD élargie) et identification des organisations de base, des institutions d'appui et de financement des unités territoriales de base ainsi que de leurs dynamiques.

Résultat 2.1: Les performances des services d'appui municipaux et de coordination sont accrues.

Activité 2.1.1: Précision des mandats des services d'appui communaux

Il s'agit de la réappropriation des prérogatives, missions et rôles des responsables municipaux. Les domaines de compétences des cadres et conseillers municipaux doivent être réinterprétés en fonction du développement participatif.

Activité 2.1.2: Redynamisation des services d'appui urbain

Certes, les équipes devront être complétées et la participation des élus effective mais surtout les compétences devront se conforter dans les loisirs, l'assainissement et la sécurité et s'élargir au champ d'appui aux activités économiques et financières.

Activité 2.1.3: Mise en place d'un système de références municipales

Au terme du PC, les organisations de base de la même localité devront se doter d'un cadre de concertation, d'arbitrage et de coopération suffisamment crédible pour servir d'interface à la commune et aux intervenants.

Résultat 2.2: Les organisations de base des quartiers et les institutions d'appui, d'études et de financement ainsi que les dynamiques de développement participatif à la base qui les accompagnent sont identifiées.

Activité 2.2.1: Elaboration de plans directeurs de la commune avec un diagnostic complet et des propositions en perspective

Le plan directeur de la commune (PDC) constitue à la fois un état de la situation, des potentialités et des dynamiques existantes dans la commune et les quartiers ainsi que les perspectives de solutions appropriables sur le plan social, économique et environnemental.

Activité 2.2.2: Identification des solutions adaptées au milieu urbain en s'appuyant sur les organisations de base existantes ou à susciter

Cette activité peut partir d'une analyse du plan directeur en vue d'en extraire les pistes pertinentes pour le développement participatif.

Volet II: Education pour l'autodéveloppement: alphabétisation fonctionnelle, information, formation, animation et sensibilisation

II.1 - Situation présente

L'analyse synchronique de la politique nationale de décentralisation permet de constater qu'au plan institutionnel on peut compter sur des acquis considérables. La décentralisation a été introduite sur l'ensemble du territoire national depuis la loi de 1972, élargie par la modification de 1990 et confortée par le message présidentiel du 3 Avril 1992 qui augure des lendemains d'approfondissement des acquis et de régionalisation.

Les conseillers ruraux et municipaux, désormais élus aux deux tiers au suffrage universel ont des attributions importantes dans le cadre du développement local. Ils ont ainsi autorité pour définir des priorités locales de développement, incluant tous les ouvrages d'infrastructures d'intérêts collectifs et de génie civil à effectuer dans leurs communautés. Aussi à l'instar des maires, les présidents des conseils ruraux sont érigés aux rangs d'officier d'Etat civil et d'ordonnateur du budget depuis 1990. Ils ont également le pouvoir de décision en matière d'attribution des terres et d'affectation des budgets, etc.

Dans l'optique gouvernemental, les attributions des élus peuvent et doivent constituer la base d'un développement participatif, selon le mandat qui leur est défini de par la loi. De même, les organisations de base identifiées s'inscrivent potentiellement dans cette optique, mais leurs membres et responsables se trouvent pour la plupart dans la même situation "d'indigence" en matière d'information, de formation et d'éducation que les élus.

Or les autorités sénégalaises considèrent que les ressources humaines sont un facteur indispensable au développement. Tout essor économique et toute promotion sociale pour un pays sont à rechercher d'abord par l'élévation du niveau de connaissances des populations, sans exclusion des groupes vulnérables. C'est lorsque les populations ont acquis des aptitudes, des connaissances et des compétences qui leur permettent de maîtriser certains savoirs et savoir-faire qu'elles peuvent s'engager de manière efficace dans des activités qui peuvent avoir un impact réel sur les efforts de l'Etat et de l'assistance internationale.

Aussi le 8e plan d'orientation fait ressortir en termes clairs l'importance de l'éducation et les limites du système d'éducation formelle, d'où la nécessité de l'exploitation des voies et moyens dits "non-formels" dans le cadre de la promotion des ressources humaines. Ce double constat fonde l'intérêt et l'urgence qu'il y a à alphabétiser, former et sensibiliser l'ensemble des acteurs dans les langues nationales pour maximiser l'efficacité de leur participation à la vie civique et aux activités socio-économiques.

II.2 - Bénéficiaires cibles

La situation ci-dessus décrite montre la volonté du gouvernement à responsabiliser les élus et les représentants de la société civile. Ils ne pourront cependant jouer leur rôle d'impulsion et de support de la participation populaire de façon efficace qu'à partir d'une formation et d'une information fonctionnelle des responsables et des acteurs locaux qui leur permettraient de définir des plans d'action et de développement cohérents et harmonieux.

A côté des collectivités locales et des organisations de base, les élus et notables locaux, les cadres municipaux et ruraux, les responsables des comités de santé et d'assainissement, les responsables d'associations de quartiers, de sous-quartiers, de femmes et de jeunes citoyens, les responsables des GIE, PME et autres regroupements économiques (femmes et hommes), les responsables des organisations villageoises, des groupements féminins, les gestionnaires des boutiques et pharmacies villageoises, des moulins et banques de céréales et tous les segments de la populations qui présentent un intérêt justifié et une motivation réelle pour le développement participatif constitueront les cibles privilégiés de la sous-composante.

Ces cibles devront être quantifiées lors de la phase préparatoire à la mise en oeuvre du programme cadre avec la détermination d'un pourcentage à atteindre pour chaque catégorie.

II.3 - Stratégie spécifique

Elle repose essentiellement sur la participation de la population dans l'ensemble du processus et la fonctionnalité de l'intervention et les ressources humaines chargées de son exécution.

. La participation des populations est actuellement effective et de qualité dans les programmes d'alphabétisation. Elle résulte d'une véritable prise de conscience des populations, facilitée par des actions d'information et de sensibilisation émanant des médias et autres moyens d'information et se manifeste par: des offres d'infrastructures destinées à abriter les centres d'alphabétisation, une contribution financière au paiement du salaire des alphabétiseurs, une contribution matérielle dans la prise en charge des alphabétiseurs (repas, hébergement).

Le PC devra veiller à la consolidation des acquis, mais la participation devra dépasser ce cadre pour concerner effectivement la définition des programmes d'alphabétisation et des emplois du temps; c'est à dire des actions qui contribueront à réduire les déperditions et les abandons.

La prise en charge consciente et progressive de l'alphabétisation par les communautés de base devrait être effective à la fin du programme. Enfin, la participation étant conçue comme une stratégie de développement, elle ne saurait être réduite à une mobilisation pour une action ponctuelle, pour cela des modules d'information/ formation aux méthodes et techniques de participation seront introduits dans les programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation.

. La fonctionnalité considérée comme la qualité à privilégier dans toute alphabétisation liée au développement est partout clamée mais rarement constatée. Ceci résulte, entre autres raisons, de l'implication limitée des "partenaires" dans l'identification des modules et la non-association systématique de spécialistes diverses à leur conception.

Le présent programme devra reposer sur un concept pratique de fonctionnalité et apporter des solutions aux problèmes que les différentes cibles rencontrent quotidiennement dans une ou plusieurs fonctions de leur existence. Le programme repose sur un "module d'initiation" visant l'acquisition de connaissances de base en lecture, écriture et calcul dispensé à toutes les cibles analphabètes et d'un ensemble de modules spécifiques sélectionnés avec les "partenaires" à travers une progression qui va jusqu'à la post-alphabétisation.

. L'animatrice et sa formation. Toutes les activités relatives à l'éducation à l'autodéveloppement seront menées par des "animatrices" (des hommes si cela s'impose) recrutées au niveau du baccalauréat. Elles devront recevoir une formation à l'approche participative et à la philosophie du programme cadre avant d'être soumises à la formation "classique" des "alphabétiseurs" portant sur: la transcription correcte des langues nationales, l'enseignement de la lecture/ écriture et du calcul, la dynamique de groupe et des éléments d'andragogie et d'évaluation.

II.4 - Objectifs - Résultats - Activités

Objectif immédiat 1: Extension et renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations de base (en zone urbaine et rurale) à organiser, à gérer et à coordonner les activités sociales et économiques.

Résultat 1.1: Les procédures et méthodes de développement participatif à la base et les mécanismes opératoires sont définis.

Activité 1.1.1: Définition des procédures et méthodes

Il s'agit de déterminer les tenants et les aboutissements du développement participatif à la base incluant les fonctions particulières et communes des collectivités de base.

Activité 1.1.2: Définition des mécanismes

Un chronogramme d'exécution des solutions appropriables et un dispositif de suivi-évaluation devront être définis. Il sera recherché la simplicité et la commodité dans les mécanismes pour permettre aux collectivités de base d'en avoir la maîtrise et aux populations de les comprendre¹.

Résultat 1.2: Les représentants des collectivités et les organisations de base sont informées et sensibilisées sur l'approche participative.

Activité 1.2.1: Sensibilisation à la participation

A partir des supports de sensibilisation sur l'ensemble de la démarche, des réunions de concertation seront conduites entre les groupes partenaires, les animateurs locaux et les intervenants mobilisés en fonction des actions entreprises.

Activité 1.2.2: Information des responsables et cadre locaux sur les méthodes participatives

Une information spécifique sera réalisée en faveur des élus des communautés rurales et des communes, des responsables d'organisations de base ainsi que pour les cadres et agents de terrain.

Activité 1.2.3: Utilisation de la radio éducative

Pour ce qui concerne la communication éducative et grand public et parmi les supports à utiliser, la radio sera privilégiée car ayant un impact important sur les populations. Le programme cadre pourrait s'appuyer sur les expériences de coproduction en cours avec les radios régionales².

Activité 1.2.4: Supports multimédia

Des compétences et de l'équipement existent au niveau régional ou central et seront mobilisés dans le domaine de la production de supports audiovisuels destinés à cette activité. Des montages audio-scripto-visuels, des affiches et brochures seront ainsi coproduits selon un dispositif de sous-traitance.

¹ Par ailleurs, la mise au point et le fonctionnement d'un système de programmation, d'évaluation aux niveaux de chaque groupe, village et communauté concernés par le programme permettra aux collectivités locales de préparer annuellement leurs activités et d'en faire l'évaluation par leur membre avant toute nouvelle programmation. Ce système permettra aussi à la coordination régionale du programme de pouvoir jouer son rôle.

² Celles-ci bénéficient actuellement d'un appui de la Suisse pour leur équipement et la formation du personnel. La méthodologie, déjà expérimentée dans le cadre de la foresterie rurale, cherche à dépasser l'utilisation de la radio comme simple transmetteur de messages et prévoit son utilisation comme moyen d'animation. Des émissions publiques, des magazines, des reportages, des interviews, des tables rondes seront coproduites avec les radios régionales, avec qui des contrats seront passés.

Activité 1.2.5: Campagnes intensives

Trois campagnes intensives touchant un public très large et portant sur des thèmes du développement humain seront réalisées dans chaque région.

Objectif 2: Réduction du taux d'analphabétisme dans les régions de concentration par l'alphabétisation de l'ensemble des bénéficiaires effectifs des modules spécifiques.

Résultat 2.1: Mettre en place un dispositif de formation approprié pour l'acquisition des connaissances de base.

Activité 2.1.1: Recrutement et formation initiale des animatrices (éventuellement des auxiliaires de formation)

La durée de la formation initiale des animatrices devrait au moins atteindre un mois avec des recyclages suivant une périodicité à déterminer en fonction du rythme des sessions et des besoins de perfectionnement sur les thèmes véhiculés dans les différents modules.

Activité 2.1.2: Diagnostic de la situation éducationnelle des différentes cibles

Il s'agit de déterminer le niveau d'éducation des cibles de la sous-composante afin de les doter d'un minimum de connaissances. Cette activité sera menée par les animatrices.

Activité 2.1.3: Réhabilitation et création des cases foyers des centres de formation, des maisons des jeunes, des bibliothèques populaires, etc.

Ces centres seront équipés et organisés de telle sorte qu'ils permettront le déroulement de plusieurs actions de formation pour divers publics durant la journée.

Résultat 2.2: Assurer une éducation de base à tous les bénéficiaires effectifs de la sous-composante.

Activité 2.2.1: Elaboration/adaptation du matériel didactique pour le module d'initiation: lecture, écriture, calcul

Les outils nécessaires à cette activité existe déjà dans la plupart des projets qui font de l'alphabétisation. Le "Programme d'éducation non formelle pour le développement" initié par l'UNICEF sur financement ACDI pourrait fournir les syllabaires, livres de calcul, de lecture et d'écriture.

Activité 2.2.2: Mise en oeuvre du module d'initiation

Les population analphabètes visées par le PC qui manifestent leur motivation en sont les bénéficiaires avec un accent particulier sur les élus locaux, les jeunes filles, les garçons et les femmes.

Objectif 3: Formulation des besoins en alphabétisation fonctionnelle et opérationnalisation de modules d'accompagnement pour les principaux thèmes du programme cadre.

Résultat 3.1: Elaboration et mise en oeuvre d'un programme spécifique pour les élus et notables locaux et les leaders d'organisation de base en milieu urbain et rural.

Activité 3.1.1: Identification des thèmes pertinents

Cette activité doit impliquer les leaders agissant et décidant pour la communauté; on peut anticiper sur des thèmes relatifs à la réforme de l'administration territoriale et aux prérogatives des élus et à diverses activités relatives à la vie publique.

Activité 3.1.2: Conception et mise en oeuvre de modules spécifiques au bénéfice des élus et notables locaux et autres leaders

Des cadres du ministère de l'Intérieur, fonctionnaires rompus à l'administration et des cadres municipaux et ruraux seront impliqués dans la conception des outils.

Résultat 3.2: Initiation de modules d'accompagnement des activités génératrices d'emploi individuels ou collectifs.

Activité 3.2.1: Acquisition d'un métier et/ou accès à l'auto-emploi individuel et associatif

L'alphabétisation fonctionnelle devrait pouvoir conduire à l'acquisition d'un métier ou des possibilités de créer soi-même son emploi dans le secteur informel.

Activité 3.2.2: Conception et mise en oeuvre de modules spécifiques sur l'étude de faisabilité, la gestion, le marketing et d'autres thèmes relatifs à l'entrepreneuriat

La formation doit être suffisante pour donner des bases en gestion, marketing, relation avec l'administration avec les actions d'accompagnement pour une assistance administrative et financière permettant de démarrer des activités productives, grâce aux prêts consentis dans le cadre du PC (CAFIL).

Résultat 3.3: Elaboration et mise en oeuvre de modules spécifiques pour les groupements féminins.

Activités 3.3.1: formation en technique de production, de transformation et de conservation de produits, etc.

Cette formation technique doit faire appel aux compétences nécessaires en étroite collaboration avec les femmes concernées.

Activité 3.3.2: formation au marketing et aux techniques de commercialisation

A l'instar de l'activité 3.2.2, le module vise à donner des éléments de réponse pratiques aux problèmes des femmes. Le but est surtout de développer avec elles une démarche de résolution des problèmes.

Résultat 3.4: Promotion d'activités éducatives pour l'éveil et la protection de l'enfant.

Activité 3.4.1: Création et gestion par les femmes de centres communautaires d'éveil, de protection et de nutrition des enfants

Le couple mère-enfant est une entité avec des besoins spécifiques. La promotion d'un pôle d'activités a une incidence positive sur l'encadrement, la protection et l'éveil de l'enfant.

Activité 3.4.2: Identification des responsables de ces centres et définition des mécanismes communautaires de prise en charge

Elles sont choisies par les femmes et sont des membres de la communauté. On peut simplement imaginer une "responsabilité" tournante entre différents groupes.

Activité 3.4.3: Formation/éducation de la mère et des parents

La formation vise l'amélioration du niveau nutritionnel des enfants et la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile.

Résultat 3.5: Alphabétisation fonctionnelle du personnel paramédical, des responsables de pharmacies villageoises et éducation sanitaire des populations.

Activité 3.5.1: Formation/information sur l'accès aux soins de santé et la prévention des MST et la planification familiale

Cette activité est appuyée par l'IEC à travers tous les média existants et accessibles à la population cible et s'organise à partir des cases, des postes de santé et des districts sanitaires.

Activité 3.5.2: Formation/information des populations sur l'initiative de Bamako et ses implications

L'initiative de Bamako confie la responsabilité de leur santé aux populations à travers les structures de gestion et d'accueil. L'activité sera aussi appuyée par l'IEC.

Résultat 3.6: Education des populations pour l'amélioration de l'habitat et des conditions environnementales.

Ce résultat renvoie aux objectifs déjà formulés dans la sous-composante relative à l'habitat.

Volet III: Autopromotion économique des populations et financement des initiatives locales

III.1 - Situation présente

Le retrait progressif de l'Etat du financement direct des initiatives locales à partir des années quatre-vingt s'est accompagné d'une diversification des intervenants. L'Etat intervenait dans le monde rural, à travers des offices de commercialisation (ONCAD, CPSP, SONAR) ou des SDR gérant, pour la plupart, plusieurs projets.

La mise en oeuvre de la Nouvelle politique agricole (NPA) à partir de 1985, qui a confirmé le désengagement de l'Etat, la responsabilisation des producteurs et la création de la CNCAS, a eu pour effet d'amplifier le foisonnement des interventions dans le domaine du financement des initiatives locales. Celui-ci a induit d'autres contraintes et difficultés qui se sont ajoutées à celles déjà existantes. Cet ensemble constitue autant de points critiques pouvant rendre plus difficile l'accès aux dispositifs actuels de financement des initiatives locales. Globalement, on peut distinguer quatre circuits actuels et prévus de financement des initiatives locales:

- la banque, notamment la CNCAS;
- les ONG et projets d'appui ou de développement;
- les ONG et projets spécialisés en épargne et crédit;
- le système des Nations Unies ou les fonds des ambassades.

Les banques commerciales considèrent les initiatives de base comme assez risquées et coûteuses en raison de leur taille et de leur surface financière. A la CNCAS, qui est la seule banque engagée dans ce secteur, la maîtrise de la qualité des engagements, la fiabilité dans l'organisation de ces initiatives et le lot considérable des impayés générés enseignent la prudence dans ce domaine.

Les ONG et projets d'appui ou de développement n'ayant pas vocation de faire du crédit font l'amalgame entre crédit et subvention. Ils se préoccupent davantage de l'exécution de leur programme de production.

Concernant les ONG et projets spécialisés dans le domaine de l'épargne et du crédit, ils se positionnent comme étant les structures les plus appropriées en matière de pérennisation, de financement des initiatives locales. Néanmoins, ils constituent une oeuvre de longue haleine se construisant dans la durée (au moins 5 à 10 ans) avec un appui extérieur substantiel, en raison de la faiblesse des revenus et du niveau de formation des populations.

Contrairement à ces opérations spécialisées, les expériences développées dans le cadre du système des Nations Unies ou des ambassades répondent à des besoins réels non en raison de la contrainte ressource, mais elles octroient des fonds non remboursables sans aucune rigueur dans la gestion, ni un système de suivi et d'évaluation. Une limite commune à tous ces circuits est l'impact des échecs des uns et des autres sur les systèmes qui recherchent l'efficacité et la pérennisation.

L'interférence de ces multiples circuits est venue gonfler le lot de contraintes et de difficultés pouvant rendre plus difficile l'accès aux dispositifs actuels de financement des initiatives locales. La première est la "remanance" d'un lourd héritage qui a ancré dans l'imagerie populaire la mentalité de débiteur récalcitrant pour tout fonds extérieur directement ou indirectement octroyé par le canal de l'Etat.

S'y ajoute un environnement du crédit aussi bien physique et humain que politique et financier qui s'avère non facilitant. Les sols dégradés, la forte pression de la population sur les terres, les contraintes liées à l'inégalité dans les modes d'accès et d'exploitation de la terre et la baisse tendancielle de la pluviométrie rendent fragiles les bases productives de l'agriculture sénégalaises et détériorent en partie les revenus.

Le mode d'organisation des populations cibles qui n'a pas encore imposé un modèle est dominé par le secteur formel. L'environnement politique et financier à travers une politique agricole et de prix qui fait le transfert de charges sans celui de moyens et qui souffre d'une absence de coordination dans les interventions, d'une part, d'une réglementation bancaire non adaptée au financement des initiatives locales, d'autre part, engendre des blocages.

Enfin, dans les points critiques, la diversité des intervenants et des conditions d'accès ou de gestion du crédit, la précipitation en matière de financement décentralisé et l'insuffisance des mesures institutionnelles adaptées n'accordent pas une importance capitale à la pérennisation des activités de financement des initiatives locales.

III.2 - Bénéficiaires cibles

Les populations bénéficiaires du fonds d'appui aux initiatives locales du programme cadre du PNUD et des fonds nationaux et régionaux avec le complément et le renfort des autres opérations (systèmes des Nations Unies, ambassades, projets, ONG, administration, etc.) sont constituées par l'ensemble des couches défavorisées en matière d'accès au crédit, en milieu rural et urbain. Les bénéficiaires organisés, femmes et jeunes notamment, qui auront confectionné avec l'aide de compétences internes ou externes un dossier d'une ou de plusieurs microréalisations d'intérêt collectif, pourront les soumettre pour financement à un comité paritaire de gestion national ou régional¹.

III.3 - Stratégie spécifique

L'innovation réside dans la rupture progressive avec la pratique des fonds de crédit non remboursables en totalité et le manque de suivi et à intégrer la dimension de pérennisation des initiatives locales, tout en continuant de satisfaire des besoins réels de financement. C'est une philosophie d'intervention que le programme cadre se donne mandat non seulement de soutenir à travers un fonds d'appui doté de ressources conséquentes, mais surtout d'inviter les autres partenaires (systèmes des Nations Unies, ambassades, bailleurs de fonds, projets, ONG, administration, etc.) à y adhérer.

Cette adhésion doit se matérialiser par un engagement de chacun des partenaires à constituer un collectif d'appui au financement des initiatives locales. Ce collectif d'appui renforcera le fonds d'appui du PNUD sous forme de fonds nationaux et régionaux qu'il dotera de ressources conséquentes, d'autant que dans les deux cas toute requête des populations bénéficiaires est sélectionnée par un comité paritaire de gestion au niveau régional ou local. Ce mécanisme opératoire aura aussi à contribuer, en partie ou globalement, à la promotion des activités agro-sylvo-pastorales et des petites entreprises artisanales et commerciales et à la promotion des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre.

Ainsi il s'adressera à toutes les microréalisations d'intérêt collectif dont celles des groupements féminins. Ces derniers, par ailleurs, s'engagent résolument dans la construction d'institutions financières pérennes par un "apprentissage du crédit" et une "éducation à l'épargne".

¹ Ce comité, comprenant l'ensemble des partenaires impliqués, sélectionnera les dossiers de financement d'initiatives locales. Le financement comprend des fonds de crédit revolving remboursables et des fonds d'équipement, dont une partie en crédit moyen et long terme et une autre en subventions. Dans tous les cas, la participation financière symbolique ou en nature et en investissements humains des populations bénéficiaires est une contrepartie. Les dossiers d'activités agro-sylvo-pastorales et de petites entreprises artisanales ou commerciales seront également soumis à ce mécanisme opératoire de financement. Il en sera de même pour les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre pour lesquels le champ de bénéficiaires est plus vaste et le besoin de financement complémentaire plus substantiel.

Un fonds de crédit revolving finance leurs activités économiques en vue de la création de caisses d'épargne et de crédit et de son réseau. Parallèlement à ce mécanisme opératoire et à cette construction de la caisse d'épargne et de crédit, sera développé dans un cadre de référence ou recueil d'information, de formation et d'orientation sur les activités d'épargne et de crédit décentralisées au Sénégal avec la participation de tous les intervenants dans ce domaine en collaboration avec le programme cadre du PNUD.

Les documents de référence élaborés et le programme de développement consensuel adopté entre partenaires dans une même zone faciliteront l'information et la formation dans ce domaine ainsi que l'harmonisation des interventions.

III.4 - Objectifs - Résultats - Activités

Objectif immédiat 1: Mise en place d'un mécanisme opératoire de financement des initiatives locales.

Résultat 1.1: Un fonds de crédit géré par un comité paritaire et destiné au financement des initiatives locales est opératoire.

Activité 1.1.1: Elaboration de mécanismes paritaires de financement d'initiatives locales d'intérêt collectif ou de microréalisations bénéfiques pour le milieu

La procédure pour la réalisation de cette activité et ses principes directeurs sont consignés à l'annexe de la sous-composante.

Activité 1.1.2: Mise en place par le programme cadre du PNUD d'un fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL)

Ce fonds à travers son mode d'intervention a une dimension stratégique du fait qu'il innove et sert de locomotive¹.

Résultat 1.2: Un collectif d'appui au financement des initiatives locales (CAFIL) est constitué.

Activité 1.2.1: Adhésion à une philosophie d'intervention

L'ensemble des intervenants dans le financement des initiatives locales sont invités à remédier aux lacunes constatées, notamment le manque de rigueur dans la gestion des fonds alloués et la quasi-absence de mesures de suivi et d'évaluation et à intégrer la pérennisation par la rupture progressive avec les fonds non remboursables au profit des fonds de crédit et d'équipement.

Activité 1.2.2: Rôle de réceptable, conception et mise en place de fonds nationaux ou régionaux de financement des initiatives locales

Les adhérents à la philosophie d'intervention du PC s'engagent à joindre leurs moyens en complément ou en renforcement à ceux du PNUD en visant l'efficacité des actions, l'optimisation des efforts et l'harmonisation des interventions².

Objectif immédiat 2: Promotion des activités agro-sylvo-pastorales et les petites entreprises artisanales et commerciales.

Résultat 2.1: Les problèmes sont identifiés, les solutions appropriables sont recherchées.

Activité 2.1.1: Groupes de préoccupation commune

La concertation est conduite soit avec des organisations de base déjà structurées, soit avec des groupes informels d'intérêt commun. Les thèmes concernent les conditions de la production mais touchent aussi l'ensemble des activités familiales et domestiques.

¹ Il comprend: un fonds de crédit revolving plafonné et remboursable dans l'année au taux de 10 pour cent; un crédit à moyen ou long terme au taux de 5 pour cent par an et remboursable et/ou conditionné par l'ouverture d'un compte d'amortissement; une subvention en fonds non remboursables plafonnée au tiers du crédit d'équipement.

² En collaboration avec le PNUD, ils sont invités à ouvrir des lignes de crédit ou à doter de moyens un ou des fonds nationaux ou régionaux qui seront réalimentés périodiquement, si nécessaire, pour l'élargissement de la gamme des bénéficiaires ou des secteurs d'intervention.

Activité 2.1.2: Recherche de solutions appropriables

En s'appuyant sur le savoir-faire existant (atouts et contraintes), des améliorations nouvelles sont recherchées en concertation avec les groupes et les autres détenteurs d'informations. Les référentiels technico-socio-économiques doivent aider dans la recherche de solutions appropriables par les groupes et financièrement intéressantes¹.

Résultat 2.2: Les initiatives identifiées sont viables et appuyées.

Activité 2.2.1: Appuis techniques directs aux améliorations

Sur la base d'un contrat entre les producteurs et les services techniques, un appui est apporté durant la mise en place et le démarrage des actions d'amélioration et en complément à celui intégré aux activités d'alphabétisation.

Activité 2.2.2: Appuis en amont de la production

Le programme interviendra pour rendre plus favorable les initiatives économiques, l'accès aux approvisionnements en facteurs de production dans les domaines agricoles ou de l'artisanat. En plus de l'intervention directe auprès des producteurs, les appuis concerneront aussi d'autres opérateurs de la filière (petites activités artisanales et de service du secteur formel ou informel).

Activité 2.2.3: Valorisation des productions

En plus de l'augmentation de la production, une attention particulière sera portée sur les activités de valorisation des produits.

Objectif immédiat 3: Promotion des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre.

Résultat 3.1: A partir des PLD et des PDC, des chantiers de travaux sont étudiés et leur financement recherché.

Activité 3.1.1: Etudes de faisabilité des travaux identifiés

Elles permettent de préciser l'opérationnalité des travaux. L'intervention de bureaux d'études locaux sera nécessaire. Un comité de pilotage comprenant un nombre restreint de membres des CLD ou CDD élargis peut en assurer le suivi. Les dossiers à double vocation, production et haute intensité de main-d'oeuvre seront privilégiés.

Activité 3.1.2: Sélection des dossiers et des groupes de bénéficiaires par les CLD ou CDD élargis

Il relève de la compétence des CLD ou CDD élargis en collaboration avec les collectivités locales, les organisations de base, les services d'appui et le programme cadre du PNUD. La priorité devra être accordée aux dossiers d'intérêt collectif.

Activité 3.1.3: Recherche de financement des dossiers des travaux

Les mécanismes prévus dans le cadre du collectif d'appui au financement des initiatives seront mis à contribution. L'expérience de l'"AGETIP" pourrait être étudiée.

¹ Le mécanisme du CAFIL (objectif 1) peut être mis à contribution. Cette réflexion porte aussi sur des créations d'activités et débouche sur des améliorations immédiates et éventuellement un dossier plus important soumis à financement complémentaire.

Résultat 3.2: Les travaux sont opérationnels et la main-d'oeuvre mobilisée.

Activité 3.2.1: Elaboration et application d'une politique contractuelle

Il s'agit de notifier pour chaque opération en exécution les engagements de chaque partie et de situer, par la même occasion, les responsabilités aussi bien des populations bénéficiaires que des différents acteurs.

Activité 3.2.2: Mise en place d'infrastructures structurelles permettant l'articulation des chantiers de travaux et d'activités

Un volet infrastructure est inclu dans PC et permet d'articuler les chantiers entre eux et d'utiliser au mieux la main-d'oeuvre disponible dans une perspective pluriannuelle. Cela implique un minimum d'articulation avec les collectivités voisines, ce qui peut être fait au niveau de l'arrondissement, en liaison avec le CLD élargi.

Pour les communes urbaines, un schéma d'infrastructure devrait être adapté, détaillé au niveau des quartiers, et devrait utiliser au mieux la main-d'oeuvre disponible en liaison avec les organisations de base.

Objectif immédiat 4: Constitution d'institutions financières locales perennes au profit des groupements féminins.

Résultat 4.1: Des institutions financières soutiennent les activités économiques dans les groupements féminins et vice versa.

Activité 4.1.1: Sensibilisation/formation/ alphabétisation des membres des groupements concernés

Il s'agit d'expliquer à la population cible l'intérêt de telles pratiques d'épargne et de crédit et, par des exemples tirés du milieu, les avantages qu'elle pourra en tirer à court, moyen et long terme.

Activité 4.1.2: Mise en place d'un fonds de participation interne

Cette participation dans sa globalité est une contrepartie à un crédit revolving remboursable. Les femmes engagées dans la future caisse d'épargne et de crédit devront mettre en place un comité de gestion distinct du bureau du groupement qui recueille la participation monétaire: droit d'adhésion et épargne des membres.

Activité 4.1.3: Mise en place du crédit revolving remboursable

Il s'agit d'un apport extérieur en espèces égal de 3 à 10 fois l'équivalent de la participation du groupement féminin selon le mode de comptabilisation qui sera retenu. Si la participation est exclusivement monétaire, la quotité de 3 pourrait être considérée¹.

¹ Au regard des activités qu'elles mènent, les femmes ont besoin sur de courtes périodes de montants pas très élevés. Ramenés à six mois ou à un an, ces montants peuvent néanmoins représenter une somme non négligeable. Dans ce cadre, deux situations se présentent: un petit fonds de revolving mensuel dont soit le capital et les intérêts sont remboursés et le capital repris par la suite, soit les intérêts remboursés par mois et le capital reconduit tacitement: 50 à 100 dollars par femme, et un crédit revolving annuel de 500 à 1.000 dollars des Etats-Unis par sous-groupe de deux à dix femmes au sein du groupe de femmes impliquées dans l'opération. L'apport extérieur est octroyé au groupement féminin à des conditions relativement douce: 5 pour cent en six mois, 10 pour cent en douze mois, 15 pour cent en dix-huit mois. Il doit non seulement être intégralement remboursé à l'échéance, mais aussi renforcer les capacités d'épargne intérieure, avec la possibilité d'admettre un différé de deux mois pour une durée de dix-huit mois.

Activité 4.1.4: Renforcement des capacités d'épargne intérieure

Il s'agit de la réalisation simultanée du remboursement de l'apport extérieur et d'une épargne intérieure équivalente. Une durée de crédit de 18 mois dont 2 mois de différé et 16 échéances mensuelles semble être raisonnable pour soutenir ce renforcement. Le taux d'intérêt frappera uniquement l'apport extérieur et sera calculé sur les 18 mois et remboursé dans les 16 mois. Cette éducation à l'épargne représente, durant ce premier cycle, le capital social d'une caisse d'épargne et de crédit du groupement féminin à créer au terme du renforcement des capacités d'épargne intérieure.

Résultat 4.2: La caisse d'épargne et de crédit du groupement féminin est opérationnelle.

Activité 4.2.1: Transformation de l'épargne intérieure en capital social

Chaque femme aura accumulé, en parts sociales, le total de son épargne au cours de la phase de renforcement, chaque part étant égale à 50 dollars.

activité 4.2.2: Collecte de l'épargne à partir de la caisse

On peut distinguer au moins deux modes de collecte: une cotisation volontaire et obligatoire journalière, hebdomadaire, par quinzaine, mensuelle ou en fin de cycle de production, c'est l'occasion de jeter des passerelles avec les tontines ou associations apparentées, et une forme de renforcement des capacités d'épargne intérieure décidée librement.

Activité 4.2.3: Démarrage de l'activité de crédit

Elle s'inspire de la méthode du renforcement des capacités d'épargne. L'intérêt généré, 10 pour cent par période, décidé par la caisse sert à préparer la phase d'autonomisation. A la lumière des différentes expériences, un "manuel de procédures d'épargne et de crédit" de référence devrait servir de guide d'orientation. Il est prévu dans le cadre de référence (objectif 5).

Activité 4.2.4: Contribution volontaire à l'effort de développement

Il s'agit d'une participation individuelle ou collective volontaire non remboursable destinée à favoriser les conditions d'autonomisation et la pérennisation de la caisse d'épargne et de crédit¹.

Résultat 4.3: Un réseau de caisses d'épargne et de crédit des groupements féminins est mis en place.

Activité 4.3.1: Mise en place d'un fonds de garantie et de développement

Les intérêts générés par le fonds de crédit revolving remboursable à 15 pour cent sur chaque cycle servent à alimenter un fonds de garantie et de développement.

Activité 4.3.2: Constitution d'union ou de fédération de caisse d'épargne et de crédit des groupements féminins

L'encadrement devra veiller au suivi des actions "d'apprentissage du crédit" et "d'éducation à l'épargne" tout au long du programme cadre, voire au delà. A partir de la troisième année, les caisses pourront commencer, si elles le désirent, à se fédérer en unions aux niveaux local, puis régional, voire national. Chaque union aura un rôle de représentation et de fonction de caisse centrale en rapport avec l'encadrement du programme cadre.

¹ Le niveau de l'effort de développement, la contribution en nature et en espèces regardent chaque caisse en rapport avec l'encadrement technique qui devra dépérir en transférant, selon un calendrier précis, les compétences aux responsables de la caisse et en offrant ses compétences à la demande de la caisse qui peut s'en désaisir en cas de non conformité des services rendus ou d'abus.

Objectif Immédiat 5: Mise en place d'un cadre de référence ou recueil d'informations, formation et orientation sur les activités décentralisées d'épargne et de crédit au Sénégal.

Résultat 5.1: Les acteurs impliqués dans les opérations de financement des initiatives locales et d'accès au crédit disposent des informations utiles sur ces questions au Sénégal et d'outils de formation succincts mais appropriés.

Activité 5.1.1: Précision de la stratégie d'élaboration du cadre de référence

Il s'agit de déterminer les hypothèses, variables et indicateurs ainsi que la méthodologie d'approche du cadre en matière d'épargne, de crédit, de gestion et de commerce de l'argent. Cette stratégie comportera la détermination des actions à entreprendre pour assurer une meilleure information et permettre la formation des utilisateurs de crédit.

Activité 5.1.2: Production des documents didactiques de référence

Il sera procédé à l'élaboration de quatre documents didactiques pouvant être mis à jour en cours de déroulement du programme et devant servir aux activités d'information des partenaires impliqués dans le programme et de formation des populations cibles.

Résultat 5.2: Les différents acteurs s'engagent à une coordination et une collaboration sur le terrain pour éviter les chevauchements, les effets pervers et les doubles emplois, dans la limite des possibilités de financement.

Activité 5.2.1: Harmonisation des interventions

Organisation et tenue d'une réunion annuelle de concertation et de restitution entre les partenaires impliqués sur la stratégie et les documents de référence produits.

Résultat 5.3: Un cadre de référence consensuel pour toutes les interventions (nouvelles ou anciennes) dans le domaine du financement des initiatives locales et l'accès au crédit est disponible et largement diffusé.

Activité 5.3.1: Rédaction d'un cadre de référence consensuel

Suite à la restitution, à l'enrichissement et au programme de développement consensuel par zone ou secteur d'activité, un cadre de référence reprenant la stratégie et les documents est revu et publié. Il s'agit d'un cadre de référence national et d'un guide consensuel à l'attention des acteurs impliqués dans les activités d'épargne et de crédit décentralisées au Sénégal.

Activité 5.3.2: Information/formation sur le cadre de référence

Les partenaires locaux et tous les utilisateurs de crédit seront informés et formés sur les éléments du cadre de référence et les documents didactiques qui l'accompagnent. Ils sont périodiquement actualisés (tous les ans par exemple).

Activité 5.3.3: Mise en place d'un système référentiel de suivi

Un système de suivi-évaluation et d'orientation informatisé est conçu et fonctionne. Il sert de guide pour la gestion, le suivi et la prise de décisions en matière de financement des microréalisations et des initiatives locales.

SOUS-COMPOSANTE II
SANTE ET POPULATION

IV.1. SITUATION PRESENTE.

A. POPULATION.

En 1992, sur une population totale estimée à quelque 7.500.000 habitants, le Sénégal présente les caractéristiques suivantes :

1. Une faible densité nationale : 35 Habitants au Km².
2. Une forte densité dans la ville de Dakar : 2.338 Habitants au Km², soit une population de 1.482.000 personnes, représentant 22 % de la population totale.
3. Une population extrêmement jeune / 58 % de moins de 20 ans, 28 % entre 5 et 14 ans, et 19 % pour les moins de 4 ans.
4. Une population à majorité féminine : 52 % 5 (+ de 15 ans), dont 39 % vivent en zone urbaine.

La politique nationale en matière de population couvre un champ très vaste. On y trouve principalement : la planification familiale, la promotion des femmes, la promotion des jeunes, la protection des enfants, l' I.E.C.

Les programmes de planification familiale en particulier, se trouvent exécutés au Sénégal avec l' assistance des organisations suivantes : le F.N.U.A.P., l' U.S.A.I.D., et la Banque Mondiale.

Malgré une forte volonté politique qui s' est récemment manifestée, on note des insuffisances notoires : le milieu rural avec son pourcentage élevé de population (61 %), reste encore faiblement touché par les actions engagées.

B. SANTE.

Bien que toutes les données utiles ne soient pas disponibles, on peut retenir que, sous contrôle médical ou paramédical :

Chez les enfants agés de moins de 5 ans :

1. Le paludisme est largement la première cause de mortalité et de morbidité, suivi par les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës.
2. 24 % des enfants présentent les symptômes de malnutrition sévère ou modérée (25 % en milieu rural contre 15,2 % en milieu urbain). L' enfant sénégalais accuse un retard poids/taille; l' Enquête Démographique de Santé (1986) a trouvé que parmi les enfants enquêtés, 2/3 des 2-6 ans avaient un retard staturo-pondéral.
3. Le taux de mortalité du jeune enfant est estimé à 191 pour mille, contre 287 en 1975.

Chez les enfants âgés de moins d' 1 an :

1. Le taux de mortalité infantile est estimé à 86 pour mille, contre 120 en 1975.
2. Le tétanos néonatal, malgré les efforts entrepris dans le domaine de la vaccination, reste important.
3. Le paludisme, les maladies diarrhéiques, la malnutrition et les maladies respiratoires sont particulièrement observées dans ce groupe d' âge. Les pratiques d' allaitement maternel prolongé, et l' introduction tardive d' aliments de complémentarité souvent inadaptés, sont largement responsables de la malnutrition et de la diarrhée en milieu rural. En milieu urbain, le taux important d' abandon des pratiques d' allaitement, combiné à un manque d' hygiène dans la préparation d' aliments de substitution, souvent lié à l' insuffisance de moyens économiques, est la causes majeure des problèmes de diarrhée et de malnutrition observés.

Chez les femmes de 15 à 49 ans

1. Le taux de décès maternel est estimé à 948 pour mille.
2. Pour 1.700.000 femmes en âge de procréer, 400.000 font une grossesse par an, et 3.000 femmes meurent en état de grossesse, ou pendant ou tout de suite après l' accouchement.
3. 22 % des femmes sénégalaises accouchent avec des accoucheuses traditionnelles qui n' ont jamais reçu aucune formation spécifique.
3. Moins de 35 % des femmes ont reçu deux doses de vaccin antitétanique, ce qui contribue aux risques de mortalité néo-natale, et de la mère.
4. En milieu rural, 69 % des femmes enceintes ont moins de 17 ans, et un fort pourcentage des femmes continuent à procréer après 35 ans.
5. En moyenne, la femme rurale met au monde 4,7 enfants.
6. Le poids et le rythme du travail incombant à cette femme rurale reste inchangé durant toute la période de la grossesse, et reprend tout de suite après l' accouchement, ce qui provoque des risques accrus de décès maternel, in-utéro et à la naissance de l' enfant.

Les M.S.T. et le S.I.D.A. prennent de plus en plus d' importance au Sénégal; les cas déclarés de S.I.D.A. étaient de : 149 en 1988, 269 en 1989, et 307 en 1990. Deux types de virus ont pu être identifiés : le VIH1 et le VIH2. Ces chiffres se

rapportent aux seuls cas détectés. Pour une part, le système de dépistage est absent dans la presque totalité des zones rurales, et n' est reconnu comme opérationnel que presque uniquement dans la ville de Dakar. D' autre part, il est reconnu que les sidéens dakarois, une fois identifiés, ont tendance à retourner dans leurs régions respectives, où il n' existe aucun système de contrôle et de suivi, pour eux et leur famille. Les pratiques de polygamie aggravent encore fortement les risques de transmission du virus.

Un Comité National de lutte contre le S.I.D.A. a été mis en place, mais il reste un travail considérable à faire notamment pour sensibiliser la population masculine comme féminine, qui reste tragiquement non informée de la gravité du problème, particulièrement en milieu rural, ou qui se refuse à opter pour des mesures préventives.

Il n' existe pas de statistiques fiables concernant le nombre d' enfants nés ou contaminés à la naissance ou après la naissance par le virus sur le plan national. Les informations statistiques de base précises restent insuffisantes dans le domaine de la santé.

En matière d' infrastructures de santé, le Sénégal disposait en 1989 de 17 hopitaux, dont 7 dans la seule région du Cap Vert. Les régions de Fatick et Kolda sont les seules à ne pas encore disposer d' un hopital. La moyenne nationale est de 1 lit par 2.109 Habitants.

En théorie, il devrait exister un centre sanitaire dans un rayon de 10 kilomètres, mais dans la pratique, on peut avoir à parcourir plus de 50 kilomètres pour trouver une structure sanitaire, dans certaines régions.

Il existe au Sénégal 687 postes de santé, 1.665 cases de santé, 475 maternités rurales, et 48 centres de santé. Dans chacun de ces groupes les différences peuvent être importantes entre une structure sanitaire et une autre. Les qualité et disponibilité du personnel en place peuvent fortement varier, de même que les disponibilités des matériels, fournitures et médicaments, ainsi que la fréquence des actions de contrôle, de suivi et de formation.

La répartition du personnel médical reste très inégale, et le remplacement en cas de nécessité est très aléatoire. Le personnel paramédical en particulier étant principalement composé de femmes, il est souvent impossible d' assurer les remplacements utiles durant les périodes de congé de maternité (Qui restent très fréquentes, même pour un personnel de santé), ce qui rend un grand nombre de structures insuffisamment pourvues durant de longues périodes.

Les systèmes de distribution des matériels et fournitures sanitaires et des médicaments, sont souvent déficients, et l' exécution de certains programmes nationaux qui en sont

dépendants, peut en être gravement affectée (Vaccination, planning familial ...).

Il existe un système d'approvisionnement en médicaments (La Pharmacie nationale d'approvisionnement), qui fonctionne actuellement avec beaucoup de difficultés, et qui assure mal l'accès des populations à tous les médicaments essentiels. En outre, le marché pharmaceutique privé est très lucratif au Sénégal, et il est reconnu que le personnel médical et paramédical favorise souvent ce système, en prescrivant des médicaments sous leur label commercial, plutôt que sous leur appellation de formule. Ceci incite les populations à acheter les médicaments dans les pharmacies, et ainsi à rejeter progressivement les médicaments essentiels.

Le Sénégal a adopté dès Juin 1989 une Politique Nationale de Santé, définissant les stratégies appropriées pour assurer l'amélioration de la santé des populations, en se concentrant sur les aspects les plus préoccupants comme les taux élevés de mortalité infanto-juvénile (Surtout en milieu rural) et de fécondité.

Elle préconise une décentralisation et une intégration des activités, une rationalisation de l'utilisation des ressources (Humaines et matérielles), l'amélioration de la disponibilité des médicaments, et une meilleure définition de la participation communautaire. Des difficultés sont apparues dès la mise en pratique de cette politique. En particulier, la forte structure sanitaire de type curatif, avec les hopitaux nationaux et régionaux ainsi que les grands services centralisés, tels que ceux des Grandes Endémies et de l'Hygiène, absorbe l'essentiel des budgets et les ressources en personnels et en matériels.

Les principaux problèmes actuellement reconnus dans le secteur de la santé, sont ainsi les suivants :

1. La méconnaissance des systèmes traditionnels de santé, lesquels compensent cependant pour une large part les insuffisances du système conventionnel.
2. La méconnaissance des raisons et motivations profondes, amenant les populations rurales et péri-urbaines à ne pas recourir davantage aux structures de santé, traditionnelles ou conventionnelles.
3. Les insuffisants efforts déployés pour promouvoir un rôle plus actif des populations en matière de santé, en visant notamment la progressive prise en charge par ces populations des services essentiels et les plus rapprochés.
4. L'insuffisance des structures sanitaires, non seulement en nombre, mais aussi en qualité et en efficacité des services assurés.

5. L' inadéquation des ressources financières allouées au fonctionnement des structures sanitaires, notamment celles les plus rapprochées des populations.
6. L' utilisation parfois irrationnelle des fonds alloués à ces structures, qui se traduit trop souvent par des coûts excessifs de fonctionnement, et en particulier sous la ligne personnel, par rapport aux besoins en matériels et en formation.
7. Le manque de formation, et en conséquence directe, le manque de motivation des personnels médical et paramédical.
8. Le manque de coordination entre les services publics, privés et mixtes, et surtout le manque d' acceptation et d' observation des normes sanitaires nationales.
9. La multiplicité des organisations engagées dans des actions sanitaires, sans contrôle effectif, et avec une grande latitude d' autonomie. Le fait que certaines organisations ne soient pas régies par le Ministère de la Santé.
- 10 Le considérable manque d' informations fines caractérisant ce secteur, et l' insuffisant travail d' analyse, d' étude et de recherche entrepris.
- 11 L' inadaptabilité souvent frappante des personnes devant travailler sur le terrain, et leur manque de communication avec les populations rurales, amenant souvent celles-ci à l' indifférence.
- 12 La rémanance de vieux schémas de pensées, favorisant le secteur privé et plus lucratif, au service public moins rémunéré, et reconnaissant la priorité au curatif par rapport au préventif.
- 13 La faible et difficile collaboration entre les médecins et les équipes paramédicales, compliquant les actions coordonnées au niveau du terrain.
- 14 L' absence de cadre juridique utile aux comités de santés locaux.

IV.2. BENEFICIAIRES-CIBLES.

Les bénéficiaires privilégiées sont les femmes et plus particulièrement les femmes en âge de procréer. Directement associé aux femmes, le groupe des jeunes enfants (Moins de 5 ans) sera également un bénéficiaire direct, la santé de la mère étant étroitement liée à celle de son jeune enfant.

Les femmes ayant en même temps largement la charge de la cellule familiale, toute la famille peut être regardée comme

devant bénéficier des actions prévues au titre de la sous-composante.

IV.3. STRATEGIE SPECIFIQUE DE LA SOUS-COMPOSANTE.

Pour parvenir à un développement sanitaire cohérent, il est essentiel de pouvoir respecter les normes définies pour les Comités de santé, postes et cases de santé, et de trouver l'articulation nécessaire entre les activités prévues au titre de la présente sous-composante avec celles prévues par les P.R.D.S. et P.P.D.S. des mêmes régions. Une concertation soutenue avec les bailleurs qui les financent et une étroite collaboration avec les autorités sanitaires à tous les niveaux est ainsi indispensable.

La stratégie spécifique de la sous-composante s'appuie sur les axes suivants :

1. La promotion de la santé de la mère et de l'enfant.
2. La réduction du taux de fécondité et l'espacement des naissances.
3. L'articulation étroite des activités relatives à la santé et à la population, avec les activités regardant la promotion d'activités économiques, créatrices d'emplois et génératrices de revenus.

Pour ce qui regarde les priorités régionales, la santé maternelle et infantile se trouve en première place. Ceci se justifiant par le fait que la couverture sanitaire est globalement faible dans les régions d'intervention, surtout en matière de consultations prénatales.

IV.4. OBJECTIFS, RESULTATS, ACTIVITES.

Objectif 1. : Assurer la surveillance gynéco-obstétrique des femmes en âge de procréer (15 - 49 ans).

Résultat 1.1. : Les femmes en âge de procréer ont accès, au niveau des cases de santé, des postes de santé et centres de santé, à des services de contrôles gynécologiques et obstétriques leur permettant d'être conseillées et suivies, avant, pendant, et après la grossesse.

Activité 1.1.1. : Analyse des situations et besoins des cases et postes de santé.

Les structures sanitaires sont visitées et une analyse de leurs situations et problèmes ressentis en matière de matériels, fournitures et disponibilité des ressources humaines adéquates est établie. Les besoins sont définis, et des priorités en matière d'assistances à leur assurer sont déterminées.

Activité 1.1.2. : Appuis aux structures de santé.

Des équipements utiles sont acquis et installés au niveau des cases et postes de santé retenus comme prioritaires, en vue de les rendre à même de mener à bien les différents contrôles gynéco-obstétriques. Les autres services liés à la protection maternelle et infantile sont réhabilités.

Activité 1.1.3. : Formation et recyclage des personnels paramédical et médical.

Un programme de formation/recyclage est défini pour répondre aux besoins des personnels paramédical et médical des cases et postes de santé, ainsi qu' au niveau des hopitaux régionaux, afin de pouvoir compter sur des prestations optimales. Les formations sont réalisées, et les suivi - évaluation sont assurés.

Résultat 1.2. : Un contrôle régulier pour les cas eutociques et une attention spécifique avec possibilité de référence pour les cas dystociques détectés, est assuré.

Activité 1.2.1. : Mise en place d' un système de référence.

Un système de référence vers les centres de santé et hopitaux régionaux est mis en place, pour assurer les meilleures suites aux cas ne pouvant pas être pris en charge au niveau des postes ou cases de santé.

Résultat 1.3. : Une diminution de la mortalité maternelle, des fausses couches, et de la mortalité et de la morbidité néo-natale est constatée.

Activité 1.3.1. : Campagne de sensibilisation.

Une campagne de sensibilisation est préparée et lancée au niveau des communautés de base, au travers d' une information

et d' une implication des collectivités de base. Elle vise à inciter la population à fréquenter les structures de base rénovées et équipées, permettant le meilleur suivi des jeunes filles et femmes durant toute la période de procréation, et éviter ainsi les problèmes (Mortalité et morbidité) liés à la grossesse.

Activité 1.3.2. : Suivi des fréquentations.

Un système de suivi personnalisé à l' aide de fiches de fréquentations est mis en place, permettant de confirmer l' accroissement de la fréquentation des femmes aux services de santé conventionnels au niveau des cases et postes de santé. Une meilleure confiance envers ce niveau d' intervention est instaurée, et a pour effet secondaire de désencombrer les hôpitaux régionaux.

Activité 1.3.3. : Réaffectation des patients dans un système rationnel de services et de référence.

Une information permanente est organisée pour diriger et accroître la fréquentation des femmes dans les différents services de santé conventionnels, au cas par cas, et selon les besoins constatés.

Résultat 1.4. : Les femmes, lors de leurs contacts gynéco-obstétriques sont sensibilisées à d' autres services complémentaires, et notamment : au planning familial, au programme de prévention contre le S.I.D.A., à l' utilité de la vaccination contre le tétanos, et D.T.P.P.

Activité 1.4.1. : Offre de paquets de services.

Un paquet de services complémentaires est défini, comme pouvant être mis à la disposition des femmes lors de leurs contacts avec une case ou un poste de santé. Les supports correspondants sont conçus, produits et distribués à ces niveaux, en vue de la meilleure information des femmes. Les femmes bénéficient effectivement de services complémentaires lorsqu' elles effectuent une visite se donnant un objectif spécifique : contrôle post-natal, information sur la prévention contre le S.I.D.A., vaccination proposée ...

Activité 1.4.2. : Renforcement de la formation du personnel des structures sanitaires, dans le domaine de la prise en charge de la patiente.

Une formation est assurée au personnel médical et paramédical dans le domaine de la communication sociale afin qu' il puisse développer ce paquet de services au bénéfice des femmes. Les visites sont maximisées, et n' est plus seulement donné une attention à un seul problème particulier.

Résultat 1.5. : Les hommes de la communauté sont sensibilisés aux bienfaits du contrôle gynéco-obstétrique

pour les femmes, et des différents services complémentaires.

Activité 1.5.1. : Sensibilisation.

A l'occasion de leurs visites dans les structures de santé, soit comme patient, soit comme accompagnateur, les hommes reçoivent une information sur les bienfaits des services de gynéco-obstétrique pour leurs femmes et filles. La prise en charge de cette information est assurée par les personnels en place, et le fonctionnement et les avantages des services sont expliqués sous une forme simple et directe, en s'aidant des supports (Affiches) postés dans les locaux.

Activité 1.5.2. : Education et formation au sein de la communauté et de la famille.

En s'appuyant sur les structures élues des collectivités de base, une information des populations sur les bienfaits des services de gynéco-obstétrique, sur son fonctionnement, sur ses avantages pour les femmes et nouveaux-nés, est développée. Cet effort d'information vise une très large portée, en incluant : les jeunes, les leaders villageois, religieux, politiques et administratifs, les femmes âgées. Ces responsables disposant d'une autorité reconnue sont étroitement associés à la campagne d'information visant la population.

Résultat 1.6. : Les accoucheuses traditionnelles sont identifiées, acceptent de recevoir des formations complémentaires, et collaborent effectivement en envoyant les parturientes et jeunes filles, fréquenter les structures de santé, en apprenant à détecter les cas dystociques pour référence immédiate et pour tout service complémentaire associé à la grossesse.

Activité 1.6.1. : Identification - analyse de base.

Une recherche systématique de toutes les accoucheuses traditionnelles est entreprise, et une première analyse, sur la base d'interviews des intéressées, et d'enquêtes auprès des utilisatrices est réalisée en vue de reconnaître les pratiques qu'elles utilisent et les difficultés majeures enregistrées sur leurs interventions.

Activité 1.6.2. : Etude complémentaire.

On examine avec soin les raisons et motivations poussant 22 % des femmes à recourir pour leur accouchement à l'assistance des accoucheuses traditionnelles, plutôt qu'à celle des matrones, sages femmes ou médecins. Les enseignements sont tirés en vue d'adapter, voire d'améliorer le système de santé conventionnel.

Activité 1.6.3. : Formation des accoucheuses traditionnelles.

Une formation est assurée aux accoucheuses traditionnelles en vue de leur permettre d'acquies progressivement le niveau de connaissance des matrones rurales. Elles bénéficient de conseils, de mesures de suivi, et se voient allouer les petits matériels utiles.

Activité 1.6.4. : Participation effective des accoucheuses traditionnelles à la poursuite des objectifs du programme.

Une sensibilisation des accoucheuses traditionnelles est réalisée en vue de leur faire comprendre le bienfondé des services procurés dans les structures de santé. Toutes femmes ayant recours à elles sont assurées que les accoucheuses traditionnelles ont bien acquis le minimum d'information sur les pratiques rationnelles et normalisées d'accouchement. Les risques sont détectés, et les accoucheuses destinent effectivement vers les structures de santé, les femmes susceptibles de rencontrer de graves problèmes au moment de leur accouchement.

Résultat 1.7. : Les matrones rurales sont recyclées pour apporter effectivement leur soutien au programme, et devenir capables de référer tous les cas dystociques. Elles encouragent systématiquement toutes les femmes à se présenter aux structures de santé pour recevoir les services complémentant ceux qu'elles sont en mesure de leur assurer.

Activité 1.7.1. : Formation et recyclage des matrones rurales.

Les matrones rurales, plus nombreuses à exercer, sont systématiquement formées et recyclées selon les normes nationales. Elles sont périodiquement contrôlées par les équipes de supervision selon un calendrier bien établi. Leur travail se trouve progressivement revalorisé et certaines d'entre elles peuvent accéder aux postes de sage-femmes dans les structures de santé.

Objectif 2. : Réduction de la mortalité et de la morbidité du jeune enfant.

Résultat 2.1. : Les enfants sont systématiquement encadrés dans les structures de santé, de la naissance jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Activité 2.1.1. : Renforcement de la protection.

L'exécution du programme permet de renforcer les actions menées par le Ministère de la Santé Publique, en matière de meilleure protection de l'enfant, en visant plus particulièrement :

1. La protection contre les 6 maladies transmissibles par le biais de la vaccination.

2. La surveillance du développement staturo-pondéral de l' enfant.
3. La chloroquinisation.
4. Le contrôle et la prévention des maladies diarrhéiques avec le SRO, et l'appui et la formation des mères pour sa préparation.
5. L'appui à l'éducation nutritionnelle.

Activité 2.1.2. : Système de référence.

De la même manière que pour les jeunes femmes et mères, les structures de santé assurent la référence automatique des cas présentant des problèmes, lorsque les premières mesures prises à ces premiers niveaux se révèlent inefficaces.

Activité 2.1.3. : Renforcement des services de pédiatrie.

Un renforcement des services de pédiatrie est assuré aux structures de santé, incluant : les actions d'accueil, les aménagements de locaux, les matériels et capacités de gestion.

Objectif 3. : Les communautés participent activement dans la promotion et la mise en oeuvre d'un système de santé basé sur la prévention.

Résultat 3.1. : Les collectivités locales sont informées, et s'impliquent dans la prise en charge d'actions préventives.

Activité 3.1.1. : Sensibilisation.

Les collectivités de base sont sensibilisées à un certain nombre de problèmes liés à la santé de la mère et de l'enfant. Leurs responsables acceptent d'intervenir dans les actions préventives avec l'appui des structures de santé autorisées.

Activité 3.1.2. : Informations pratiques.

Les collectivités de base reçoivent une information pratique leur permettant de référer tous cas identifiés aux structures de santé appropriées localisées dans leur ressort, ou dans un environnement plus élargi. Cette information pratique porte sur l'ensemble des besoins en matière de santé préventive, et curative. Leurs responsables sont capables de diriger tous cas vers les services les plus appropriés.

Activité 3.1.3. : Informations continues.

Par l'intermédiaire des banques de données régionales et locales renforcées dans le cadre des interventions du programme, les responsables des collectivités de base bénéficient d'une information régulière relative aux divers aspects de la santé.

Activité 3.1.4. : Collaborations effectives.

Toute action d' analyse, de collecte de statistiques et d' informations, et d' étude et de recherche dans le domaine de la santé, est réalisée en collaboration étroite avec les responsables des collectivités de base. Tous résultats des travaux entrepris, sont communiqués à ces responsables, et des feed-back peuvent être appelés.

Objectif 4. : Les cellules régionales de gestion et de coordination de la lutte contre le S.I.D.A. sont renforcées.

Résultat 4.1. : Les cellules régionales sont opérationnelles et interviennent efficacement.

Activité 4.1.1. : Organisation générale.

Un organigramme est élaboré prévoyant des descriptions de tâches détaillées. Un programme de rencontres et de travail est établi et adopté. Une formation à la gestion est assurée à ces cellules régionales.

Activité 4.1.2. : Système d' informations utile aux cellules régionales.

Les liaisons sont établies avec les banques de données renforcées aux niveaux régional et local, et un double flux d' informations régulières est organisé avec ces banques.

Activité 4.1.3. : Renforcement de la coordination.

La coordination est renforcée avec les différents services et organisations impliqués dans la lutte contre le S.I.D.A. Des réunions périodiques sont organisées, des groupes de travail sont constitués, des rapports sont produits et un suivi de toutes activités développées est réalisé.

Activité 4.1.4. : Appuis au dépistage.

Des actions sont prises pour permettre le renforcement du dépistage au niveau des structures de santé les plus rapprochées des populations. Des unités de dépistage sont constituées, formées, et rendues actives. Par leur intervention, les références des cas à risques sont intensifiées.

Activité 4.1.5. : Formation en psycho-sociologie de base pour les personnes intervenant dans les équipes de dépistage.

Une formation spécifique est assurée à ces personnels, afin de pouvoir mieux encadrer les personnes se soumettant à des tests de dépistages, pendant et après les résultats. Les personnels concernés sont aptes à procurer les réconforts et conseils appropriés.

Activité 4.1.6. : Prise en charge thérapeutique et psychosociale des personnes infectées et des séropositifs.

Les structures de santé sont à même d'assurer la prise en charge thérapeutique, ainsi que les suivis utiles. Des actions d'information et d'appui sont développées en vue de permettre et de matérialiser un soutien actif, communautaire et familial, aux infectés et séropositifs.

Résultat 4.2. : Des comités locaux de lutte contre le S.I.D.A. sont mis en place, organisés et rendus opérationnels.

Activité 4.2.1. : Création des comités locaux.

Des comités locaux sont créés au niveau des collectivités de base, des communes et quartiers urbains. Ils sont encadrés dans un premier temps par les structures de santé et les cellules régionales, pour devenir progressivement autonomes. Leur formation est assurée dans tous les domaines de référence utiles : Femme et S.I.D.A., éthique, prévention, prise en charge thérapeutique et psychosociale, systèmes de références compétents ... Ces comités doivent être très largement composés, en prévoyant de concerner : des femmes, des jeunes, des leaders, ... et toutes personnes désireuses de réfléchir et d'agir dans leurs communautés pour tenter de lutter le plus activement possible contre la S.I.D.A.

Activité 4.2.2. : Echanges et organisation inter-comités.

Les échanges inter-comités sont recherchés et facilités et des actions communes sont effectivement réalisées : utilisation de la radio, journal, chansons, témoignages, débats, production de supports pédagogiques simplifiés, information dans les écoles ... Des réunions inter-comités sont organisées au niveau régional, et des colloques visent à mieux définir les actions pratiques pouvant être prises en matière de lutte contre le S.I.D.A.

Activité 4.2.3. : Actions de soutiens communautaires.

Les comités de lutte interviennent directement pour organiser les actions de soutiens communautaires les plus appropriées pour les groupes à risques, les sidéens et leurs familles.

Objectif 5. : La couverture contraceptive est renforcée.

Résultat 5.1. : Les pratiques contraceptives sont connues, comprises et appliquées.

Activité 5.1.1. : Formation des personnels paramédicaux.

Une formation est assurée à ces personnels en matière de techniques de contraception applicables dans le milieu concerné. Cette formation comprend également les techniques de présentation de ces méthodes aux populations visées.

Activité 5.1.2. : Sensibilisation élargie.

Les populations sont sensibilisées et informées. Les couples sont visés simultanément par cette information. Les règles d'espacement des naissances sont comprises et les pratiques correspondantes sont appliquées.

Activité 5.1.3. : Fournitures contraceptives.

Les cases, postes et centres de santé peuvent disposer de stocks de fournitures contraceptives. Une formation à la gestion de ces stocks est assurée. Une amélioration de l'organisation des méthodes d'approvisionnement, de stockage et de distribution est introduite. Les ruptures de stocks, avec leur risque de mettre en péril le fonctionnement efficace du programme, sont évitées.

Activité 5.1.4. : Suivi des actions de planning familial.

Utilisation de fiches personnalisées et mise en oeuvre d'un suivi médico-social intéressant toute personne ayant bénéficié des conseils en matière de planning familial. Consolidation périodique des informations recueillies, et communication aux niveaux régionaux pour contribuer aux analyses et situations statistiques pouvant être établies à ces niveaux.

Objectif 6. : Une amélioration des conditions de bien-être familial est assurée aux populations concernées.

Résultat 6.1. : Un programme I.E.C. axé sur l'éducation à la vie familiale et sur les conditions de bien-être est développé et auto-entretenu au niveau des communautés.

Activité 6.1.1. : Elaboration du programme.

Un programme est élaboré en concertation étroite avec les responsables de la région médicale, les responsables des différents services techniques décentralisés du M.F.E.F., les agents des différentes organisations d'assistance impliquées dans ce domaine, et les responsables des collectivités de base concernées.

Activité 6.1.2. : Développement du programme I.E.C.

Une cellule technique est organisée sur le plan régional, et se réunit périodiquement en se trouvant chargée : d'étudier et de proposer les modalités d'intervention dans ce domaine, d'examiner les nouveaux thèmes pouvant être intégrés dans le programme I.E.C., de lancer et de suivre le programme au niveau des collectivités et des organisations de base, de suivre les actions des assistantes villageoises qui seront chargées de prendre en charge en les prolongeant les premières actions développées.

SOUS-COMPOSANTE III
HABITAT ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

V.1. SITUATION PRESENTE.

Une forte croissance démographique, une urbanisation corollaire très élevée et un faible niveau de revenu pour la très grande majorité de la population, caractérisent la problématique de l'habitat au Sénégal.

Avec une population s'établissant actuellement à quelque 1.600.000 habitants, Dakar se ressent d'une progression rapide de l'ordre de 4,2 % l'an. Si cette tendance persiste, la population de la zone de la capitale atteindra 5,6 Millions en l'an 2015.

Faute d'un niveau de services et d'équipements adéquats, les cités intermédiaires ne sont pas en mesure d'assumer leur rôle de pôles d'équilibre et d'entraînement dans leur aire d'influence socio-économique. Elles se révèlent incapables de tempérer le phénomène migratoire sur la capitale.

Soumis à la pression urbaine directe, les programmes du Gouvernement ont largement minimisé les aspects d'habitat en milieu rural et, dans une certaine mesure, en milieu infra-urbain. Les programmes de construction de logements se sont en effet plutôt adressés à la classe moyenne à revenus fixes, résidant en milieu urbain.

Comme indiqué précédemment, le stock public de logements et de parcelles aménagées concerne surtout la région de Dakar (Environ 9/10 de l'ensemble des programmes publics) où ils intéressent 30.000 concessions soit 22 % du parc immobilier urbain estimé à 138.000 concessions en 1990.

Afin d'élargir l'accès à l'habitat aux populations à plus faible revenu, le Gouvernement du Sénégal a créé en 1988 une structure d'aide à l'habitat social, le B.A.H.S.O. Cet organisme effectue un certain nombre d'opérations de construction de logements coopératifs au profit d'une couche urbaine à revenu moyen. L'intervention au travers des coopératives a permis une réduction significative des coûts d'aménagement et de construction rendant ces programmes accessibles à une couche de population à revenu moindre, quoique se situant encore dans la catégorie définie comme supérieure.

Les programmes sociaux d'habitat urbain se heurtent à des difficultés d'ordre structurel .

1. Les phases d'étude et de mise en application des documents régulateurs de l'urbanisme sont longues et complexes. Les ressources financières publiques et privées ne permettent pas de viabiliser des zones nouvelles à un rythme compatible avec une croissance forte et rapide et à un coût accessible à la majorité de la population qui ne dispose que de faibles revenus. Il s'ensuit la prolifération d'un habitat désordonné que seule une offre suffisante en terrains équipés et financièrement accessibles au plus grand nombre permettrait de contenir.

2. L'insuffisance de l'offre est aggravée par la pénurie en terrains disponibles, la lenteur du processus de remembrement et la complexité de la nécessaire coordination entre les intervenants institutionnels.
3. Les mécanismes de financement opérationnels excluent la grande majorité de la population par le maintien de normes de construction financièrement inaccessibles et de critères de sélection fondés sur la régularité du revenu.

Exception faite de petites opérations localisées dont ont pu bénéficier des fonctionnaires locaux, aucune action coordonnée n'a pratiquement été entreprise pour l'habitat rural. Dans ce domaine, les efforts directs se sont plutôt portés sur le logement lui-même, alors que la fourniture des équipements et infrastructures collectives représente bien la priorité exprimée.

Par ailleurs, les moyens utilisés pour la promotion spontanée du logement rural font recours à des modèles et à des matériaux à la fois coûteux et inadaptés. L'application sans discernement de plans de maisons-types et de villages-types, au nom de la modernité, ne résoud pas le problème du confort mais au contraire crée des perturbations dans le mode de vie et la cohésion sociale.

V.2. BÉNÉFICIAIRES CIBLES.

En milieu rural, les bénéficiaires prioritaires seront les familles à faible revenu qui, par le système de regroupement de type coopératif, pourront accéder à un logement familial.

Le mode de production associatif fondé sur l'intervention du tâcheronnat encadré, et sur la construction groupée permet en effet par la réduction sensible des coûts, d'atteindre une population cible jusqu'alors exclus des mécanismes d'habitat planifié.

La réduction des normes à un niveau plus simple mais perfectible dans le temps permettra d'élargir encore l'éventail de la population bénéficiaire.

L'assistance aux collectivités rurales de base s'exercera pour l'amélioration des logements et de leurs prolongements, pour la réalisation d'ouvrages collectifs dans le domaine des infrastructures et des équipements et plus généralement, contribuera à la préservation de l'environnement familial et villageois.

Au plan institutionnel, les populations urbaines et semi-rurales à faible revenu auront bénéficié de l'apport technique du B.A.S.H.O. pour les études, le montage et la supervision des opérations, et de l'encadrement direct des C.E.R.P. épaulés, si nécessaire, par des O.N.G. sélectionnées.

Le B.A.H.S.O. lui-même aura capitalisé sur son expérience actuelle pour élargir ses activités vers les populations rurales et urbaines à faible revenu, conformément à son mandat.

Au contact direct des populations bénéficiaires, les C.E.R.P. verront la qualité de leur encadrement renforcée dans le secteur de l'habitat social et de la construction.

V.3. STRATEGIE SPECIFIQUE.

La reconnaissance du caractère global du développement à partir des communautés de base trouve son fondement dans l'interdépendance et la fragilité des éléments qui composent le cadre de vie des populations largement démunies.

Sont ainsi traitées dans une approche coordonnée, les aspects de santé, de planification familiale, d'alphabétisation, d'habitat, de développement rural, de l'accès à l'eau, de promotion de la femme et de l'enfant, de la promotion de nouvelles activités économiques génératrices de revenus et créatrices d'emplois, ainsi que l'intégration de la dimension sociale dans les données caractérisant l'état du développement. Impérativement globale, la démarche du programme rejoint naturellement une approche correcte du secteur Habitat par l'amélioration des divers constituants de l'environnement physique des communautés de base.

Par "Habitat", il faut ici entendre la promotion de tous les constituants des établissements humains : infrastructures techniques de base (Eau, énergie, voirie, assainissement,...), équipements liés à la production (Hangars, ateliers, locaux de travail, de stockage...), équipements sociaux (Education, santé, ...), espaces récréatifs ou de réunion, modernisation et amélioration des logements et de leurs prolongements, particulièrement sur le plan de l'adéquation des espaces aux besoins familiaux et aux contraintes climatiques, de la solidité, de la durabilité, de l'hygiène, du respect de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Considérant ainsi l'habitat dans le sens large de tout l'environnement physique de l'être humain, cette sous-composante procure des contenants pour la construction des locaux fonctionnels nécessaires. Elle apporte un support aux activités de production par l'installation des infrastructures nécessaires et concourt à la promotion sociale, fruit de la promotion économique, par la construction et l'aménagement d'habitations plus spacieuses, plus confortables et mieux équipées.

L'activité de construction permet l'utilisation la plus large d'une main d'oeuvre semi ou non spécialisée qui acquerra dans les techniques relativement simples mises en oeuvre, un savoir-faire ouvrier adaptable ensuite aux autres activités.

La réalisation de cette sous-composante contribuera également à la meilleure prise en compte, dans les banques de données à différents niveaux, d'indicateurs spécifiques à l'habitat, et facilitera le suivi des politiques visant à la promotion des établissements humains.

V.4 - Objectifs - Résultats - Activités

Objectif 1: Amélioration de l'habitat en zone rurale (dans les régions de concentration de Diourbel et Tambacounda).

Résultat 1.1: Capacité d'autopromotion des communautés villageoise établies.

Activité 1.1.1: Evaluation des besoins en renforcement du milieu villageois en fonction:

Des besoins ressentis et prioritaires dans les secteurs, du degré d'organisation interne, de la disponibilité d'un encadrement rapproché, des actions multisectorielles intégrées en cours/en préparation.

Activité 1.1.2: Préparation/diffusion des supports de formation et d'encadrement des groupes participatifs; documentation technique, financière, pour la gestion et l'entretien des ouvrages

Définition des priorités, programmes de réalisation, mécanismes d'épargne et de financement, collecte et acquisition de matériaux, qualification/participation de la main-d'oeuvre, organisation des travaux à haute intensité de main d'oeuvre, gestion des ouvrages.

Intervenants: BAHSO, CER, autres partenaires (organismes bancaires, AGETIP par exemple).

Résultat 1.2: Infrastructures de base et services collectifs élémentaires disponibles.

Activité 1.2.1: Définition des besoins prioritaires, puis des programmes d'ouvrages collectifs

Il s'agira essentiellement d'identifier les infrastructures et équipements dont la réalisation est nécessaire.

Activité 1.2.2: Etablissement des fiches projet, identification du financement interne, recherche de financements d'appoint

Les principaux intervenants sont les CER, ONG, BAHSO, groupement et autres partenaires.

Activité 1.2.3: Etudes des projets techniques chiffrés

Activité 1.2.4: Organisation des travaux, calendrier de réalisation et de déboursement

Activité 1.2.5: Organisation, perfectionnement de la main-d'oeuvre spécialisée

Activité 1.2.6: Recours à la main-d'oeuvre de la communauté, particulièrement aux jeunes et aux personnes sous employées

Activité 1.2.7: Approvisionnement en matériaux, puis exécution des travaux sous contrôle direct des encadreurs CER ou d'ONG sélectionnées et supervision du BAHSO

Activité 1.2.8: Gestion et entretien des ouvrages par la communauté

Intervenants: BAHSO, groupements, CER, ONG, autres partenaires.

Résultat 1.3: Logement et prolongement du logement satisfaisant aux normes minimales de durabilité, solidité, salubrité et confort.

Activité 1.3.1: Définition des normes fonctionnelles en concertation avec les intervenants (bénéficiaires, structures de crédit):

Implantation/superficie des locaux, solidité/durabilité, protection thermique et contre les intempéries, protection sanitaire, équipement capacité d'appropriation.

Activité 1.3.2: Evaluation/promotion des résultats de la recherche sur les matériaux et technologies de construction, sélection des techniques adaptées

Activité 1.3.3: Préparation des projets techniques chiffrés pour la construction/l'amélioration des logements et de leurs prolongements.

Activité 1.3.4: Développement des capacités d'épargne et de recours au crédit pour le logement, au sein des structures associatives villageoises déjà éprouvées.

Activité 1.3.5: Formation de la main-d'oeuvre locale aux techniques innovatrices.

Activité 1.3.6: Support à la construction par encadrement technique, organisationnel et financier: CER, ONG au plan rapproché, BAHSO au plan d'études et supervision.

Intervenants: CER, ONG, BAHSO, groupements, autres partenaires.

Objectif 2: Amélioration/promotion de l'habitat dans les communes urbaines (au niveau des régions et de la capitale).

Résultat 2.1: Groupements associatifs, opérationnels et autogérés pour l'aménagement de zones d'habitat et la construction/amélioration de logements.

Activité 2.1.1: Identification/constitution/appui aux groupements associatifs/ participatifs

Activité 2.1.2: Evaluation des besoins en renforcement du milieu en fonction:

des besoins ressentis et prioritaires dans le secteur, du degré d'organisation interne, de la disponibilité d'un encadrement rapproché, des actions multisectorielles intégrées en cours/préparation.

Activité 2.1.3: Organisation/tenue de cycles de formation

Définition des priorités, programmes de réalisation, mécanismes d'épargne et de financement, collecte et acquisition de matériaux, qualification/participation de la main-d'oeuvre, organisation des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre, gestion des ouvrages.

Intervenants: Population, élus, délégués de quartiers et de sous-quartiers, représentants des organisations de base, délégués, BAHSO, autres partenaires.

Résultat 2.2: Aménagement des zones d'habitat.

Activité 2.2.1: Recherche de terrains/définition des zones d'intervention

Activité 2.2.2: Etablissement de fiches projet concernant les infrastructures et équipements collectifs, définition/mobilisation des apports personnel, recherche des financements complémentaires (FAHU, BHS, autres)

Activité 2.2.3: Préparation des projets techniques chiffrés

Activité 2.2.4: Négociation des financements

Activité 2.2.5: Exécution à l'entreprise, par tâcheronnage, et/ou effort communautaire

Activité 2.2.6: Recours à la main-d'oeuvre sous employée pour tâches à haute intensité de main-d'oeuvre

Activité 2.2.7: Exécution des travaux sous supervision BAHSO

Activité 2.2.8: Gestion et entretien des ouvrages par la communauté

Intervenants: Collectivités urbaines, groupements, délégués de quartiers et de sous-quartiers, représentants des organisations de base, population, entreprise (AGETIP), autres partenaires.

Résultat 2.3: Construction/amélioration des logements et de leurs prolongements.

Activité 2.3.1: Définition de normes d'habitat simplifiées mais évolutives correspondant au niveau d'accessibilité des populations cibles à faible revenu

Activité 2.3.2: Etablissement des projets chiffrés de construction/amélioration des logements

Activité 2.3.3: Mobilisation des apports personnels, négociation des crédits bancaires personnels

Activité 2.3.4: Exécution en entreprise, par tâcheronnage, par travail personnel

Activité 2.3.5: Gestion et entretien du logement par l'intéressé

Intervenants: intéressés, BAHSO, structures de crédit, entreprise, autres partenaires.

Objectif 3: Adaptation/renforcement des structures d'études, de contrôle et d'encadrement.

A. Au plan socio-économique et participatif:

Résultat 3.1: Capacité d'analyse socio-économique du milieu établie pour:

Activité 3.1.1: Enquêtes/interviews, analyses/interprétation des résultats, définition des priorités, des seuils d'accessibilité, des modalités de participation.

Résultats 3.2: Contribution aux banques de données par la fourniture/mise à jour des indicateurs de l'habitat.

Utilisation des informations provenant des banques de données dans une approche multidisciplinaire intégrée en faveur de l'habitat.

Résultat 3.3: Disponibilité des outils d'animation/formation/vulgarisation.

Intervenant: BAHSO.

Résultat 3.4: Dynamisation des groupements associatifs (y compris coopératives).

Activité 3.4.1: Animation/développement de l'esprit participatif au sein des groupements.

Circulation de l'information interne.
Préparation du guide du coopérateur.

Intervenants: Groupements, BAHSO.

B. au plan institutionnel:

Résultat 3.5: BAHSO en structure individualisée.

Autonomie de gestion du fonctionnement.

Adéquation de la dotation budgétaire au mandat élargi.

Intervenant: MUH.

Résultat 3.6: Cohésion interne du BAHSO renforcé.

Evaluation/recadrage du BAHSO en conformité avec mission élargie (conforme à son mandat).

Développement d'une capacité de concertation/négociation avec partenaires institutionnels.

Résultat 3.7: Circuits administratifs assouplis.

Simplification et codification des circuits administratifs.

Revue de la législation et de la réglementation des groupements associatifs (coopératives notamment).

Etudes de simplification des procédures d'affectation des terrains et de réglementation foncière.

Intervenants: MUS, BAHSO, autres partenaires.

C. Au plan technique et financier:

Résultat 3.8: Travaux à haute intensité de main-d'oeuvre effectifs dans les opérations.

Insertion du concept et réorientation de la préparation des projets.

Préparation d'outils de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre.

Intervenants: Groupements, BAHSO, AGETIP, autres partenaires.

Résultats 3.9: Modes de financement adaptés aux possibilités des groupes cibles.

Activité 3.9.1: Etude d'un fonds de garantie (en cours)

Activité 3.9.2: Acceptation de normes simplifiées et évolutives par organismes de financement.

Activité 3.9.3: Etudes de modes de financement alternatifs.

Intervenants: BAHSO, organismes financiers.

SOUS-COMPOSANTE IV

EAU

VI.1. SITUATION PRESENTE.

L' exploitation rationnelle des ressources hydrauliques revêt au Sénégal une importance particulière du fait de la rareté du capital - eau, affecté par la sécheresse, la progression de la désertification, et une demande en forte expansion.

Le capital hydraulique est soumis aux fortes contraintes majeures liées notamment à un régime pluviométrique caractérisé par l' opposition très marquée entre une longue saison sèche de Novembre à Juin, et une courte saison des pluies appelée " Hivernage ", de Juillet à Octobre.

Peu avantaagé par la pluviométrie, le Sénégal est cependant l' un des pays de l' Ouest africain le plus favorisé en nappes d' eaux souterraines utilisables. Elles sont partout présentes dans les terrains sédimentaires, sauf au Sénégal Oriental où affleure un socle ancien, et situées à une profondeur maximale de 500 mètres.

Les nappes phréatiques ou superficielles se situent entre 0 et 20 mètres en Casamance et entre 40 et 60 mètres au nord de l' axe Kaolack - Tambacounda. En font partie les nappes du Cap-Vert, exploitées à la limite de leurs possibilités, les nappes phréatiques à l' Ouest du 16 ième méridien et enfin les nappes du Continental terminal qui sont les plus importantes du pays, particulièrement en Casamance, vers Tambacounda, et entre le Saloum et la Gambie.

La nappe profonde des sables maestrichiens se trouve généralement entre 200 et 400 mètres, elle constitue la plus importante réserve d' eau du Sénégal, mais sa réalimentation est regardée comme problématique.

La grosse hydraulique rurale, ou points d' eau " Motorisés ", exploite les nappes profondes. Ces ouvrages, avec des groupes moto-pompes et réservoirs surélevés permettent l' alimentation simultanée de plusieurs villages.

La petite hydraulique rurale, consistant en des points d' eau (Puits) ou puits-forages, est principalement représentée par les pompes manuelles ou éoliennes. On dénombre plus de 500 puits équipés de pompes manuelles.

Dans le contexte actuellement reconnu au Sénégal, la rationalisation des programmes de développement, comme l' utilisation optimale des ressources en eaux, constituent des impératifs au vu de la rareté de l' eau de surface et de la vulnérabilité des nappes aquifères.

La persistance de la sécheresse, l' accroissement démographique et la nécessité de satisfaire les besoins en eau des populations ont amené le Gouvernement à élaborer une politique de l' eau visant à améliorer qualitativement et quantitativement l' alimentation en eau des populations, du cheptel, et à freiner l' exode rural par la relance de la production vivrière.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie du Gouvernement repose pour l'hydraulique villageoise, d'une part, sur la mise en place d'un système de gestion et de maintenance adapté des différents équipements, et d'autre part, sur la participation effective des populations à ces fonctions.

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la politique gouvernementale est le programme d'ajustement à moyen et long terme. Ce programme prévoit notamment la recherche d'une meilleure efficacité de l'investissement qui, dans le secteur hydraulique concerne les ouvrages pour l'alimentation en eau des populations, l'assainissement et les aménagements hydro-agricoles.

La réalisation de cet objectif nécessite, quant à l'alimentation en eau en zone rurale, la participation effective des communautés villageoises à la gestion et à la maintenance des ouvrages.

La situation en ce domaine est en effet déjà critique, les ressources allouées aux services de maintenance se trouvant en stagnation alors que le nombre d'ouvrages à leur charge progresse de manière rapide et continue.

Dans ce contexte, la maintenance des points d'eau à motricité humaine est marginalisée. En effet, faute de moyens humains, matériels et techniques, une maintenance efficace des pompes n'a pas pu être assurée. Les comités de gestion qui ont pu se créer autour de ces points d'eau ne peuvent assurer leur entretien et maintenance par manque d'organisation, de capacités techniques, et de pièces de rechange.

Cette situation se trouve parfaitement illustrée dans la région de Tambacounda où la quasi totalité des pompes à main peuvent être reconnus hors d'usage.

Sous les auspices du Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique, et en s'appuyant sur la particulière Direction de l'Hydraulique, un programme test doit être mis en oeuvre, pour permettre de définir un système adéquat de prise en charge par les populations concernées, des fonctions de gestion et de maintenance des points d'eau équipés de pompes à motricité humaine. Cette auto-responsabilisation des populations concernées est impérative pour que puisse être assurées la préservation et l'exploitation optimales et à long terme des équipements installés.

VI.2. BENEFICIAIRES CIBLES.

Les bénéficiaires de la sous-composante, seront, dans leur ensemble, les communautés villageoises touchées par les actions directes développées.

Les villages où pourront être réaménagés ou mis en oeuvre des points d'eau, profiteront de l'accès à ce bien essentiel que constitue l'eau. En accompagnement, les conditions d'

assainissement induiront une amélioration de l'hygiène et concourront à l'objectif d'amélioration des conditions de santé de l'ensemble de la population concernée.

La disposition rapprochée de l'eau, allègera considérablement la corvée incombant traditionnellement aux femmes, en facilitant ainsi leur engagement, dans le cadre des groupements qu'elles constituent, dans de nouvelles activités économiques diversifiées, susceptibles, de générer de nouveaux revenus, de créer des emplois, et de contribuer à l'amélioration générale des conditions de vie des femmes et de leurs familles.

L'organisation locale mise en place dans ce cadre, chargée de la gestion directe, et d'assurer la maintenance des points d'eau, gagnera en expérience en appliquant le système de gestion préconisé. Cette organisation intéressera vraisemblablement plus spécifiquement les femmes, soit à partir de leur groupement préexistant, soit à partir d'un nouveau regroupement comme : comité spécialisé.

Les responsables des collectivités locales concernées, bénéficieront de la mise en oeuvre de cette expérience en devenant capable d'inscrire ce modèle dans leurs plans locaux de développement, pour satisfaire les besoins ressentis par d'autres villages de leur ressort.

Les agents des C.E.R.P. enfin, utiliseront l'expérience gagnée dans leur participation à l'exécution de cette sous-composante, dans le cadre de leurs futures interventions.

VI.3. STRATEGIE SPECIFIQUE.

L'eau constitue pour les populations rurales, un besoin essentiel, et la satisfaction de ce besoin doit être reconnue comme une priorité dans le cadre de l'exécution d'un programme visant à la promotion du développement humain.

Les principes de base et modalités d'intervention adoptés pour l'exécution de cette sous-composante, s'adaptant parfaitement avec les objectifs poursuivis par le programme tout entier, qui visent essentiellement à promouvoir un auto-développement à la base, en faisant prendre en charge par les populations concernées, les différentes fonctions utiles relevant d'un développement " intégral ".

La sous-composante " Eau " s'intègre donc parfaitement dans l'exécution du programme cadre visant à la promotion du développement humain.

La stratégie spécifique qui sera développée dans le cadre de l'exécution de cette sous-composante, visera essentiellement à permettre l'extension et la reproduction rapide du système modèle, introduit, testé, et reconnu efficace, en matière de gestion et de maintenance de points d'eau.

Elle s' appliquera ainsi tout particulièrement /

1. A suivre de très près l' expérience développée dans le cadre de l' exécution de la phase-pilote.
2. A produire à partir des enseignements tirés de cette expérience, les différents documents d' analyse et d' informations utiles.
3. A rechercher activement, en instruisant les relations utiles avec tous bailleurs de fonds susceptibles d' être intéressés, le financement permettant l' extension et la reproduction de cette première phase, dans les autres zones d' intervention du programme.

La sous-composante " Eau " prévoit ainsi de se matérialiser en deux temps, sur :

1. Une phase " Pilote " intéressant deux départements de la région de Tambacounda.
2. Une phase " D' extension ", devant intéresser le troisième département de la région de Tambacounda, ainsi que la région de Diourbel.

L' exécution de cette phase d' extension pourra bénéficier d' une importante réduction des coûts prévus au titre de la phase pilote, en s' appuyant, à partir du modèle construit, sur les ressources humaines du programme.

Une attention particulière sera reconnue, durant l' exécution de la phase pilote, à la nécessaire coordination à instruire, avec toutes autres organisations intervenant avec les mêmes objectifs, et en particulier avec le projet F.E.N.U. qui devrait intéresser certains ressorts compris dans les régions d' intervention du programme.

VI.4. : OBJECTIFS, RESULTATS, ACTIVITES.

Objectif 1. : Un système pilote de gestion et de maintenance des points d' eau villageois équipés de pompes à motricité humaine est conçu et mis en oeuvre.

Résultat 1.1. : Réalisation d' un diagnostic portant sur les équipements ainsi que les structures de gestion et de maintenance des points d' eau villageois.

Activité 1.1.1. : Formation initiale des agents de la contrepartie.

Des ateliers de formation sont organisés au profit des agents de la contrepartie ainsi que des autres structures intervenant dans le secteur, en matière de méthodes participatives d' investigation.

Activité 1.1.2. : Inventaire des points d' eau.

Un inventaire détaillé des points d' eau est établi, comprenant une description des équipements en place et de leur état. Des fiches individuelles correspondant à chaque ouvrage sont établies.

Activité 1.1.3. : Identification des besoins.

Réalisation d' une enquête participative ayant pour objet d' identifier les besoins en matière de gestion et de maintenance des points d' eau. L' enquête détermine les pannes les plus courantes rencontrées, les problèmes enregistrés en matière d' accès aux pièces de rechange utiles, et définit le besoin en stocks de pièces minima indispensables.

Activité 1.1.4. : Analyse de la gestion des points d' eau.

Une analyse détaillée est réalisée, décrivant les mécanismes adoptés dans chaque cas pour assurer la gestion, la maintenance et les réparations des points d' eau.

Résultat 1.2. : Un système de gestion et de maintenance des points d' eau est conçu à partir d' une concertation avec les communautés concernées.

Activité 1.2.1. : Concertation élargie et continue.

Des réunions répétitives de concertation et des journées d' études sont organisées avec les collectivités de base, les villages concernés, et les différents intervenants intéressés en vue de définir les différents aspects du système de gestion et de maintenance jugé le plus performant. La détermination de tous les éléments de ce système se réalise à partir d' une participation continue des populations directement concernées, et des différents projets impliqués dans ce domaine.

Activité 1.2.2. : Définition des rôles et des tâches.

Les différentes responsabilités et tâches à remplir dans le cadre d' un système performant, sont définies et détaillées. Les rôles respectifs des villageois, des collectivités locales qui les représentent, des projets qui interviennent dans des actions d' assistance directe, et de l' administration qui procure des appuis techniques, sont étudiés et décrits. Au niveau des populations, les éléments des différentes structures à mettre en place en vue des meilleures gestion et maintenance des points d' eau sont définis.

Activité 1.2.3. : Appui à la mise en place des structures.

La création des organisations villageoises proposées est appuyée, et les appuis utiles aux structures socio-professionnelles devant intervenir dans le système (Artisans-réparateurs, et distributeurs de pièces de rechange) sont déterminés, en vue de la mise en oeuvre efficace du système selon des méthodes participatives. Les besoins en formation de ces structures sont étudiés.

Activité 1.2.4. : Préparation des programmes de formation.

A partir des besoins de formation reconnus, une analyse et une évaluation des méthodes et matériels de formation utilisés sont réalisées afin de permettre le choix des outils les plus appropriés. Les programmes correspondants sont préparés en concertation avec les organisations expérimentées dans ce domaine. Une collaboration étroite avec l' organisation PROWESS est mise en oeuvre , cette organisation se qualifiant pour la formation des formateurs à l' approche participative.

Activité 1.2.5. : Choix techniques.

Les caractéristiques des pompes les mieux adaptées aux conditions locales d' utilisation sont étudiées en concertation avec les différents constructeurs de pompes présents au Sénégal. Les choix sont opérés. Les stocks adaptés de pièces de rechange sont déterminés, et un mécanisme détaillé de réapprovisionnement régulier de ces pièces est convenu avec les différents intéressés : organisations villageoises, artisans-réparateurs, et dépositaires fournisseurs.

Activité 1.2.6. : Choix de gestion.

L' ensemble des coûts de gestion, de maintenance, et de renouvellement des équipements sont définis. En correspondance avec ces coûts, l' estimation d' une redevance hydraulique est réalisée. Les organisations villageoises participent activement à la définition du système de rémunération qui assure la stabilité du corps des artisans réparateurs sans alourdir, au delà du seuil de découragement, les charges qui incombent à la communauté concernée. Des listes de coûts types pour toutes interventions sont arrêtées de commun accord.

Activité 1.2.7. : Elaboration des cahiers de charges.

Des cahiers respectifs de charges sont étudiés et arrêtés, portant sur :

1. Le fonctionnement des organisations villageoises en rapport avec leurs responsabilités en matière de gestion des points d' eau.
2. Les relations entre les organisations villageoises et l' Administration, et les responsabilités que celle-ci s' engage à prendre pour l' appui et le suivi à assurer.
3. Les relations entre les organisations villageoises et les privés (Artisans réparateurs, fournisseurs de pièces et matériels), précisant les responsabilités et engagements réciproques.

Activité 1.2.8. : Procédures d' évaluation du système.

Les critères de performance du système de gestion et de maintenance des points d' eau sont mis au point. Les éléments d' un programme de suivi-évaluation continu sont préparés et les conditions de vulgarisation de ce système, s' il est reconnu performant, reçoivent une première attention.

Résultat 1.3. : Le système de gestion et de maintenance des points d' eau est testé et jugé performant.

Activité 1.3.1. : Lancement des actions-pilotes;

Une sélection des premiers villages - pilotes devant bénéficier des actions du programme est réalisée. Des réparateurs - pilotes sont également désignés pour y être associés.

Activité 1.3.2. : Actions de formation.

Des formateurs sont sélectionnés, et formés aux programmes à développer. Les sessions de formations utiles sont planifiées et mises en oeuvre. Un suivi - évaluation des actions de formations conduites est assuré.

Activité 1.3.3. : Commandes des matériels.

Selon les cas, les nouveaux équipements sont commandés, réceptionnés et installés, ou les équipements trouvés sur place sont réhabilités et rendus à nouveau pleinement opérationnels.

Activité 1.3.4. : Organisation des comités de gestion.

Les comités de gestion des points d' eau sont constitués et mis en place. Leur formation est réalisée dans les différents domaines :

1. Méthodes participatives.
2. Alphabétisation fonctionnelle.

3. Apprentissage aux techniques de gestion et comptabilité simplifiée.
4. Education sanitaire - conditions de meilleur assainissement.
5. Préservation de l' environnement.
6. Apprentissage aux opérations d' entretien et de petite maintenance des équipements.

Activité 1.3.5. : Formation des artisans.

Elle est réalisée dans les différents domaines suivants :

1. Alphabétisation fonctionnelle.
2. Apprentissage aux techniques améliorées de maintenance et de réparation.
3. Formation en gestion et comptabilité simplifiée (Avec suivi analytique des coûts).
4. Mise en place d' un mécanisme de réapprovisionnement en pièces de rechange utiles.

Activité 1.3.6. : Supports de formation.

Des documents audio-visuels (Photos, diapositives), sont produits en support aux activités de formation développées, ainsi que des fascicules, manuels simplifiés, guides, et modèles de documents normalisés à tenir aux différents niveaux concernés.

Activité 1.3.7. : Suivi - évaluation.

Des journées d' information et des visites commentées sont régulièrement organisées en support aux différentes activités de gestion et de maintenance développées. Le suivi particulier des coûts et de la collecte des redevances villageoises est assuré. Les cadres de concertations élargis sont mobilisés et incités à participer aux actions de suivi - évaluation : collectivités locales, organisations de base, organisations professionnelles impliquées, organisations prêtant des assistances au niveau des ressorts concernés, et responsables des services techniques décentralisés.

Activité 1.3.8. : Appui à l' auto-développement.

Les organisations villageoises et professionnelles concernées sont sensibilisées et incitées à concevoir et planifier de nouvelles activités de développement locales. La constitution de comptes d' épargne et le rassemblement des fonds initiaux sont encouragés. Des activités de développement situées en aval des points d' eau sont identifiées, comme le maraîchage, le petit élevage ... Les organisations professionnelles sont

Provisions autorisant la tenue de sessions de formations utiles aux différents publics reconnus comme cibles du programme : Groupements féminins, collectivités locales, organisations et associations de base, accoucheuses traditionnelles, ...

2.2.7. FORMATION EN SERVICE.

Provisions autorisant la tenue de sessions de formation utiles aux différents intervenants de la sous-composante : Matrones, sage-femmes, chefs de postes de santé, médecins de district, animatrices, ...

2.2.8. EQUIPEMENT FONGIBLE.

Provisions permettant de supporter les dépenses suivantes :

1. Petit matériel médical.
2. Lots de médicaments de base.
3. Lots de contraceptifs.
4. Petits matériels et supports I.E.C.
5. Production de tous manuels de formation, guides illustrés, supports d'éducation et de formation utiles à l'exécution de la sous-composante.

2.2.9. EQUIPEMENT NON FONGIBLE.

Provisions permettant d'acquérir les matériels suivants :

1. 2 véhicules tout terrain.
2. Matériel informatique.
3. Matériel et mobilier de bureau.

2.2.10. AMENAGEMENT DES LOCAUX.

Provisions permettant les améliorations et aménagements reconnus indispensables aux différentes structures médicales.

2.2.11. OPERATION ET ENTRETIEN.

Provisions nécessaires pour l'utilisation, la maintenance et les réparations des différents équipements et matériels de la sous-composante.

2.2.12. RAPPORTS.

Coût de production des rapports établis par les missions réalisées en support à l'exécution de la sous-composante.

2.2.13. DIVERS.

Provisions permettant de supporter les frais généraux et divers engagés par l' exécution de la sous-composante.

2.3. SOUS COMPOSANTE III.

2.3.1. EXPERTS INTERNATIONAUX

24 H/Mois d' expertise internationale.

2.3.2. CONSULTANTS INTERNATIONAUX.

1 H/Mois de consultation internationale.

2.3.4. SUPPORT ADMINISTRATIF.

Sur durée prévue pour exécution de la sous-composante :

- 1 Secrétaire administratif
- 2 Chauffeurs

2.3.5. VOYAGES OFFICIELS.

Provisions pour supporter :

- 1. Frais de déplacements Expert et agents de la sous-composante.
- 2. Indemnités de déplacement personnes-ressources utiles à l' exécution de la sous-composante.

2.3.6. MISSIONS.

Provisions pour missions :

- 1. Missions de suivi technique Agence chargée du suivi exécution sous-composante.
- 2. Mission d' évaluation.

2.3.7. EXPERTS NATIONAUX.

Sur durée prévue pour exécution de la sous-composante :

- 1 Socio-économiste
- 1 Sociologue

2.3.8. CONSULTANTS NATIONAUX.

7 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

1993	1994
5	2

2.3.9. VOYAGES D' ETUDES.

Provisions permettant aux Experts et agents de la sous-composante d'entreprendre des missions d'études auprès de réalisations pertinentes de projets exécutés dans la région, et également d'effectuer les éventuelles missions techniques auprès du siège de l'organisation des Nations-Unies intervenant sur l'exécution de la sous-composante.

2.3.10. FORMATION EN GROUPE.

Provisions autorisant la tenue de sessions de formation utiles aux différents publics reconnus comme cibles du programme : collectivités de base, organisations de base, associations professionnelles, tâcherons et artisans ...

2.3.11. FORMATION EN SERVICE.

Provisions constituées pour permettre :

1. La tenue de sessions de formations internes, devant concerner les responsables et agents de la sous-composante.
2. La tenue de sessions de formations externes, devant intéresser les personnes-ressources et organisations participant à l'exécution de la sous-composante.
3. L'organisation de stages de courte durée dans des organismes spécialisés (Matériaux et technologie, crédit et gestion), en renforcement de la formation des responsables et agents de la sous-composante.

2.3.12. EQUIPEMENT FONGIBLE.

Provisions permettant de supporter les dépenses suivantes :

1. Equipements topographiques pour C.E.R.P.
2. Production de tous manuels de formation, guides, supports d'éducation et d'information utiles à l'exécution de la sous-composante.
3. Petits matériels et fournitures.

2.3.13. EQUIPEMENT NON FONGIBLE.

Provisions permettant d'acquérir les matériels suivants :

1. 2 véhicules tout terrain
2. Equipement micro informatique et de reproduction
3. Equipement audiovisuel
4. Petits matériels divers.

2.3.14. OPERATION ET ENTRETIEN.

Provisions nécessaires pour l' utilisation, la maintenance et les réparations des différents équipements et matériels de la sous-composante.

2.3.15. RAPPORTS.

Coût de production des rapports établis par les missions réalisées en support à l' exécution de la sous-composante.

2.3.16. DIVERS.

Provisions permettant de supporter les frais généraux et divers engagés par l' exécution de la sous-composante.

2.3.17. FONDS SPECIAUX.

Fonds particuliers devant être mis en place et destinés comme suit :

1. Constitution d' un " Fonds d' expérimentation ", permettant de tester de nouvelles techniques de construction à l' aide de matériaux locaux, en réalisant des démonstrations dans les ressorts intéressés.
2. Constitution d' un " Fonds d' investissement ", permettant de compléter les financements nécessaires pour des projets de construction, d' infrastructures et d' aménagement, retenus par des organisations de base. Les opérations sur le fonds se feront généralement sur la base de crédit, mais pourront en même temps réserver une partie du financement utile sous la forme d' une subvention complémentaire. La mobilisation des fonds intéressera en priorité les projets à haute intensité de main d' oeuvre.

2.4. SOUS COMPOSANTE IV. (Phase pilote - 18 Mois)

2.4.1. EXPERTS INTERNATIONAUX.

18 Mois d' expertise internationale.

2.4.2. CONSULTANTS INTERNATIONAUX.

2 H/Mois de consultation internationale.

2.4.3. SUPPORT ADMINISTRATIF.

Sur durée revue pour l' exécution de la sous-composante :

- 1 Secrétaire
- 2 Chauffeurs

2.4.4. VOYAGES OFFICIELS.

Provisions pour supporter :

1. Frais de déplacement Expert et agents de la sous-composante.
2. Indemnités de déplacement personnes-ressources utiles à l' exécution de la sous-composante.

2.4.5. MISSIONS.

Provisions pour permettre la réalisation de missions par l' agence chargée du suivi technique de l' exécution de la sous-composante.

2.4.6. EXPERTS NATIONAUX.

Sur durée prévue pour l' exécution de la sous-composante :

2 Mécaniciens spécialisés

2.4.7. CONSULTANTS NATIONAUX.

12 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

	1993	1994
Communication	4	4
Alphabétisation	2	2

2.4.8. FORMATION EN GROUPE.

Provisions autorisant la tenue de sessions de formations utiles aux différents publics reconnus comme cibles du programme : Collectivités locales, organisations de base, groupements féminins, associations diverses, ...

2.4.9. FORMATION EN SERVICE.

Provisions autorisant la tenue de sessions de formation utiles aux différents intervenants de la sous-composante : Artisans réparateurs, techniciens, organisations impliquées dans le même domaine, animatrices ...

2.4.10. EQUIPEMENT FONGIBLE.

Provisions permettant de supporter les dépenses suivantes :

1. Matériaux d' aménagement : toutes matières d'oeuvre : ciment, fer à béton, grillage, bois ...
2. Petits matériels didactiques et fournitures.
3. Fournitures de bureau.

4. Production de tous manuels de formation, guides illustrés, supports d'éducation et de formation utiles à l'exécution de la sous-composante.
5. Petits matériels et fournitures.

2.4.11. EQUIPEMENT NON FONGIBLE.

Provisions permettant d'acquiescer les matériels suivants :

1. Pompes à main (40) avec train de tiges et tuyaux de refoulement, chèvres et outillage pour mise en place, pièces de rechange ...
2. Matériel didactique : Génératrice, projecteur, rétroprojecteur, écran portable, appareil photo, magnétophones à cassette ...
3. 2 Véhicules tout terrain.
4. 7 motos.
5. Matériel de nettoyage de forage : compresseur, groupe électrogène, pompe électrique immergée, chèvre de levage, accessoires et pièces de rechange
6. Outillage de chantier : pelles et pioches, barres à mine, brouettes...
7. Matériels de bureau : micro-ordinateur, photocopieuse, machines à écrire, à calculer ...

2.4.12. OPERATION ET ENTRETIEN.

Provisions nécessaires pour l'utilisation, la maintenance et les réparations des différents équipements et matériels de la sous-composante. Provisions permettant de supporter les frais généraux et divers engagés par l'exécution de la sous-composante.

2.4.13. RAPPORTS.

Coût de production des rapports établis par les missions réalisées en support à l'exécution de la sous-composante.

E. MECANISMES D' EVALUATION.

1. COMPOSANTE GLOBALE.

1.1. REUNIONS D' EVALUATION.

Les réunions d' évaluation suivantes sont prévues :

1. Une réunion trimestrielle interne à la composante, intéressant :

Le responsable du programme cadre
Les deux responsables régionaux du suivi
Les deux coordinateurs régionaux
Les six Experts thématiques
Les quatre responsables départementaux du suivi
Les six coordinateurs départementaux
Le médecin responsable de la sous-composante II.
Le technicien supérieur de santé (S.C. II)
L' Expert intervenant sur la sous-composante III.
Un représentant du B.A.S.H.O. (S.C. III)
L' Expert intervenant sur la sous-composante IV.
Le Directeur National de la sous-composante IV.

2. Une réunion mensuelle interne à la composante, intéressant :

Le responsable du programme cadre
Les deux responsables régionaux du suivi
Les six experts thématiques

3. Une réunion semestrielle interne intéressant la totalité du programme, devant rassembler :

Le responsable du programme cadre
Tous Experts et responsables du programme
Tous responsables de la contrepartie nationale

1.2. RAPPORTS D' AVANCEMENT ET D' EVALUATION.

Les rapports suivants devront être produits :

1. Des formulaires normalisés de rapports d' avancement seront établis mensuellement par les animatrices intervenant dans l' exécution de la composante.
2. Des formulaires normalisés de rapports d' avancement seront établis mensuellement par les responsables des C.E.R.P. intervenant dans l' exécution du programme
3. Des rapports mensuels d' activités sous une forme normalisée et simplifiée seront établis mensuellement par :

Les Experts thématiques
Les responsables départementaux du suivi

4. Des comptes-rendus des réunions mensuelles internes tenues au niveau de la composante.
5. Des rapports d'évaluation trimestriels seront établis par :

Les Experts thématiques
Les responsables départementaux du suivi et coordinateurs départementaux
Le médecin responsable de la sous-composante II et le technicien supérieur de santé
L' Expert intervenant sur la sous-composante III et le responsable du B.A.S.H.O.
L' Expert intervenant sur la sous-composante IV et le Directeur National de la sous-composante

6. Des comptes-rendus des réunions trimestrielles internes tenues au niveau de la composante.
7. Des rapports semestriels d'activités seront établis pour assurer l'orientation des discussions dans le cadre des réunions globales du programme, par :

Les responsables régionaux du suivi et coordinateurs régionaux
Les Experts thématiques
Les responsables départementaux du suivi et coordinateurs départementaux
Le médecin responsable de la sous-composante II et le technicien supérieur de santé
L' Expert intervenant sur la sous-composante III et le responsable du B.A.S.H.O.
L' Expert intervenant sur la sous-composante IV et le Directeur National de la sous-composante

2. SOUS COMPOSANTE I.

Des rapports d'activités seront établis trimestriellement par les coordinateurs régionaux intervenant dans le cadre de la sous-composante.

3. SOUS COMPOSANTE II.

Des rapports d'activités seront établis trimestriellement par le médecin responsable de la sous-composante II.

4. SOUS COMPOSANTE III.

Des rapports d'activités seront établis trimestriellement par le responsable du B.A.S.H.O.

5. SOUS COMPOSANTE IV.

Des rapports d'activités seront établis trimestriellement par le Directeur National de la sous-composante IV.

DESCRIPTIF DE COMPOSANTE

COMPOSANTE III

**DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE
DES GROUPEMENTS FEMININS**

A. CADRE GENERAL DE REFERENCE.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME CADRE.

L' exécution du programme proposé poursuit essentiellement les objectifs suivants :

1. L' amélioration des capacités des groupements féminins à identifier, organiser et gérer leurs nouvelles activités économiques.
2. Le développement des activités économiques des groupements féminins et l' amélioration des revenus monétaires de leurs membres.
3. La meilleure responsabilisation des groupements féminins dans les actions auto-entretenuées en matière de santé, d' éducation sanitaire, et de gestion des points d' eau, et leur meilleure implication dans le développement des communautés dans lesquelles ces groupements interviennent.
4. La création d' un réseau autonome de réapprovisionnement en pièces de rechange et matériels utiles aux groupements féminins dotés d' équipements d' allègement.
5. Le renforcement de la coordination des programmes d' appui aux groupements féminins.
6. La capitalisation et la diffusion des expériences développées en matière d' appuis procurés aux groupements féminins.

L' exécution du programme vise aussi les objectifs suivants :

1. Le renforcement des collectivités de base (Communautés rurales, communes et quartiers urbains) dans leurs capacités de planification, d' impulsion et de pilotage des initiatives de développement dans leur ressort d' intervention.
2. Le renforcement des organisations de base de tous types, dans leurs capacités à préparer, organiser, lancer et gérer des activités de développement économique et social, efficaces, viables, et auto-entretenuées.
3. Le renforcement des banques de données à caractère social et humain, à tous les niveaux, national, régional et local, en vue de permettre les prises de décisions de planification nationale, et de favoriser, par la disposition d' une information pertinente regardée comme un véritable instrument de développement, les initiatives de développement à la base.

2. RESULTATS ATTENDUS.

Les principaux résultats attendus durant l' exécution du programme sont les suivants :

1. La promotion des groupements féminins en véritables petites entreprises viables et auto-gérées.
2. L' accroissement des revenus individuels des membres des groupements féminins.
3. La mise en place d' une capacité locale de financement à partir des groupements féminins.
4. L' autonomisation des groupements féminins dans les différentes fonctions liées au développement de leur première activité d' allègement, et de leurs autres activités économiques.
5. La mise en oeuvre des instruments et mécanismes de coordination des interventions et appuis participant à la poursuite de l' objectif de l' objectif d' un meilleur développement humain, notamment à travers les groupements féminins.

Les résultats suivants seront aussi attendus durant l' exécution du programme :

1. Le renforcement des institutions d' encadrement rapproché des populations et communautés rurales et urbaines.
2. L' auto-prise en charge de leur développement par les groupes sociaux organisés dans le cadre de leurs communautés de base.
3. Le renforcement des différents services techniques concernés en matière de collecte, de traitement, de gestion et de diffusion des données, aux niveaux national et régional.
4. Le renforcement des banques de données locales, et la réalisation d' une information élargie des populations.

3. LES COMPOSANTES.

Les trois composantes du programme cadre tiennent compte de la nécessité de proposer des modalités d' actions à la base pérennes et reproductibles.

La composante I s' attache ainsi au renforcement des banques de données nationales, régionales et locales à caractère social répondant aux critères de développement humain, et à l' appui au comité de suivi des P.A.S. pour leur traitement. Elle part du constat de l' insuffisance de données de nature sociale dans le système de statistique et de comptabilité nationale,

limitant ainsi le suivi des effets sociaux des P.A.S. Elle prévoit en même temps d'améliorer la qualité, et d'intensifier la diffusion des informations reconnues indispensables par les collectivités et organisations de base, pour instruire plus efficacement leurs initiatives de développement.

La composante II a pour objectif la promotion du développement participatif, considéré comme la base d'un véritable développement humain, dans le contexte de décentralisation et de désengagement de l'Etat. Elle comporte ainsi un caractère novateur et expérimental dans la mesure où elle s'appuie sur des structures locales de participation disposant selon les textes de toutes les prérogatives utiles, mais demeurant jusqu'à présent peu considérées par les différentes organisations appuyant dans les mêmes ressorts, les actions de développement. Ces structures locales de participation, sont les communautés rurales, et les communes, quartiers et sous-quartiers pour le milieu urbain.

La composante III s'inscrit aussi dans cet objectif de meilleur développement participatif.

L'un des types d'organisations de base le plus fréquemment rencontré au Sénégal, est en effet le groupement féminin. On en dénombre sur tout le territoire au moins 3.600, rassemblant un public d'adhérentes, de quelque 350.000 femmes.

Les groupements féminins constituent l'un des principaux partenaires de l'Etat en matière de promotion de la femme et de l'enfant. La multiplicité des responsabilités des femmes dans les domaines économique et social, comme au niveau familial a justifié d'en faire un groupe-cible privilégié dans la mise en place d'un processus de développement participatif.

Toutefois, du fait de pesanteurs sociologiques, et du manque d'informations et de formations dont elles souffrent encore, particulièrement sur le plan économique, ces responsabilités sont restées encore trop souvent sous-estimées, à la fois par les élus locaux, les partenaires aux actions de développement, et par les femmes elles-mêmes.

Parallèlement, les projets d'appui aux groupements féminins ont trop souvent adopté une approche sectorielle et limitée, et ne se sont pas suffisamment préoccupés de prendre en compte la place des femmes dans leurs communautés et leurs familles.

Dans les communautés rurales et les quartiers concernés par la composante II, les groupements féminins seront amenés à jouer un rôle de premier plan, notamment pour ce qui concerne les actions relatives à la santé, à l'assainissement, et au bien-être familial, et également pour le développement d'activités économiques diversifiées.

Par rapport aux autres types d'organisations de base, les groupements féminins disposent en effet généralement de certains avantages comparatifs, pouvant être décrits comme suit :

1. Ces groupements ont déjà expérimenté la réalisation d'une activité : l'exploitation en commun d'un matériel d'allègement.
2. Ils ont généralement pu bénéficier de certaines formations techniques en rapport avec cette activité, et leurs responsables ont pu développer de nouvelles capacités d'organisation et de gestion de celle-ci.
3. Ils disposent assez souvent de ressources propres, générées par cette première activité, actuellement thésaurisées, et pouvant être réinvesties dans de nouvelles activités économiques.

Compte tenu du manque d'informations concernant les activités féminines, et dans l'optique de pouvoir capitaliser et réutiliser les enseignements tirés de l'expérience qui sera développée, il est prévu d'entreprendre une série d'analyses et d'études de cas sur les activités économiques et sociales des groupements féminins, permettant ainsi de dégager des "modèles" de développement et des guides pratiques pour des interventions futures qui se désigneront les mêmes objectifs.

Ces analyses et études, ainsi que les rapports de suivi prévus, constitueront une base de données concernant les groupements féminins, qui trouvera sa place dans les banques de données sociales qui seront renforcées dans le cadre de la composante I. Par ailleurs, la recherche d'informations qui portera, dans la composante III sur les différentes interventions s'appliquant aux groupements féminins, contribuera aussi au renforcement des banques de données prévues sous la composante I du programme.

En application de la stratégie adoptée par le programme, d'instruire un développement véritablement participatif, les groupements féminins concernés par la composante III, bénéficieront, comme les autres organisations de base, d'appuis généraux au programme et intéressant notamment les domaines :

1. De l'alphabétisation fonctionnelle.
2. De programmes en matière d'I.E.C.
3. D'accès facilité au crédit.

Considérant que ces différents appuis concerneront à la fois les composantes II et III du programme, il a été jugé préférable de les reprendre plus en détail et une seule fois, sous la composante II, et de simplement les mentionner sous la composante III.

Ce choix se trouve justifié par le fait qu' un élément de stratégie majeur adopté par le présent programme, privilégie l' intervention, pour toutes les actions de développement recherchées, des collectivités locales qui doivent prendre en charge les fonctions utiles de planification, de concertation, d' impulsion et de pilotage. Ces collectivités, responsables du développement économique local recherché, se trouvent directement concernées par la composante II du programme.

B. PROBLEMES ENVISAGES

1. SITUATION PRESENTE.

L' appui aux groupements féminins fait l' objet de très nombreuses interventions au Sénégal. Dans ce domaine, le P.N.U.D. et le B.I.T. ont joué un rôle pionnier à travers la mise en oeuvre des projets SEN.82.004 " Appui aux groupements pré-coopératifs féminins en milieu rural " (1982-1987), et SEN.86.010. " Promotion économique des groupements féminins en milieu rural ", engagé en 1988 et qui doit s' achever au mois de Décembre 1992. Ces deux projets ont mis l' accent sur l' équipement des groupements féminins en matériels d' allègement des tâches domestiques, principalement des moulins à mil.

A ce jour, 751 groupements répartis dans tout le pays ont pu être équipés dans le cadre de l' exécution de ces projets, et leurs responsables ont été formés à un système de gestion simple et adapté ayant fait la preuve de son efficacité.

Quelque 650 groupements ont également pu être assistés pour leur permettre de disposer d' un compte d' épargne ouvert auprès de la C.N.E. Des dispositions spéciales ont pu être négociées et appliquées, facilitant toutes opérations des groupements sur leur compte. A la date du 31 Mars 1992, ces groupements disposaient d' une épargne globale consolidée atteignant quelque 241 Millions de FCFA.

Des acquis non négligeables ont ainsi été obtenus, et d' autres projets s' inspirent aujourd' hui largement de cette expérience.

Cependant, ces premières réalisations ne répondent encore que de manière très partielle aux besoins des groupements, si les objectifs sont de pouvoir les amener :

1. A entreprendre de nouvelles activités économiques susceptibles d' étendre les services rendus à leurs membres, et d' accroître leurs revenus.
2. A prendre en charge de nouvelles responsabilités en matière d' améliorations des conditions de bien-être général.
3. A organiser et gérer de manière autonome ces différentes activités, dans une perspective de désengagement de l' état et de progressive réduction des assistances qui leur sont destinées.
4. A s' insérer de manière plus active à la vie de leur communauté, en accédant à un statut plus égalitaire au sein des conseils élus représentant la population de leur ressort.

Ainsi, on peut identifier plusieurs contraintes à l' achèvement de ces objectifs :

1. Le manque de formation des femmes, qui les limite dans leur capacité à gérer leurs activités économiques de manière pleinement autonome; l' analphabétisme touchant 82 % des sénégalaises de plus de 15 ans.
2. Le manque d' information, sur des questions pratiques les intéressant, telles que les types et conditions d' accès au crédit, la législation en vigueur concernant les différents types de groupements, les conditions et moyens requis pour organiser avec d' autres groupements, des unions locales réalisant à coûts réduits la même activité ...
3. La méconnaissance totale de leurs droits de citoyennes, ainsi que du mandat et des attributions des collectivités locales qui les représentent, et des services d' appui technique décentralisés qui sont susceptibles de les aider. Cette méconnaissance constitue un frein à leur insertion dans les actions de développement à la base, et ne permet pas de voir suffisamment pris en compte dans les plans de développement locaux qui sont établis, leurs besoins spécifiques et les priorités qu' elles reconnaissent. On ne compte ainsi qu' environ 13 % de femmes en moyenne dans les conseils municipaux, et environ 5 % dans les conseils ruraux.
4. Les insuffisants appuis reçus en matière de promotion de nouvelles activités économiques, par les différents organismes qui se sont intéressés aux groupements féminins. Pour une part, ces appuis ont d' abord porté sur l' allègement des tâches des femmes, et d' autre part, ces appuis ont surtout visé ensuite des activités " traditionnellement " reconnues aux femmes, telles que : le maraîchage, la couture, la broderie, ...et cela, avec fort peu de résultats, en raison, principalement du fait que les aspects commerciaux liés à ces activités n' ont pratiquement jamais été considérés. Les femmes se trouvent ainsi allégées dans leurs tâches, mais ne peuvent encore entreprendre efficacement de nouvelles activités économiques leur permettant de bénéficier de revenus améliorés pouvant être destinés à transformer leurs conditions de vie pour elles et leurs familles, ce qui tend à les démotiver.
5. Le manque d' information des femmes pour ce qui regarde des domaines essentiels tels que : la santé (En particulier, la protection maternelle et infantile, et les mesures de prévention contre les M.S.T. et le S.I.D.A.), le planning familial, l' hygiène, les actions d' assainissement, la nutrition ... Ce manque d' informations peut avoir de graves répercussions qui peuvent se mesurer notamment par l' importance des maladies graves enregistrées, et par les taux élevés de mortalité maternelle et infantile observés.

En même temps qu' ils constituent des cadres de solidarité agissante, d' organisation commune efficace, et de développement d' actions économiques profitables, les groupements féminins peuvent devenir les vecteurs-clés pour la diffusion et la mise en application de toutes les informations utiles regardant ces derniers domaines ressortant du développement social recherché.

Un considérable travail d' information et de formation (Alphabétisation fonctionnelle et formations dans les domaines du commerce, de l' organisation et de la gestion d' entreprise) reste donc à entreprendre auprès des groupements féminins.

L' intégration des groupements féminins dans l' effort de développement participatif à la base ne peut se réaliser qu' à partir de la mise en oeuvre d' actions d' information/conseil/formation de type " de proximité " et " accompagnée ". Il semble indispensable qu' une relation de parfaite confiance puisse s' instaurer entre les femmes du groupement et les agents chargés de leur procurer cette assistance, si l' on veut favoriser à terme la pleine prise en charge de toutes activités par les groupements féminins. Plus que de procurer des appuis ponctuels, le rôle des agents intervenant dans une assistance aux groupements féminins, doit être de participer dès le premier stade, à la formulation d' objectifs et de projets prioritaire et maîtrisables, puis de favoriser la réflexion responsable à partir d' informations et d' outils de connaissance nouveaux mis à la disposition des groupements, en accompagnant tout le processus de matérialisation des projets de développement retenus.

La composante III du programme cadre visant à la promotion du développement humain sera constituée de deux sous-composantes :

La sous-composante I : PROMOTION SOCIO-ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS FEMININS.

Cette sous-composante s' attache à améliorer les capacités des groupements féminins à identifier, préparer, organiser et gérer des activités économiques qui auront pour effet d' assurer de nouveaux services à leurs membres, et d' accroître leurs revenus monétaires.

De plus, cette sous-composante cherche à favoriser, par le moyen d' une information détaillée et pertinente, la meilleure responsabilisation des femmes dans la prise en charge d' actions visant l' amélioration générale des conditions de vie des communautés dans lesquelles opèrent les groupements. Ces actions intéresseront plus particulièrement les domaines de la santé et du bien-être familial.

Enfin, elle poursuit également l' objectif d' entraîner une plus grande implication et participation effective des femmes dans les décisions et actions d' intérêt communautaire.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu' à travers un effort important développé par le programme dans les domaines de l' alphabétisation fonctionnelle, de la formation, et de l' I.E.C. Ces éléments doivent être regardés comme les bases indispensables à partir desquelles les groupements féminins seront à même de prendre les initiatives de développement les plus pertinentes, de les gérer efficacement, et d' atteindre pleinement les objectifs qu' ils se sont désignés.

Plusieurs méthodologies sont actuellement trouvées appliquées au Sénégal en matière d' alphabétisation et de développement de programmes I.E.C. Dans ces domaines, il doit être considéré que des actions de type ponctuel restent insuffisantes pour atteindre les objectifs prévus. La présence constante d' une personne chargée des actions d' assistance dans ces domaines apparaît comme requise, en adoptant un principe de partage des conditions de vie des populations concernées.

Comme cela se trouve déjà pratiqué par diverses organisations intervenant dans des actions d' appui rapproché auprès des organisations de base au Sénégal, il est donc prévu de recruter des animateurs (De préférence des femmes) au niveau régional, qui demeureront 5 à 6 mois, selon les besoins, au niveau de chaque groupement féminin assisté, et qui seront chargés des sessions d' alphabétisation et d' I.E.C.

Les agents de l' Etat présents sur le terrain (Agents des C.E.R.P., et des bureaux départementaux et régionaux), participeront également à l' exécution du programme, en intervenant de manière ponctuelle, pour : assurer le suivi et l' appréciation des activités développées, réaliser des études, et procurer les conseils techniques dans les domaines de leurs spécialisations.

LA SOUS-COMPOSANTE II : RENFORCEMENT DES COORDINATIONS UTILES AUX GROUPEMENTS FEMININS.

Si les groupements féminins ont pu parfaitement maîtriser le système de gestion adapté qui leur a été proposé pour ce qui concerne l' exploitation des équipements d' allègement mis en place, ils restent cependant toujours dépendants de la structure d' encadrement pour le dispositif leur permettant d' acquérir les pièces de rechange utiles et de remplacer les matériels devenus hors d' usage.

Un premier type de coordination entre les groupements féminins doit pouvoir être organisé afin qu' ils puissent devenir complètement autonomes, en gérant eux-mêmes ce dispositif.

Le dispositif complet devant être géré par les groupements devra comprendre :

1. La capacité de négociation avec le ou les fournisseurs étrangers des pièces et matériels utiles, de conditions privilégiées de gros, et de délais d' expédition écourtés.

2. La capacité d'acquérir ces pièces et matériels aux prix hors-taxes, comme cela se trouve assuré aujourd'hui du fait du rôle d'intermédiaires joué par des projets. Pour mémoire, si le régime de taxes normales devait s'appliquer sur ces achats, les prix de revient pour les groupements devraient pratiquement doubler, en compromettant ainsi la rentabilité de nombreux équipements en exploitation.
3. La constitution et la gestion d'un stock central régulateur.
4. La constitution et la gestion de stocks décentralisés rapprochés des besoins des groupements féminins (Niveau départemental par exemple, soit 30 points de stockages utiles).
5. La disposition de moyens de transports pour assurer les différentes livraisons en temps utiles dans toutes régions.
6. La disposition de toutes ressources humaines qualifiées pour assurer toutes fonctions requises par l'opérationnalisation de ce dispositif : planification, suivi, calcul des coûts, facturation, comptabilité, gestion et contrôle.

L'autonomie recherchée implique aussi que le système qui sera mis en place reflète bien la réalité de tous coûts entraînés par ces réapprovisionnements en pièces et matériels, en sortant ainsi du cadre artificiel actuellement observé, où de multiples services et fonctions ne se trouvent pas facturés, en étant pris en charge par l'encadrement, qu'il provienne de l'intervention de projets, ou des services techniques du Ministère concerné.

L'ampleur de ces questions implique bien de pouvoir instruire une coordination à portée nationale entre de très nombreux groupements féminins concernés, en vue de trouver et d'appliquer les solutions les plus efficaces et durables.

Partant également du constat que de nombreux projets interviennent auprès des groupements féminins selon des modalités très variées, et sans véritable concertation entre eux, la sous-composante vise également à instruire une coordination d'un deuxième type, s'appliquant à ces projets et programmes procurant des appuis aux groupements féminins. Une meilleure harmonisation des principes et mécanismes d'intervention doit être recherchée à travers cette coordination. L'échange d'informations et d'expériences pratiques devra être intensifié et développé. Le programme réalisera une série d'analyses et d'études de cas relatives à des activités économiques et sociales spécifiques développées par les groupements féminins situés dans son ressort d'intervention, pouvant servir de " modèles " et de bases méthodologiques pour l'intervention d'autres organismes. Une banque des données

sur les groupements féminins pourra progressivement être créée, les informations y relatives bénéficieront d' une large diffusion, et un meilleur suivi de toutes interventions se trouvera assuré, par des visites et missions d' études. En même temps, des sessions de réflexions sur des thèmes circonscrits intéressant les groupements féminins seront organisées, facilitant la définition de principes et normes d' intervention harmonisés et généralisés pour ce qui est du sujet qui y sera traité.

Enfin, un dernier type de coordination se trouvera renforcé, en intéressant les différentes O.N.G. intervenant pour appuyer les initiatives de développement à la base. Cette responsabilité étant du ressort du Ministère de la Femme, de l' Enfant et de la Famille. Là encore, une meilleure harmonisation des principes et mécanismes d' intervention sera recherchée, ainsi que la mise en oeuvre effective de collaborations dans des domaines spécifiques.

Sur ce dernier plan, la sous-composante II renforcera, sur un plan national, l' effort de coordination du même type qui sera recherché, dans les régions de concentration, par la Composante II du programme.

2. BÉNÉFICIAIRES-CIBLES.

Les bénéficiaires-cibles de la composante sont :

1. En milieu rural, tous les groupements féminins qui gèrent déjà de façon performante des matériels d' allègement dans les régions de concentration (Dont les groupements ayant bénéficié des interventions des projets SEN.82.004. et SEN.86.010.).
2. En milieu urbain, les groupements féminins localisés dans les quartiers des chefs-lieux des régions appuyées par la composante II.
3. Dans la communauté urbaine de Dakar, les groupements féminins des quartiers périphériques appuyés par la composante II.

C. ELEMENTS DE LA COMPOSANTE.

1. OBJECTIFS, RESULTATS, ACTIVITES.

SOUS-COMPOSANTE I. : PROMOTION SOCIO-ECONOMIQUE DES GROUPEMENTS FEMININS.

Objectif 1 : Améliorer les capacités des groupements féminins à identifier, organiser et gérer leurs activités économiques.

Résultat 1.1. : Un diagnostic détaillé des situations des groupements féminins est établi.

Activité 1.1.1. : Enquête auprès des groupements.

Etablissement d' une liste de critères à vérifier permettant de juger de l' état des groupements féminins déjà organisés et dotés de matériels d' allègement. Etablissement d' un formulaire d' enquête normalisé reprenant ces critères. Réalisation de l' enquête auprès des groupements féminins. Synthèse et analyse des informations collectées caractérisant au mieux la situation des groupements visités.

Activité 1.1.2. : Recherche des informations complémentaires.

Prise de contact avec : les organisations impliquées dans des actions d' assistance et d' appui auprès des groupements féminins, des structures d' encadrement rapprochées, des institutions financières où les épargnes des groupements féminins ont été capitalisées...Etablissement des fiches individuelles des groupements féminins, caractérisant au mieux leurs situations, évolutions, et perspectives de développement.

Activité 1.1.3. : Reconnaissance des groupements féminins justifiant des premières actions d' assistance à développer à leur intention.

En correspondance avec la satisfaction trouvée aux critères arrêtés (Comprenant notamment : cohésion et dynamisme du groupement, capacité démontrée dans l' exploitation commune du matériel d' allègement, ressources accumulées permettant déjà de participer au financement d' une nouvelle activité économique recherchée ...), des priorités sont reconnues en matière d' assistances à leur assurer pour leur permettre d' initier de nouvelles activités économiques.

Résultat 1.2. : Les groupements féminins identifient leurs activités économiques prioritaires.

Activité 1.2.1. : Sensibilisation et concertation.

Conduite des réunions de sensibilisation avec les responsables et membres des groupements féminins reconnus comme prioritaires. Poursuite de ces réunions visant à permettre l' identification des activités économiques nouvelles recherchées, en concertation avec les animatrices du programme, les

personnes-ressources et différents intervenant spécialisés, en fonction des domaines d'activités considérés. Détermination des choix prioritaires en matière de nouvelles activités pouvant être développées.

Activité 1.2.2. : Préparation d' un projet économique.

Elaboration d' un projet économique avec l' analyse de toutes conditions techniques et économiques de réalisation, l' évaluation des coûts et de la rentabilité, les modalités d' organisation et de responsabilité et la fixation des besoins et d' un plan de financement ainsi que d' un planning de réalisation.

Résultat 1.3. : Les responsables des groupements féminins sont alphabétisées et capables d' entretenir les nouvelles connaissances acquises.

Activité 1.3.1. : Cases multi-fonctionnelles.

Analyse des besoins ressentis. Détermination des conditions et coûts d' aménagement de cases existantes. Détermination des possibilités et conditions pour la construction de nouvelles case multi-fonctionnelles en cas de besoin reconnu. Choix des sites, organisation des utilisatrices, construction des cases utiles en favorisant l' emploi de matériaux locaux, fourniture des petits matériels d' appoint, et formation des responsables à la gestion efficace des installation. (Voir Composante II).

Activité 1.3.2. : Sessions d' alphabétisation.

Les besoins en modules spécifiques sont déterminés en correspondance avec le projet économiques retenu, et ces modules sont intégrés au programme d' alphabétisation fonctionnelle devant être développé. Les animatrices chargées de ce programme sont formées à leur utilisation. La planification des actions d' alphabétisation est définie avec les responsables du groupement féminin, et la liste des responsables et membres devant en bénéficier est établie. Les sessions d' alphabétisation sont organisées, et la réalisation de ce programme fait l' obeit d' un suivi-évaluation continu. (Voir Composante II).

Activité 1.3.3. : Post-alphabétisation.

Constitution et mise en place des bibliothèques villageoises auto-gérées, organisation des échanges de correspondances inter-groupements, et sessions de lectures publiques, étude et lancement d' un journal d' information inter-groupements. 5 Voir Composante II).

Résultat 1.4. : Les responsables désignées des groupements féminins sont capables d' organiser et de gérer efficacement la nouvelle activité économique choisie pour être développée.

Activité 1.4.1. : Systèmes de gestion des activités.

Conception du système de gestion approprié à chaque activité, sur la base des analyses réalisées et de l'examen comparé de cas d'applications pouvant être déjà observés. Production des formulaires normalisés correspondant au système le plus efficace préconisé. Mise en place du système dans le groupement. (Voir Composante II).

Activité 1.4.2. : Sessions de formation à la gestion.

Etablissement d'un programme de formation, déroulement des sessions et préparation des nouvelles responsables à leurs fonctions spécifiques, suivi et évaluation des nouvelles connaissances acquises et des aptitudes à exercer les fonctions utiles. (Voir Composante II).

Activité 1.4.3. : Maintenance des équipements.

Négociation et établissement de contrats entre les groupements concernés et des artisans locaux en vue de l'entretien et de la maintenance de tous équipements utilisés dans le cadre des différentes activités développées par chaque groupement.

Objectif 2. : Développer les activités économiques des groupements féminins et améliorer les revenus monétaires de leurs membres.

Résultat 2.1. : Les groupements féminins peuvent accéder à des capacités de crédit pour le financement de leurs nouvelles activités économiques.

Activité 2.1.1. : Organisation des mécanismes de financement.

Ouverture aux groupements féminins d'un fonds de crédit mis en place selon des modalités de fonctionnement parfaitement définies, et prévoyant les conditions de prêts, modalités d'introduction des demandes, procédures d'examen et d'acceptation, mécanismes de déblocage et de remboursement. (Voir Composante II).

Activité 2.1.2. : Information des groupements.

Les responsables et membres des groupements sont informés de toutes les conditions assorties à ces nouvelles capacités de crédit qui leur deviennent accessibles. (Voir Composante II).

Activité 2.1.3. : Mise en place des financements propres.

Le groupement féminin rassemble le financement propre indispensable pour accéder au financement additionnel recherché (Ressources thésaurisées par le groupement, nouveaux apports en capital ou régime de cotisations spéciales assurés par les membres).

Activité 2.1.4. : Attribution, gestion et suivi des crédits.

Etablissement de contrats précisant toutes les conditions et modalités de remboursement retenues pour le prêt accordé sous la forme d' échéanciers détaillés. Mise en place de comités responsables au sein du groupement, introduction des documents comptables permettant de suivre le bon déroulement des opérations de remboursement, information sur la localisation des comptes à créditer lors de ces remboursements. Organisation du suivi régulier de ces opérations de remboursement réalisées. (Voir Composante II).

Résultat 2.2. : Les groupements féminins initient de nouvelles activités économiques..

Activité 2.2.1. : Affectation des financements.

Réalisation des constructions prévues, constitution du fonds de roulement, achat des premiers stocks, acquisition des équipements et matériels utiles. (Voir Composante II).

Activité 2.2.2. : Diversification des activités.

Mise en oeuvre effective de la nouvelle activité économique prévue, pouvant intéresser les différents secteurs de : l' approvisionnement (Boutiques), de la commercialisation (Banques céréalières, ventes regroupées sur de nouveaux marchés), de la production agricole (Maraîchage, champs communs), de l' élevage, de la transformation (Séchage fruits et légumes, couscous de mil ...), des services (Achats regroupés d' intrants ou de petits matériels, transport ...), etc...

Activité 2.2.3. : Echanges commerciaux inter-groupements.

Analyse des possibilités et conditions d' échanges inter-groupements, de mise en commun d' activités économiques en vue de la réalisation d' économies d' échelles, organisation de rencontres inter-groupements pouvant être concernés, appuis techniques et financiers au démarrage d' actions regroupées reconnues possibles et rentables.

Activité 2.2.4. : Suivi des activités.

Organisation des appuis techniques utiles au meilleur déroulement des opérations sur la nouvelle activité économique développée. Mise en place progressive d' une capacité d' auto-évaluation des résultats enregistrés sur cette activité.

Activité 2.2.5. : Analyses périodiques.

Réalisation d' analyses périodiques portant sur tous les aspects économiques et financiers de la nouvelle activité développée. Production de statistiques pertinentes regardant le déroulement de cette activité. Etablissement d' études de cas en vue de la définition des modèles de reproductibilité

dans les autres zones d' intervention du programme, et dans les autres régions non encore touchées, par les diffusions de ces études auprès de tous organismes intéressés. (Voir Composante II).

Résultat 2.3. : Les revenus individuels des membres des groupements féminins sont accrus.

Activité 2.3.1. : Fonds revolving pour les femmes.

Les responsables et membres des groupements féminins sont informées des possibilités et conditions de pouvoir accéder à une nouvelle capacité de crédit sous la forme d' un petit fonds revolving, destiné spécialement aux femmes pour leur permettre d' entreprendre de nouvelles activités économiques de manière individuelle ou en petits groupes auto-organisés. Des séances de réflexion sont organisées pour préparer la mise en place de ce crédit revolving dans le groupement intéressé. (Voir Composante II).

Activité 2.3.2. : Déblocage du fonds revolving.

Les listes des premières femmes bénéficiaires sont établies. Les apports personnels complémentaires utiles, sont constitués. Les conditions de taux d' intérêt applicable sur ces petits prêts aux femmes sont arrêtées par elles, ainsi que les modalités de la caution solidaire qui devra s' exercer. Les mécanismes de suivi interne de ces opérations, par les responsables du groupement sont définies. Sur l' ensemble de ces préalables, le contrat de prêt au groupement peut être conclu et le fonds revolving débloqué. (Voir Composante II).

Activité 2.3.3. : Lancement des activités visées.

Le crédit revolving est remis aux femmes concernées, leur permettant de réaliser, soit individuellement, soit en petits sous-groupes, les projets d' activités économiques qu' elles avaient identifiés. Ces activités se développent et les remboursements sur les bases convenues sont assurés au groupement par les femmes bénéficiaires.

Activité 2.3.4. : Constitution d' une épargne- capital au niveau du groupement féminin.

Au rythme des remboursements assurés au groupement sur ces fonds de crédit revolving, et en raison du différentiel d' intérêt appliqué, le groupement féminin peut progressivement et tout en procédant à ses propres remboursements dûs au programme, se constituer un capital propre destiné au même objet. Ce capital devra se substituer, une fois suffisant, au premier fonds revolving reçu, afin de rendre le groupement autonome dans cette fonction de crédit particulière, intéressant directement ses membres.

Activité 2.3.5. : Caisses d' épargne et de crédit des groupements féminins.

A partir du plein exercice, par un groupement, de cette fonction de crédit particulière, progressif développement de l' activité et constitution d' une véritable caisse d' épargne et de crédit qui assurera sur le plan local les capacités de crédit nécessaires aux différents projets de développement économique. Formation des responsables à ces nouvelles dimensions de leur entreprise et à la maîtrise des responsabilités nouvelles qui en découlent. Mise en place des systèmes de gestion adaptés, et de tous formulaires normalisés utiles à la saisie, au suivi et à l' analyse périodique des opérations réalisées.

Activité 2.3.6. : Unions locales de caisses d' épargne et de crédit des groupements féminins.

Constitution progressive au plan local, d' union de caisses d' épargne et de crédit des groupements féminins, à partir du réseau qui se met en place et se développe. Recherche avec les responsables concernées, des mécanismes appropriés utiles à la mise en oeuvre effective de ces unions. Formation des responsables, mise en place des systèmes de gestion adaptés, et réalisation des appuis et suivis techniques nécessaires en vue de permettre la rapide autonomisation de ces unions.

Objectif 3. : Responsabiliser les groupements féminins dans les actions à caractère social telles que la santé, le planning familial, la gestion des ressources en eau, l' éducation sanitaire, et les impliquer davantage dans les instances démocratiques qui poursuivent l' objectif d' assurer le meilleur développement de leur communauté.

Résultat 3.1. : Les groupement féminins peuvent prendre en charge et assurer la poursuite des actions de sensibilisation et d' éducation dans les domaines de la santé et du bien-être familial.

Activité 3.1.1. : Education au bien-être familial et en matière de santé.

Les animatrices du programme développent dans la cadre du programme I.E.C., les premières actions de sensibilisation et d' éducation poursuivant les objectifs d' amélioration de la santé et du bien-être familial. (Voir Composante II).

Activité 3.1.2. : Responsabilisation des assistantes villageoises.

Identification dans les groupements féminins concernés, des femmes pouvant prendre en charge la poursuite des actions d' information et d' éducation visant aux objectifs d' amélioration dans leur communauté, de la santé et du bien-être familial. Mise à leur disposition des supports d' information et explicatifs utiles. Appui à l' organisation de leurs tâches

se matérialisant par la conduite de réunions régulières associant toutes les femmes de la communauté. Suivi régulier de leurs actions et conseils permettant d'améliorer les effets enregistrés. (Voir Composante II).

Activité 3.1.3. : Réalisations sociales.

Mise en oeuvre par les groupements féminins d'actions concrètes en matière d'amélioration du bien-être familial et de la santé telles que : renforcement des stocks de médicaments de base dans les cases de santé, prise en charge de tout ou partie des honoraires des matrones, constitution de caisses de solidarité en vue de permettre le recours à des soins médicaux d'urgence ou de réaliser une évacuation reconnue indispensable, mise en place de latrines, amélioration de l'assainissement autour des points d'eau, amélioration des conditions d'hygiène, organisation de garderies pour les jeunes enfants, suivi du poids des nourissons ... (Voir Composante II).

Résultat 3.2. : Les groupements féminins sont davantage impliqués dans les décisions et actions qui regardent le développement économique et social de leur communauté.

Activité 3.2.1. : Sensibilisation générale.

Les responsables élus locaux, les cadres et agents responsables des appuis techniques rapprochés, les responsables des autres organisations de base trouvées dans le même ressort, ainsi que les responsables des organismes d'assistance qui y interviennent sont informés des activités et réalisations du groupement féminin, et sensibilisés à leurs problèmes spécifiques et à la nécessité de les faire participer plus activement aux actions visant au meilleur développement économique et social de la communauté. (Voir Composante II).

Activité 3.2.2. : Participation effective des femmes.

Les femmes participent effectivement aux décisions et actions prises en matière de développement économique et social de leur communauté. Des femmes sont élues en plus grand nombre aux postes de conseillers ruraux et communaux, et y exercent de nouvelles responsabilités.

SOUS-COMPOSANTE II. : RENFORCEMENT DES COORDINATIONS UTILES AUX GROUPEMENTS FEMININS.

Obectif 1. : Mettre en place un réseau autonome de réapprovisionnement en pièces de rechange et matériels pour les groupements féminins dotés d'équipements d'allègement.

Résultat 1.1. : Le dispositif national et régional de réapprovisionnement est opérationnel.

Activité 1.1.1. : Etudes de base.

Réalisation d'une étude des besoins, des rythmes de réapprovisionnement prévisionnels utiles, de la structure des prix, des marchés local et étranger. Négociation avec le ou les fournisseurs en vue de la détermination de conditions privilégiées en matière d'achats regroupés. Détermination de plans prévisionnels d'achats.

Activité 1.1.2. : Identification de la prise en charge.

Définition en début du programme du mécanisme de réapprovisionnement en pièces de rechange et tous matériels en conditions hors-taxes, ainsi que des responsabilités de gestion correspondantes. Identification de la structure pouvant assurer la relève des interventions des projets et services techniques dans ces domaines (Fédération des groupements de promotion féminine par exemple).

Activité 1.1.3. : Organisation du dispositif.

Négociation entre la structure identifiée et les groupements féminins concernés, pour convenir des modalités de réapprovisionnement et des coûts inhérents à ces opérations, définition des responsabilités réciproques, et établissement de protocoles d'accords détaillés.

Activité 1.1.4. : Mise en place du dispositif et lancement des opérations.

Mise en place des ressources humaines et matérielles nécessaires. Réalisation des inventaires détaillés de départ, pour toutes pièces et matériels. Conception et mise en place des systèmes de comptabilité et de gestion adaptés. Introduction des documents normalisés utiles. Formation des différents responsables et agents concernés. Mise en oeuvre des premières opérations de réapprovisionnement.

Activité 1.1.5. : Suivi et évaluation.

Réalisation d'analyses périodiques portant sur les opérations de réapprovisionnement. Propositions d'améliorations directement opérationnelles établies. Mise en application des améliorations proposées. Etablissement des comptes d'exploitation et toutes statistiques périodiques utiles.

Objectif 2. : Renforcer le coordination des programmes d' appui aux groupements féminins.

Résultat 2.1. : Les mécanismes de coordination sont opérationnels et impliquent l' ensemble des intervenants.

Activité 2.1.1. : Diagnostic des interventions.

Réalisation d' une première étude portant sur les interventions des différentes organisations : champs d' interventions, objectifs poursuivis, moyens mis en oeuvre, réalisations développées ... à partir des documents disponibles et des premiers contacts pris avec les responsables concernés. Etablissement de fiches caractérisant ces interventions. Détermination des coordinations pouvant être mises en oeuvre avec ces organisations et de leurs mécanismes appropriés.

Activité 2.1.2. : Echanges d' informations.

Organisation régulière de rencontres à tous niveaux associant les responsables de ces différentes organisations, et échange d' informations. Planification avec ceux-ci de sessions de réflexion portant sur des thèmes spécifiques, devant associer les spécialistes de s questions à traiter.

Activité 2.1.3. : Collaborations sur le terrain.

Etablissement d' accords de collaborations, et élaboration de plans d' actions établissant des corrélations entre les différentes interventions. Collaborations effectives instruites dans des actions d' assistance aux organisations de base.

Activité 2.1.4. : Collaborations aux niveaux national et régional.

Multiplication des échanges entre programmes (Visites, missions d' études, échange de documentation et diffusion élargie des informations). Mise en commun de l' expérience acquise dans des domaines d' interventions pécifiques. Participation des différentes organisations dans la production de documents de synthèses périodiques présentant les situations et évolutions des différentes interventions.

Résultat 2.2. : Les procédures d' intervention sont harmonisées.

Activité 2.2.1. : Etudes de cas.

Réalisation d' analyses thématiques concernant différents types d' activités économiques ou sociales (Crédit revolving, boutiques villageoises, transformation des produits, banques céréalières ...) et définition de " modèles " de développement à partir des résultats de ces analyses. Mise au point des systèmes de gestion les plus adaptés à ces activités, et

susceptibles d' être généralisés. Diffusion élargie de ces analyses auprès des différents intervenants concernés.

Activité 2.2.2. : Procédures communes.

Mise au point de procédures communes en particulier dans une même région, pour ce qui concerne : l' approche participative, les systèmes de gestion préconisés pour des activités identiques, les modalités d' accès à des financements extérieurs, les supports utilisés en matière de programmes d' alphabétisation, les thèmes reconnus prioritaires en matière d' I.E.C. ...

Activité 2.2.3. : Protocoles d' accords.

Conclusion de véritables accords formels portant sur les mesures d' harmonisation convenus. Elaboration de document de références présentant les modalités et mécanismes harmonisés pour les différents domaines concernés, et large diffusion de ceux-ci en vue de permettre leur reproductibilité plus étendue.

Objectif 3. : Capitaliser les expériences en matière d'appui aux groupements féminins et les diffuser.

Résultat 3.1. : Constitution d' une banque de données méthodologiques.

Activité 3.1.1. : Etudes - monographies.

Réalisation d' études monographiques sur des cas de groupements féminins représentant des modèles de réussite dans différents domaines d' activités.

Activité 3.1.2. : Banque de données sur les groupements féminins.

Mise en place d' un réseau inter-régional d' information sur les groupements féminins avec les différents projets et programmes entrés dans les mécanismes de coordination et d' harmonisation recherchés. Constitution d' une banque des données rassemblant toutes informations disponibles. Organisation, traitement, analyse et diffusion de cette information, intéressant tous les domaines jugés d' intérêt.

Activité 3.1.3. : Banque de données sur les expertises locales.

Etablissement d' un fichier renseignant sur l' expertise locale développée, à travers l' exécution des différents programmes et projets, dans les différents domaines jugés d' intérêt.

2. SITUATION A LA FIN DE LA COMPOSANTE.

Les activités développées dans le cadre de la composante permettront d'obtenir les acquis suivants :

1. Un accroissement du nombre des activités économiques diversifiées, viables et rentables réalisées par les groupements féminins grâce à l'accès à l'information, à la formation technico-professionnelle, et au crédit.
2. La promotion du plus grand nombre de ces groupements féminins en petites entreprises autogérées, créatrices d'emplois et génératrices de revenus accrus.
3. L'élargissement des aptitudes individuelles des femmes des groupements, par l'alphabétisation fonctionnelle et la formation ciblée.
4. Le financement effectif, par des crédits appropriés, de projets identifiés par les groupements féminins, dans des domaines diversifiés.
5. La constitution au travers des groupements féminins, d'une capacité locale de financement autonome et pérenne, intéressant toutes initiatives de développement de leur ressort.
6. L'accroissement des revenus des ménages tirés des nouvelles activités économiques développées, soit de manière regroupée, soit individuellement ou au sein de petits groupes informels mais organisés.
7. La meilleure implication des femmes des groupements, dans les efforts développés visant à l'amélioration des conditions de santé, pour elles et leurs familles.
8. La meilleure implication des femmes des groupements, dans les efforts développés visant une meilleure planification familiale et l'application des mesures de protection contre les M.S.T.
9. La meilleure implication des femmes des groupements, dans les efforts développés visant un meilleur accès à l'eau, à la meilleure gestion de ce capital, à la préservation des ouvrages, et à l'amélioration de l'hygiène, pour elles et leurs familles.
10. Le développement, par les femmes des groupements, d'une nouvelle capacité d'auto-entretenir les progrès réalisés dans tous domaines.
11. L'amélioration pour les femmes des groupements, de leur projet de vie, avec l'acquisition d'un statut plus égalitaire au sein de leurs communautés.
12. La meilleure intégration des femmes des groupements au sein des collectivités locales de leurs ressorts, et leur participation plus active dans toutes décisions et

actions intéressant le développement de leurs communautés.

- 13 L' autonomisation du réseau constitué par les groupements féminins disposant de matériels d' allègement, pour ce qui regarde les fonctions de réapprovisionnement et de distribution des pièces de rechange et matériels de remplacement utiles.
- 14 La mise en oeuvre à tous niveaux, de mécanismes de coordination renforcés, assurant les meilleures complémentarité et efficacité de toutes actions d' appuis visant à la promotion et au développement des groupements féminins.
- 15 L' appréhension de toutes conditions et normes de reproductibilité dans d' autres régions, des expériences conduites en matière de développement des groupements féminins.

D. APPORTS.

1. APPORTS DU GOUVERNEMENT.

1.1. SOUS COMPOSANTE I.

1.1.1. PERSONNEL.

Le personnel suivant devra être mis à disposition :

Deux coordinatrices régionales (Temps plein)

Six coordinatrices départementales (Temps partiel)

Ces coordinatrices bénéficieront d' indemnités de déplacement assurées dans le cadre de l' exécution du programme, pour les temps réels de leurs interventions sur le programme.

Dix-neuf monitrices rurales (Temps partiel)

Ces monitrices bénéficieront d' indemnités de déplacement assurées dans le cadre de l' exécution du programme, pour les temps réels de leurs interventions sur le programme.

D' autres personnes-ressources provenant des différents services du M.F.E.F. pourront bénéficier d' indemnités assurées dans le cadre de l' exécution du programme, dans les cas où leurs interventions techniques ponctuelles se trouveront requises.

1.1.2. LOCAUX.

Le M.F.E.F. mettra à la disposition des Expertes I.F.D. du programme, les locaux et installations utiles à leurs interventions, en veillant à leur réserver les mobiliers utiles à son travail.

1.1.3. FONCTIONNEMENT.

Les services de base seront assurés par le M.F.E.F. :
Électricité, eau, téléphone, entretien.

1.2. SOUS COMPOSANTE II.

1.2.1. PERSONNEL.

Le personnel suivant devra être mis à disposition :

1 Responsable chargé du renforcement des coordinations utiles (Temps plein)

Ce responsable bénéficiera des indemnités de déplacement assurées dans le cadre de l' exécution du programme, pour toute participation à des missions requises.

1.2.2. LOCAUX.

Le M.F.E.F. mettra à la disposition de l' Experte du programme chargée du renforcement des coordinations, les locaux et

installations utiles à son intervention, en veillant à lui réserver les mobiliers utiles à son travail

1.2.3. FONCTIONNEMENT.

Les services de base seront assurés par le M.F.E.F. :
Electricité, eau, téléphone, entretien.

.

2. APPORTS DU P.N.U.D.

2.1. SOUS-COMPOSANTE I.

2.1.1. CONSULTANTS INTERNATIONAUX.

9 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

	1993	1994	1995
Etude petits projets	2		1
Fonds revolving-mécanismes	1		
Promotion femme	1	1	
Caisses épargne-crédit		2	1

2.1.2. SUPPORT ADMINISTRATIF.

Support repris sous Composante II.

Le personnel intervenant sous la sous-composante, fait partie intégrante de l'équipe d'experts thématiques décrite sous la sous-composante I de la composante II. A ce titre, il est prévu que le support administratif appuiera l'ensemble de l'équipe d'experts dans chaque ressort régional.

2.1.3. VOYAGES OFFICIELS.

Provisions pour supporter :

1. Frais de déplacement expertes I.F.D. et agents de la sous-composante.
2. Indemnités de déplacements personnes-ressources utiles à l'exécution de la sous-composante (Y compris : monitrices des C.E.R.P., Coordinatrices départementales du M.F.E.F. ...).

2.1.4. EXPERTS NATIONAUX.

Sur la durée de l'exécution prévue pour le programme :
Par région :

- 1 Experte en Intégration de la Femme au Développement (I.F.D.) (Chargée sur deux premières années, de la couverture d' 1 département - Phase expérimentale -, ensuite, de la couverture régionale - Phase d' extension).

Il est prévu que deux Expertes en I.F.D. interviendront dès la mise en oeuvre du programme (1 dans chaque région), considérant que les groupements féminins à appuyer dans leurs activités de diversification économique, sont déjà organisés , expérimentés dans l'exercice d'une première activité d'allègement, et disposant de certaines ressources thésaurisées. Les activités nouvelles à appuyer, sur ces bases, pourront être initiées plus rapidement, pour le cas des groupements féminins.

2.1.5. CONSULTANTS NATIONAUX.

13 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

	1993	1994	1995
Conception systèmes gestion	3		
Etudes de cas activités écon	3.		1
Crédit revolving	1	1	
Promotion de la femme	2	1	1

2.1.6. SOUS-TRAITANCES.

Provisions permettant par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé ou d'une O.N.G. (15 % frais inclus), la sélection et le recrutement des animatrices intervenant dans l'exécution du programme au niveau le plus rapproché des populations concernées.

Ces animatrices intervenant sous la sous-composante, feront partie du même corps des animatrices reprises sous la sous-composante I de la composante II. Elles seront formées de la même manière, et auront les mêmes responsabilités et activités que les autres : Alphabétisation, I.E.C., conseils et appuis auprès des organisations de base. Elles interviennent sur les objectifs globaux du programme, et devront également, si le cas se présente, appuyer dans leur ressort, les autres organisations de base que les groupement féminins.

Evolution de l'effectif des animatrices comme suit :

	1993	1994	1995	1996
Animatrices en poste	10	15	25	25

2.1.7. VOYAGES D'ETUDES.

Provisions globales reprises sous composante II.

Sur décision du responsable du programme, les Expertes I.F.D. pourront, au même titre que les autres Experts du programme, bénéficier, si cela se justifie de voyages d'études.

2.1.8. FORMATIONS EN GROUPE.

Provisions globales reprises sous composante II.

Pour mémoire, les fonds inscrits sous cette rubrique dans la sous-composante I de la composante II visent à permettre la tenue de sessions de formations utiles aux différents publics reconnus comme cibles du programme. Les fonds inscrits sont réduits du fait de la priorité reconnue sur l'exécution du programme, à la formation de type " Accompagnée ", avec la présence des animatrices résident directement auprès des populations concernées, et l'absence en correspondance, des coûts supplémentaires de formation. Les provisions constituées à ces fins de formation en groupe, ne peuvent être dissociés

entre les composantes II et III de manière arbitraire à ce stade.

2.1.9. FORMATIONS EN SERVICE.

Provisions constituées pour permettre :

1. La tenue de sessions de formations internes, devant concerner les responsables et agents de la sous-composante.
2. La tenue de sessions de formations externes, devant intéresser les personnes ressources et organisations participant à l'exécution de la sous-composante.

2.1.10. EQUIPEMENT FONGIBLE.

Provisions permettant de supporter les dépenses suivantes :

1. Production de tous manuels de formation, guides illustrés, supports d'éducation et de formation utiles à l'exécution de la sous-composante.
2. Achat des petits matériels et fournitures intéressant les actions en faveur des femmes.

2.1.11. EQUIPEMENT NON FONGIBLE.

Provisions permettant d'acquérir deux véhicules utiles, en début de programme, aux Expertes I.F.D. régionales.

2.1.12. AMENAGEMENT DES LOCAUX.

Occupation des mêmes locaux que les autres experts thématiques du programme. Provisions reprises sous composante II.

2.1.13. OPERATION ET ENTRETIEN.

Provisions nécessaires pour l'utilisation, la maintenance et les réparations des véhicules affectés à l'exécution de la sous-composante. Les véhicules inscrits, appartiennent au programme dans son ensemble, et peuvent être utilisés, pour les besoins de la sous-composante, par d'autres Experts thématiques du programme, chaque fois que de besoin (Exemple : projets d'infrastructures devant être étudiés, problèmes de crédit, interventions en matière d'approche participative ...)

2.1.14. DIVERS.

Provisions permettant de supporter les frais divers engagés par l'exécution de la sous-composante.

2.1.15. FONDS SPECIAUX.

Fonds repris sous composante II.

Les fonds spéciaux destinés spécifiquement aux besoins des groupements féminins (Pour mémoire : fonds revolving) ne sont pas gérés distinctement, avec ouverture de comptes séparés, par souci de rationalité. En même temps, les provisions inscrites sous le " Fonds d' assistance aux initiatives locales ", ne peuvent être distingués, puisqu' ils peuvent servir aussi bien à appuyer les initiatives de développement : de groupements féminins, et de toutes autres organisations de base.

2.2. SOUS COMPOSANTE II.

2.2.1. CONSULTANTS INTERNATIONAUX.

3 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

	1993	1994	1995
Réapprovis. pièces/matériels	2		1

2.2.2. SUPPORT ADMINISTRATIF.

Sur la durée de l' exécution prévue pour le programme :
Niveau central :

- 1 Secrétaire
- 1 Chauffeur

2.2.3. VOYAGES OFFICIELS.

Provisions pour supporter :

1. Frais de déplacements responsable chargée de renforcer les coordinations, et agents du programme.
2. Indemnités de déplacement personnes-ressources utiles à l' exécution du programme.

2.2.4. EXPERTS NATIONAUX.

Sur la durée de l' exécution prévue pour le programme :
Niveau central :

- 1 Responsable, chargée de renforcer les coordinations.

2.2.5. CONSULTANTS NATIONAUX.

7 H/Mois de consultations, répartis comme suit :

	1993	1994	1995	1996
Réapprov. pièces matér.			1	1
Coordinat. projets femmes	1	1		
Etudes portant sur O.N.G.	1	1	1	

2.2.6. VOYAGES D' ETUDES.

Provision permettant à la responsable chargée de renforcer les coordinations, d'entreprendre des missions d'études auprès de réalisations pertinentes de projets exécutés dans la région.

2.2.7. FORMATIONS EN GROUPES.

Provisions autorisant la tenue de sessions de formations utiles aux différents publics reconnus comme cibles du programme : organisation de rencontres, de réunions de coordination et de planification, avec des responsables d'autres projets et O.N.G. appuyant les groupements féminins.

2.2.8. EQUIPEMENT FONGIBLE.

Provisions permettant de supporter les dépenses suivantes :

1. Production de documents d'analyses, d'études, de rapports.
2. Production de supports d'information élargie.

2.2.9. EQUIPEMENT NON FONGIBLE.

Provisions permettant d'acquérir les matériels suivants :

1. Véhicule pour la responsable chargée de renforcer les coordinations.
2. Matériel informatique.
3. Matériels et mobiliers de bureau divers.

2.2.10. AMENAGEMENT DES LOCAUX.

Provisions permettant les améliorations et aménagements reconnus utiles au bureau occupé par la responsable chargée de renforcer les coordinations.

2.2.11. OPERATION ET ENTRETIEN.

Provisions nécessaires pour l'utilisation, la maintenance et les réparations des équipements et matériels de la sous-composante.

2.2.12. DIVERS.

Provisions permettant de supporter les frais généraux et divers engagés par l'exécution de la sous-composante.

E. MECANISMES D' EVALUATION.

1. COMPOSANTE GLOBALE.

1.1. REUNIONS D EVALUATION.

Les réunions d' évaluation suivantes sont prévues :

1. Une réunion trimestrielle interne à la composante, intéressant :

Le responsable du programme cadre
Les deux Expertes I.F.D. régionales
Les deux coordinatrices régionales
L' Experte responsable du renforcement des coordinations.
Le responsable national du renforcement des coordinations
Les six coordinatrices départementales

2. Une réunion mensuelle interne à la composante, intéressant :

Le responsable du programme cadre
Les deux Expertes I.F.D. régionales
L' Experte responsable du renforcement des coordinations

3. Une réunion semestrielle interne intéressant la totalité du programme, devant rassembler :

Le responsable du programme cadre
Tous Experts thématiques du programme
Tous responsables de la contrepartie nationale

1.2. RAPPORTS D' AVANCEMENT ET D' EVALUATION.

Les rapports suivants devront être produits :

1. Des formulaires normalisés de rapports d' avancement seront établis mensuellement par les animatrices intervenant dans l' exécution de la composante.

2. Des rapports mensuels d' activités sous une forme normalisée et simplifiée seront établis mensuellement par :

Les Expertes I.F.D. régionales
L' Experte chargée du renforcement des coordinations

3. Des comptes -rendus des réunions mensuelles internes tenues au niveau de la composante.

4. Des rapports d' évaluation trimestriels seront établis par :

Les Expertes I.F.D. régionales et coordinatrices régionales.
L' Experte chargée du renforcement des coordinations et le responsable national qui lui est associé.

5. Des compte-rendus des réunions trimestrielles internes tenues au niveau de la composante.
6. Des rapports semestriels d' activités seront établis pour assurer l' orientation des discussions dans le cadre des réunions globales du programme, par :

Les Expertes I.F.D. régionales et coordinatrices régionales;
L' Experte chargée du renforcement des coordinations et le responsable national qui lui est associé.

2. SOUS COMPOSANTE I.

Des rapports d' activités seront établis trimestriellement par les coordinatrices régionales intervenant dans le cadre de la sous-composante.

3. SOUS COMPOSANTE II.

Des rapports d' activités seront établis trimestriellement par le responsable national chargé du renforcement des coordinations.